

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 152 de l'ordre du jour provisoire*

**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan****Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan
pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2006****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources nécessaires	26
III. Analyse des ressources nécessaires	103
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	111
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	112
Annexe	
Organigrammes	115
Carte	118

* A/60/150.



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, dont les montants s'élèvent à 222 031 700 dollars et 1 017 602 600 dollars, respectivement.

Ce budget couvre le déploiement de 141 observateurs militaires, 965 membres des contingents, 43 agents de police civile, 306 membres du personnel recruté sur le plan international, 535 membres du personnel recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies pour 2004/05, sur la base des postes pourvus; et le déploiement proposé de 750 observateurs militaires, 9 250 membres des contingents, 715 agents de police civile, 1 053 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 690 membres du personnel recrutés sur le plan national et 208 Volontaires des Nations Unies pour 2005/06.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réinsertion et appui).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses prévues (2004/05)</i>	<i>Dépenses prévues (2005/06)</i>
Militaires et personnel de police	22 287,3	270 265,1
Personnel civil	16 913,6	98 332,4
Dépenses opérationnelles	182 830,8	649 005,1
Montant brut	222 031,7	1 017 602,6
Recettes provenant des contributions du personnel	2 313,1	12 992,6
Montant net	219 718,6	1 004 610,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—
Total ressources nécessaires	222 031,7	1 017 602,6

Ressources humaines

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Postes autorisés/proposés^a</i>	
	<i>(2004/05)^b</i>	<i>(2005/06)</i>
Observateurs militaires	141	750
Contingents	965	9 250
Police civile	43	715
Personnel recruté sur le plan international	306	1 053
Personnel recruté sur le plan national ^c	535	2 690
Volontaires des Nations Unies ^d	32	208

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b L'effectif autorisé/proposé pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 correspond aux postes effectivement pourvus au cours de cette période.

^c Comprend les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le même plan.

^d Inclut les Volontaires des Nations Unies tant internationaux que nationaux.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005. Il consiste à aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général qui est de réaliser la réconciliation nationale et une paix et une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens assurée.
2. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire 2005/06, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante, conformément aux principales tâches définies au paragraphe 28 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2005/57 (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réinsertion et appui).
3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettent d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire 2005/06.
4. La MINUS est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint et est secondé par un Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et par un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires, ayant tous deux rang de Sous-Secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de la Force (D-2).
5. La Mission sera dotée d'une structure de zone unifiée mais comportant deux sièges, à savoir un quartier général de la Mission à Khartoum et un quartier général opérationnel, à Juba, dans le Sud-Soudan. Relèvent directement du quartier général de la Mission à Khartoum un bureau régional pour le Darfour, installé à El Fasher et doté de trois antennes, à Nyala, El Geneina et Zalingel; un bureau régional à Kassala; un bureau régional à Damazin; un bureau régional à Abyei; et un bureau régional à Kadugli. Relèvent directement du quartier général opérationnel de la MINUS à Juba trois antennes, à Malakal, Wau et Rumbek. Le quartier général de la Mission à Khartoum sera le principal interlocuteur du Gouvernement d'unité nationale et le quartier général opérationnel à Juba sera le principal interlocuteur du Gouvernement du Sud-Soudan, comme prévu dans l'Accord de paix global. Le Bureau régional d'El Fasher fera office de centre de planification, de logistique et d'opérations pour l'ensemble du Darfour. Le Représentant spécial du Secrétaire général dirigera la Mission et coordonnera les activités des autres organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies au Soudan, selon une démarche unifiée et globale permettant de faire face aux défis du processus de paix, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité. L'on évitera ainsi le gaspillage des efforts en assurant la mise en commun et le renforcement mutuel des ressources existantes et prévues en vue de la mise en œuvre du mandat de la Mission. Par ailleurs, la MINUS coordonnera également ses activités avec celles des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux.

6. Les produits décrits dans le présent document budgétaire correspondent à la contribution que la MINUS apporte dans le cadre du système des Nations Unies au Soudan. Bon nombre de tâches prévues dans l'Accord de paix global et dans les protocoles y relatifs, et reprises dans le rapport du Secrétaire général sur la création d'une opération d'appui au processus de paix au Soudan (S/2005/57), seront à terme exécutées au moyen des fonds extrabudgétaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui viendront compléter l'action de la Mission. Dans les domaines prioritaires de programmation qui revêtent une importance capitale à la fois pour le processus de paix et pour la réussite de l'ensemble du système des Nations Unies au Soudan, la Mission fournira des services cruciaux d'animation, de coordination et de facilitation aux parties à l'Accord de paix et aux organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies, lesquels seront responsables de la mise en œuvre de ces activités cruciales en fonction de leurs domaines de compétence respectifs et des mandats qui leur auront été confiés par la communauté internationale. Cette répartition des tâches apparaît dans les plans de travail annuels et dans les documents d'appel des Nations Unies pour le Soudan.

Composante 1 : processus de paix

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut final du Sud-Soudan est réglée de manière pacifique	1.1.1 Création par le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire pour la libération du Soudan (MPLS) d'une commission nationale de réexamen de la constitution ouverte aux partis politiques d'opposition qui n'ont pas signé l'Accord de paix global et adoption par cet organisme d'une constitution nationale provisoire, puis constitution du Gouvernement d'unité nationale 1.1.2 Promulgation de la loi électorale et création de la Commission électorale nationale 1.1.3 Convocation de la conférence nationale du MPLS pour engager le processus de transformation de ce mouvement en un parti politique et sa participation à la vie politique 1.1.4 Création du Conseil pour le recensement de la population 1.1.5 Réunions régulières de la Commission politique du cessez-le-feu regroupant le Gouvernement soudanais, le MPLS, l'Organisation des Nations Unies, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Forum des partenaires de l'IGAD pour assurer la supervision, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix global

	1.1.6 Réunions régulières de la Commission du bilan et de l'évaluation regroupant le Gouvernement soudanais, le MPLS, l'IGAD, les États observateurs et l'Organisation des Nations Unies pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global et présentation de bilans trimestriels au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement soudanais et au Gouvernement du Sud-Soudan.
<i>Produits</i> • Consultations régulières entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président, le Premier Vice-Président et le Deuxième Vice-Président du Soudan et autres hauts responsables du Gouvernement d'unité nationale • Consultations régulières du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses deux adjoints avec les principaux dirigeants du Sud-Soudan • Participation aux travaux de la Commission du bilan et de l'évaluation • 4 points de la situation devant le Conseil de sécurité • Conseils, à l'occasion de la participation aux réunions périodiques et dans le cadre d'un appui en matière de secrétariat, aux mécanismes créés en application de l'Accord de paix global, en particulier la Commission politique du cessez-le-feu • Mise en place d'instances associant les représentants de la société civile, des partis politiques, de l'État et autres intervenants pour favoriser la participation de la société civile au processus de réexamen de la constitution • Médiation entre les parties en cas de divergences sur l'interprétation de l'Accord de paix global • Conseils aux acteurs politiques et à la société civile sur les mesures de renforcement de la confiance afin de parvenir à la compréhension et au consensus nécessaires à la poursuite du processus politique • Consultations et coordination périodiques avec des partenaires régionaux et internationaux pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix global et établir des rapports, des déclarations communes et des appels permettant à la Commission politique du cessez-le-feu et à la Commission du bilan et de l'évaluation de prendre des décisions en connaissance de cause • 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Soudan • Réunions hebdomadaires du Représentant du Secrétaire général et des hauts responsables de la Mission avec les représentants du corps diplomatique et des donateurs, des fonds programmes et organismes des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales pour examiner et améliorer l'efficacité des interventions de la communauté internationale au Soudan sur les plans politique, diplomatique et humanitaire et sur celui du développement • Campagne multimédia de soutien au processus politique démocratique, au dialogue national et à la réconciliation, ainsi qu'au processus de réexamen de la constitution et ce, notamment, par des émissions radiophoniques dans les langues locales, à Khartoum, dans les sièges administratifs du Gouvernement du Sud-Soudan et dans quatre stations régionales (24 heures par jour, 7 jours sur 7); points de presse hebdomadaires; bulletin mensuel; site Web constamment actualisé en anglais et en arabe; produits vidéos mensuels à l'intention de la	

télévision locale; réunions trimestrielles avec des personnalités soudanaises; et ouverture de huit centres de promotion dans les zones urbaines • Formation de 120 journalistes locaux aux techniques et pratiques de base du journalisme, en ce qui concerne notamment l'information exacte, vérifiée et impartiale • Conseils au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur les préparatifs des référendums à venir, notamment sur les enquêtes démographiques, et liaison avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les organes d'experts • Organisation en divers points du Soudan d'ateliers mensuels sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 1325 (2002) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, avec la participation d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, d'agents de l'État et d'établissements universitaires	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Règlement pacifique des conflits dans les zones autres que le Sud-Soudan, au Darfour par exemple	1.2.1 Signature d'un accord de paix entre le Gouvernement d'unité nationale et les mouvements du Darfour 1.2.2 Participation des mouvements du Darfour au processus de paix enclenché par l'Accord de paix global, notamment au réexamen de la Constitution, au processus électoral prévu pour 2008 et au Gouvernement d'unité nationale 1.2.3 Signature d'accords de paix entre le Gouvernement d'unité nationale et les divers mouvements autres que ceux du Darfour dans différentes régions du Soudan, y compris les modalités de mise en œuvre de chaque accord
<i>Produits</i> • Participation, en qualité d'observateur, aux pourparlers de paix d'Abuja entre le Gouvernement d'unité nationale et les mouvements armés du Darfour • Consultations régulières avec le Président et les commissaires de l'Union africaine (UA) à propos des efforts visant à régler le conflit du Darfour et de la complémentarité entre les interventions de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies • Trente-six consultations avec le Représentant spécial de l'Union africaine à Khartoum à propos des efforts visant à régler le conflit au Darfour et la complémentarité entre les interventions de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies • Consultations mensuelles au Darfour avec les représentants de la Commission du cessez-le-feu et de la Mission africaine au Soudan • Inauguration d'une station régionale de radio au Darfour; réunions d'information hebdomadaires à l'intention des médias au Darfour dans 2 des 3 capitales provinciales pour favoriser un dialogue intercommunautaire entre les parties en conflit au Darfour • Douze rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Darfour	

- Coprésidence de réunions mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale à propos de la mise en œuvre de ses engagements concernant le Darfour
- Consultations mensuelles avec les mouvements du Darfour à propos de la mise en œuvre de leurs engagements en vertu d'accords tels que les protocoles d'Abuja
- Promotion du règlement du conflit entre les parties, dans le cadre de 12 déplacements à N'Djamena pour les réunions de la Commission du cessez-le-feu, 5 déplacements à Abuja pour les pourparlers de paix sous l'égide de l'Union africaine, 5 déplacements à Tripoli pour le processus de réconciliation tribale conduit par la Libye et 12 déplacements à Asmara pour des consultations avec les dirigeants de la rébellion à propos de la situation au Darfour et dans l'est du Soudan
- Organisation de quatre ateliers avec la participation d'universités soudanaises pour faciliter les recherches sur l'analyse et le règlement des conflits et sur la réconciliation, ainsi que le dialogue et les activités découlant de tout accord signé
- Quatre consultations en Érythrée avec le Front oriental
- Facilitation de deux séries de pourparlers entre le Front oriental et le Gouvernement soudanais

Facteurs externes :

Des intervenants internationaux et régionaux soutiennent la mise œuvre des accords signés et apporteront leur aide politique et financière à cet effet.

Les parties à l'Accord de paix global demeurent disposées à coopérer avec les Nations Unies.

Composante 2 : sécurité

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
2.1 Respect par les parties de l'Accord de paix global du 9 janvier 2005	2.1.1 Absence de violations graves de l'Accord de paix global du 9 janvier 2005 2.1.2 Réunions régulières de tous les membres de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, notamment les Forces armées soudanaises et le MPLS 2.1.3 Réunions régulières de tous les membres des Commissions militaires mixtes de zone et des Équipes militaires mixtes, notamment les Forces armées soudanaises et le SPLM
<i>Produits</i> • Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour faciliter le respect du cessez-le-feu • Réunions de liaison hebdomadaires au niveau des Commissions militaires mixtes de zone dans chaque secteur • Participation aux enquêtes menées par les Équipes militaires mixtes sur les plaintes pour violations de l'Accord de paix global	

- Organisation de réunions hebdomadaires au poste central de coordination des activités de redéploiement de la MINUS avec le Gouvernement soudanais et l'APLS pour coordonner et vérifier le redéploiement des forces de la SPLA de la zone de Kassala au sud de la frontière du 1^{er} janvier 1956
- 914 900 jours/homme assurés par la composante « protection de la Force » de la MINUS pour protéger le personnel, les installations, le matériel et l'équipement des Nations Unies et assurer la sécurité de leur personnel dans tout le Soudan (à raison de 425 hommes pendant 81 jours, plus 2 075 hommes pendant 61 jours, plus 3 375 hommes pendant 224 jours)
- 182 250 jours/homme assurés par quatre unités de la Réserve de la Force de la taille d'une compagnie chacune pour protéger les activités du personnel des Nations Unies dans tout le Soudan (à raison de 150 hommes par compagnie, 1 compagnie pendant 365 jours, 2 compagnies pendant 305 jours et 1 compagnie pendant 240 jours)
- 87 600 jours/homme assurés par des sections de la Réserve tactique pour empêcher les violations dans chacun des secteurs (à raison de 40 hommes par section par secteur, 6 secteurs pendant 365 jours)
- 194 922 jours de patrouille motorisée/homme assurés par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier l'exécution des activités et des engagements auxquels les parties ont souscrit dans l'Accord de paix global (à raison de 2 observateurs par patrouille, 17 patrouilles par base d'équipe d'observateurs, 9 bases d'observateurs pendant 73 jours, plus 2 observateurs par patrouille, 17 patrouilles par base d'équipe d'observateurs, 15 bases d'observateurs pendant 60 jours, plus 2 observateurs par patrouille, 17 patrouilles par base d'équipe d'observateurs, 18 bases d'observateurs pendant 232 jours)
- 202 820 jours de patrouille motorisée/homme pour surveiller et vérifier la position, les effectifs et les déplacements de toutes les parties afin d'assurer la sécurité des observateurs (à raison de 15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 14 compagnies pendant 81 jours, plus 15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 18 compagnies pendant 60 jours, plus 15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 20 compagnies pendant 224 jours)
- 301 230 jours de patrouille pédestre/homme pour surveiller et vérifier la position, les effectifs et les déplacements de toutes les parties afin d'assurer la sécurité des observateurs (à raison de 15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 14 compagnies pendant 81 jours, plus 15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 14 compagnies pendant 60 jours, plus 15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 20 compagnies pendant 224 jours)
- 8 640 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, reconnaissance et investigations en rapport avec le cessez-le-feu
- 17 520 heures de patrouille fluviale pour sécuriser et garder ouverts les axes de communication et escorter des péniches de transport (à raison de 8 hommes par bateau, 6 bateaux pendant 365 jours)
- 79 320 jours/homme pour tenir des postes de contrôle routier fixes ou mobiles (à raison de 10 hommes par poste, 1 poste par compagnie, 15 compagnies pendant 73 jours, 21 compagnies pendant 60 jours et 24 compagnies pendant 232 jours)

Facteurs externes : Les pays fournissant des contingents continuent de fournir les moyens militaires nécessaires.

Les parties continuent de coopérer avec la Mission pour faciliter l'application du concept des opérations.

Composante 3 : gouvernance

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Mise en place d'une autorité gouvernementale au Sud-Soudan qui administrera la population et les États du sud dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité	3.1.1 Adoption par le Parlement de la loi portant création d'une Commission de la fonction publique 3.1.2 Délivrance aux citoyens, sans discrimination, de documents d'état civil, d'identité et de voyage sécurisés 3.1.3 Adoption par le Gouvernement du Sud-Soudan d'une politique et d'un plan d'action opérationnel pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes 3.1.4 Création de la Commission de la société civile au Sud-Soudan et rédaction d'un document de politique générale sur les rapports entre le Gouvernement du Sud-Soudan et la société civile 3.1.5 Enregistrement des associations dans tout le Soudan, avec droit d'appel auprès d'un organe indépendant 3.1.6 Adoption des lois nécessaires par le Parlement, nomination des ministres et création des organes prévus par l'Accord de paix global
<i>Produits</i> • Réunions mensuelles avec les organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCHR), ainsi qu'avec les bailleurs de fonds et les parties prenantes soudanaises pour formuler et faire appliquer la politique générale unifiée qui devra guider la création d'une administration civile au Sud-Soudan • Avis donnés au Gouvernement du Sud-Soudan – sous forme de projets de règlement et de politiques et dans le cadre de réunions périodiques – sur la formulation de règles, politiques et stratégies en matière d'administration civile qui soient compatibles avec la politique générale unifiée, et suivi de leur application • 24 réunions avec le Gouvernement du Sud-Soudan dans 3 localités du Sud-Soudan pour hiérarchiser les priorités et les besoins par rapport à la création d'une administration civile au Sud-Soudan, participation à des organes d'examen, recherche de bailleurs de fonds susceptibles d'appuyer l'exécution de plans conjoints, et coordination avec ces bailleurs • Organisation tous les mois, dans plusieurs localités du Sud-Soudan, d'ateliers sur la gouvernance et les responsabilités d'une administration civile à l'intention de représentants du Gouvernement du Sud-Soudan, du monde associatif et des autorités traditionnelles afin de faire mieux connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques et d'encourager la participation des citoyens	

- Exécution de projets à effet rapide visant à faciliter la mise en place d'une administration civile au Sud-Soudan
- Formation de 23 Soudanais à diverses fonctions d'administration civile pour créer un bassin de recrutement de fonctionnaires qualifiés
- Réunions avec le Gouvernement du Sud-Soudan pour l'inciter et l'aider à formuler et appliquer dans tous les secteurs de l'administration des politiques, des plans et des activités visant à améliorer la condition féminine, notamment en faisant nommer dans tous les ministères un interlocuteur chargé des questions concernant l'égalité des sexes
- Organisation de deux ateliers sur la prise en compte du souci de l'égalité des sexes et de l'équilibre entre les sexes à l'intention des partis politiques du Sud-Soudan; de 10 ateliers sur les qualités de chef et la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes à l'intention de femmes susceptibles de se présenter à des fonctions électives, à tenir dans différentes localités du Sud-Soudan; et de 6 ateliers sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes à l'intention de responsables tant du Gouvernement d'unité nationale que du Gouvernement du Sud-Soudan

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.2 Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle	3.2.1 Adoption par le Gouvernement du Sud-Soudan d'une législation instituant la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire 3.2.2 Établissement par les autorités soudanaises d'un rapport évaluant l'organisation et le fonctionnement de leur administration pénitentiaire

Produits

- Réunions mensuelles avec les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds et les parties prenantes soudanaises pour formuler et faire appliquer la politique générale unifiée qui devra régir l'instauration de l'état de droit
- Avis donnés à la Commission nationale d'examen de la Constitution, dans le cadre de réunions périodiques, sur la rédaction de la Constitution nationale de transition et sur la Constitution du Sud-Soudan et sur le respect des principes retenus
- Avis donnés aux parties, dans le cadre de réunions mensuelles et de contacts hebdomadaires, sur les engagements concernant l'état de droit qu'elles ont contractés dans l'Accord de paix global et sur l'application à leur égard de la politique générale unifiée
- Avis donnés aux acteurs nationaux, dans le cadre de réunions mensuelles et de contacts hebdomadaires, sur la formulation d'une stratégie de renforcement des institutions juridiques et judiciaires soudanaises conforme à l'Accord de paix global, à appliquer par les partenaires internationaux
- Fourniture au centre de formation des auxiliaires judiciaires du Sud-Soudan de matériel pédagogique pour la formation de ces auxiliaires
- Avis donnés aux acteurs nationaux et aux donateurs internationaux, dans le cadre de réunions mensuelles et de contacts hebdomadaires, sur des questions cruciales de politique et de gestion pénitentiaire au niveau national et dans huit grands établissements pénitentiaires

- Adoption d'un plan de formation et de matériel pédagogique pour la mise en place de moyens de formation nationaux, formulation d'une politique générale de la formation, et conception et fourniture de programmes de formation pour tous les échelons du personnel pénitentiaire soudanais, avec notamment la production de matériel pédagogique sur les instruments internationaux des droits de l'homme et l'approche « droits de l'homme » de l'administration pénitentiaire
- 10 cours de brève durée dispensés sur place à des gardiens de prison en activité au Sud-Soudan et mise au point d'un programme de formation des nouvelles recrues de l'administration pénitentiaire
- Organisation de 10 ateliers dans différentes localités du Soudan pour encourager les décideurs, les associations, les associations féminines et les milieux scolaires et universitaires à s'investir dans une culture de la paix et pour identifier les types de violences commises contre les femmes (résolution 1325 (2005) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité) dans les zones de conflit du sud, de l'ouest et de l'est du Soudan
- Formulation des critères à observer pour la présélection et le recrutement d'anciens combattants dans l'administration pénitentiaire soudanaise, notamment sous le rapport de la sensibilité aux questions relatives à l'égalité des sexes
- Coordination de réunions mensuelles tenues en divers endroits du Soudan avec des gardiens de prison, des organisations non gouvernementales, des associations féminines, des spécialistes des droits de l'homme, le PNUD et le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour formuler un plan de réforme des prisons du nord et du sud du Soudan et le faire appliquer
- Publication, en collaboration avec les parties prenantes nationales et à l'intention du Gouvernement et des bailleurs de fonds, d'un rapport d'évaluation sur les systèmes judiciaire et pénitentiaire au Darfour en vue d'identifier les moyens de renforcer ces systèmes dans la région considérée

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.3 Progrès de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan	3.3.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du Plan de réconciliation nationale (Protocole de Machacos) 3.3.2 Établissement d'une instance de dialogue entre les deux principaux groupes armés du Sud, qui se réunissent tous les 3 mois 3.3.3 Application du Pacte du peuple du Sud-Soudan par les 22 groupes qui l'ont signé 3.3.4 Réunions régulières de la Commission de concertation avec les autres groupes armés 3.3.5 Mise en place, au Darfour, dans l'est et au sud, de forums de réconciliation entre dirigeants locaux qui se réunissent régulièrement
<i>Produits</i>	
• Avis donnés au Gouvernement, aux organes législatifs et aux institutions judiciaires ainsi qu'à la société civile sur les questions intéressant la justice pendant la transition, notamment sous	

forme de 15 ateliers à tenir dans des localités différentes pour préparer le projet de Plan de réconciliation nationale et les textes législatifs et réglementaires correspondants

- Organisation à l'intention de la communauté judiciaire soudanaise d'un atelier animé par des experts de la MINUS qui présenteront l'expérience acquise par la communauté internationale sur les questions intéressant la justice en période de transition
- Organisation chaque semaine, dans tout le Soudan, de réunions avec des organisations de la société civile (notamment des universités, des associations de défense des droits de l'homme, des groupes de consolidation de la paix, des associations de jeunes, des partis politiques et des organisations religieuses) sur les moyens de favoriser la paix, le règlement des conflits et la réconciliation
- Organisation de 204 réunions dans 17 localités entre des organisations de la société civile et des administrations en vue de faciliter le dialogue entre elles et le bon déroulement du processus de paix
- Organisation d'ateliers dans 17 localités, deux fois par an, avec la participation d'associations, d'autorités traditionnelles et d'autres acteurs de la société civile pour identifier et organiser au niveau local des activités qui renforcent le processus de paix, le règlement des conflits et la réconciliation
- Exécution de projets à effet rapide pour faciliter la participation d'organisations de la société civile, notamment des associations féminines, au processus démocratique
- Organisation, au niveau des régions et des États, de forums composés de représentants du monde associatif, des autorités traditionnelles et de l'administration, qui se réuniront chaque mois dans un but de dialogue et de réconciliation
- Campagne d'information visant à encourager, entre le Gouvernement d'unité nationale et les Soudanais du Sud considérés dans leur diversité ethnique, culturelle, sexuelle et générationnelle, un dialogue sur le processus de paix et la réconciliation. Cette campagne visera notamment les médias suivants : radio (une heure par jour), presse écrite, Internet (site Web), théâtre (1 représentation par mois) et concerts
- Conseils donnés au Ministère du bien-être social et du développement sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes notamment sous la forme de 2 ateliers
- Recensement des associations de jeunes actives dans les zones de conflit pour les aider à se constituer en réseau pour mieux échanger des informations et renforcer leurs capacités
- Organisation de 42 ateliers sur la participation des jeunes à la vie sociale, culturelle et politique, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les autres organismes des Nations Unies intéressés et des organisations non gouvernementales locales et internationales
- Organisation de 5 ateliers de formation de jeunes femmes aux fonctions d'agent de la paix dans différents secteurs du Soudan, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et le monde associatif
- Traduction dans les langues locales et diffusion de documents de sensibilisation à la condition féminine, notamment la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (10 000 exemplaires)

Mise en place dans tous les États de groupes de travail se réunissant chaque mois et comprenant notamment des représentants du monde associatif, des autorités traditionnelles et de l'administration, pour mettre au point dans chaque État des programmes d'accompagnement de la société soudanaise dans sa transition de la guerre à une paix durable	
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.4 Création des institutions de gouvernance nécessaires pour faire respecter les droits de l'homme au Soudan	3.4.1 Ratification par le Soudan de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 3.4.2 Création d'une commission des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris 3.4.3 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale d'un plan national d'enseignement des droits de l'homme
<i>Produits</i> - Organisation par chacun des 7 bureaux de la MINUS au Sud-Soudan et des 4 bureaux au Darfour de tournées quotidiennes sur le terrain pour y vérifier la situation des droits de l'homme, notamment du point de vue des droits des femmes et des enfants, et saisie des autorités locales et nationales en cas de violation de ces droits - Conseils donnés au Gouvernement sur le renforcement des moyens de sensibiliser les personnels de police et de sécurité, le personnel pénitentiaire, les membres des forces armées et les responsables locaux aux normes internationales des droits de l'homme, notamment en organisant 10 ateliers de formation de formateurs - Conseils donnés aux magistrats et aux membres des professions juridiques sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des enfants, notamment sous la forme de 2 ateliers de sensibilisation - Conseils sur les droits de l'homme, la surveillance de ces droits et la rédaction de rapports donnés aux organisations non gouvernementales nationales et autres organisations de la société civile s'occupant de la défense des droits de l'homme, notamment de la surveillance de ces droits et de l'établissement de rapports dans ce domaine, sous la forme de 5 stages de formation de formateurs - Conseils donnés au Gouvernement et au monde associatif pour la création et le fonctionnement d'une institution nationale chargée des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris, notamment pour la préparation des textes législatifs nécessaires et en ce qui concerne les questions de fond, opérationnelles et logistiques - Conseils donnés au Gouvernement et au Parlement, par le biais de réunions hebdomadaires, sur la mise en conformité de la législation nationale avec les normes internationales des droits de l'homme, y compris ceux des femmes et des enfants, ainsi que sur la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants - Conseils donnés au Gouvernement, aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations de la société civile, par le biais de réunions hebdomadaires, sur la rédaction des rapports à présenter aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits	

de l'homme, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant et le Comité contre la torture Conseils donnés pour l'organisation d'une consultation nationale sur la rédaction du plan national d'enseignement des droits de l'homme, notamment sous la forme de 10 ateliers destinés aux fonctionnaires concernés, aux organisations professionnelles, aux institutions nationales et au monde associatif; et rédaction, traduction dans les langues locales et diffusion de publications sur les droits de l'homme (10 000 exemplaires)	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.5 Dans le Sud du Soudan, fusion de la nouvelle police issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement soudanais en un service unique respectueux des normes internationales et pratiquant une police démocratique	3.5.1 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan d'un document-cadre sur l'organisation de la police nationale qui décrira les structures de la police nationale, ses modalités de commandement et de contrôle, la délégation d'autorité et la mise d'éléments d'appui à la disposition de la police du Sud-Soudan 3.5.2 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan de modalités de recrutement des agents de police visant à établir au sein de la police une représentation proportionnelle des composantes ethniques et culturelles de la communauté et tenant compte de l'équilibre entre les sexes 3.5.3 Nomination de deux points de contact qui officialiseront la collaboration et assureront une bonne communication en matière de police entre le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan
<i>Produits</i> - Rencontres régulières avec les autorités de police du SPLM et les représentants de la Police nationale soudanaise pour mettre au point un dispositif de coordination entre eux - Réunions mensuelles avec les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD et le Haut Commissariat pour les droits de l'homme, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds et les parties prenantes soudanaises pour formuler et faire appliquer la politique générale unifiée qui devra guider la création d'une police civile au Sud-Soudan - Avis donnés au Gouvernement du Sud-Soudan sur le fonctionnement d'une police civile respectueuse des normes internationales en matière de police et conforme à la politique générale unifiée - Organisation de 16 stages de formation élémentaire/remise à niveau pour 1 200 agents de police, 18 stages pour 450 officiers de police et 4 ateliers de sensibilisation à la condition féminine et de restauration de la confiance pour 140 agents de police - Réunions d'évaluation hebdomadaires dans 10 localités avec des représentants du monde associatif et des autorités locales, coutumières et religieuses, pour évaluer leurs attentes et leurs besoins en matière de police; et pour surveiller le fonctionnement de la police, évaluer sa	

conformité aux normes internationales et identifier l'aide que pourraient lui apporter les bailleurs de fonds • Consultations et coordination avec les bailleurs de fonds bilatéraux par le biais de réunions tenues régulièrement en vue d'identifier et d'exécuter des projets de renforcement des capacités et de formation professionnelle de la police • Réunions mensuelles avec le haut commandement de la police et le Ministère de l'intérieur sur l'affirmation progressive de la responsabilité principale de la police dans le maintien de l'ordre et sur la démilitarisation des services de police • Conseils donnés à la police du Sud-Soudan pour la formulation de politiques de protection des femmes, notamment par l'organisation de cinq ateliers de formation de formateurs sur les violences sexuelles contre les femmes; et conseils pour la création dans les commissariats de police de cellules de protection des femmes et des juvéniles qui seraient saisies des affaires de violences contre ces groupes vulnérables
<i>Facteurs externes</i> : Les pays qui fournissent des policiers veillent à ce que leurs policiers soient compétents. Les bailleurs d'aide apportent les moyens financiers et techniques nécessaires pour renforcer les capacités de la police. Le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et les forces de police soudanaises continuent de coopérer avec la police des Nations Unies.

Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réinsertion

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
4.1 Satisfaction des besoins essentiels des civils soudanais touchés par le conflit et la sécheresse et atténuation des répercussions du conflit sur leurs conditions de vie	4.1.1 14 comtés prioritaires de l'État de Bahr-el-Ghazal et tous les comtés des États de l'Équatoria oriental, de l'Équatoria occidental et du Nil bleu distribuent des secours aux rapatriés 4.1.2 2,5 millions de personnes touchées par le conflit et la sécheresse au Darfour ont accès aux secours indispensables à leur survie 4.1.3 Une aide humanitaire est distribuée aux personnes rentrant chez elles dans le sud, dont le nombre pourrait atteindre 1,2 million 4.1.4 20 % des habitants du Darfour se trouvant toujours déplacés 90 jours après la signature de l'Accord de paix rentrent chez eux
<i>Produits</i> • Établissement, aux niveaux ministériel et opérationnel, d'une liaison avec l'Union africaine et les autorités gouvernementales afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de permettre aux institutions spécialisées de l'ONU, dont l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le PNUD, et aux organisations non gouvernementales de fournir des secours d'urgence	

- Coordination de l'aide humanitaire apportée par l'équipe de pays des Nations Unies et plus de 100 organisations non gouvernementales locales et internationales partenaires employant plus de 10 000 personnes, notamment établissement de plans d'action humanitaire communs pour l'équipe de pays et les partenaires concernés
- Formulation et suivi d'un programme complet de déminage des Nations Unies au Soudan qui complètera le financement des plans de déminage du Gouvernement à hauteur de 43 millions de dollars et sera mis en œuvre par la Mission, le PNUD, l'UNICEF, le HCR et le PAM
- Mobilisation de 1,2 milliard de dollars de ressources extrabudgétaires pour financer des activités de secours et coordination des donateurs à cette fin, notamment en leur fournissant des informations, en les associant aux réunions de coordination, en assurant le suivi financier de leurs contributions (pour que les parties prenantes nationales et internationales puissent connaître à tout moment le montant des fonds disponibles) et en organisant des conférences de donateurs
- Présidence du Mécanisme conjoint d'application, réunions bilatérales avec les autorités des deux gouvernements et entretiens avec les parties au conflit du Darfour et l'Union africaine afin de sensibiliser toutes les parties à la nécessité de respecter les principes humanitaires
- Élaboration et application, sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui en assurera la coordination, d'un dispositif civilo-militaire d'échange d'informations et de coopération entre les organismes humanitaires, la MINUS et l'Union africaine, concernant la distribution de l'aide humanitaire au Darfour
- Fourniture d'escortes pour assurer la sécurité des convois humanitaires, selon les besoins
- Coordination de l'aide internationale au rapatriement librement consenti des 1,2 million de réfugiés et de personnes déplacées au Sud-Soudan, en collaboration avec l'ONU et les organisations non gouvernementales qui travaillent avec elle et avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, grâce à l'élaboration d'une politique de rapatriement concertée
- Suivi de l'exécution d'un plan opérationnel commun de rapatriement destiné à orienter l'action des organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, afin d'éviter toute interruption de l'aide et d'assurer la complémentarité des activités d'aide humanitaire des différents intervenants, d'avoir connaissance des incidents relatifs à la protection des réfugiés et d'y remédier, et de faire en sorte, par le biais d'enquêtes et d'évaluations, que les rapatriés bénéficient des services voulus le long des itinéraires de rapatriement
- Élaboration et suivi d'un plan de rapatriement et de relèvement commun aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales ayant pour objet d'aider les personnes déplacées et les réfugiés à rentrer chez eux au Darfour dans un environnement protégé et d'apporter un appui aux retours librement consentis, si les circonstances le permettent
- Appui à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes humanitaires nationaux et internationaux dans tout le pays, sous la forme de prestation de services de sécurité, y compris, le cas échéant, des réunions d'information sur la sécurité et une aide à l'évacuation, à l'ensemble des organismes de secours (en plus de l'appui fourni directement au personnel des Nations Unies)
- Sensibilisation à la nécessité de respecter les principes humanitaires, au moyen de contacts directs et de négociations avec les parties au conflit

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.2 Désarmement, démobilisation et réinsertion des membres des forces et des groupes armés, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes	4.2.1 Le Gouvernement d'unité nationale adopte des lois portant création d'organismes nationaux et locaux de désarmement, démobilisation et réinsertion et permettant de contrôler les armes 4.2.2 Des organismes nationaux et locaux de désarmement, démobilisation et réinsertion dotés du budget et du personnel nécessaires sont créés 4.2.3 Le Gouvernement d'unité nationale adopte un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion 4.2.4 17 000 enfants, 5 000 personnes liées aux forces armées des groupes dits spéciaux et jusqu'à 10 000 membres des forces armées participent aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion prévoyant une réinsertion locale, et les enfants rendus à leur famille sont rapatriés
<i>Produits</i> • En collaboration avec des organismes partenaires (dont les donateurs et la Banque mondiale), fourniture au Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, aux commissions Nord et Sud de désarmement, démobilisation et réinsertion et à leurs structures sur le terrain de conseils concernant l'élaboration et l'application d'un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion applicable à tous les groupes armés, par l'affectation d'experts techniques, l'examen des politiques et la formulation de propositions par le personnel de la Mission, l'exploitation des meilleures pratiques et la mobilisation de ressources en vue de faire appel aux capacités du pays et de les utiliser à cette fin • Aide aux autorités chargées de la collecte, du contrôle, de la gestion et de la destruction des armes, par le biais de l'élaboration en commun de mesures fondées sur l'Accord de paix global, la formulation de recommandations concernant le contrôle des armes inspirées de programmes ayant fait leurs preuves, l'organisation de 10 cours de formation au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion et au contrôle des armes, et l'élaboration et le suivi des premières étapes d'une stratégie de contrôle des armes • Collecte, stockage, contrôle et destruction (là où il y a lieu) des armes conformément au programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion • Réalisation, pour le compte du Gouvernement d'unité nationale et en partenariat avec des établissements de recherche internationaux, d'enquêtes sur les armes légères et études économiques et commerciales, et vérification du nombre des personnes à désarmer, démobiliser et réinsérer et des critères à appliquer à cette fin, afin d'appuyer l'élaboration d'un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion	

- Définition des différents moyens qui s'offrent au Gouvernement d'unité nationale de réduire les forces armées (critères d'admission, modalités de cantonnement et intégration dans l'administration civile)
- Coordination du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion avec les autres volets de l'action de l'ONU au Soudan (protection, droits de l'homme, rapatriement et réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés, en particulier), afin, à la fois, d'incorporer l'appui au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion dans les plans de travail pertinents et d'assurer la cohérence des activités prévues dans ces plans en faveur des collectivités et des personnes bénéficiant de plus d'un programme
- Désarmement et démobilisation de membres de milices acceptant librement d'être démobilisés (dont le nombre pourrait atteindre 10 000), moyennant notamment la prestation de services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique, et appui à la réinsertion de ces personnes dans leur communauté d'origine
- Désarmement et démobilisation de 5 000 membres de groupes spéciaux (femmes et anciens combattants handicapés), moyennant notamment la prestation des services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique
- Coordination, en coopération avec l'UNICEF, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion de 17 000 enfants associés aux forces combattantes, par le biais notamment de la tenue, sous la présidence de la Mission, de réunions avec les partenaires et les parties de négociations en vue d'obtenir l'accès aux enfants et leur libération et de la conduite d'enquêtes sur les violations de leurs droits, et mesures propres à instaurer un environnement sûr pour les enfants démobilisés et à favoriser le retour de ces enfants dans leur famille, grâce à la prestation de services d'immatriculation, à la fourniture de moyens de transport et à la recherche des familles
- Mise en œuvre, dans neuf centres régionaux, de programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, de sensibilisation aux armes légères et de mobilisation de la population à l'intention de 1 000 responsables et membres de communautés locales, l'objectif étant de favoriser l'acceptation générale du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion, de susciter un appui en sa faveur aux niveaux national, régional et local et, en particulier, d'encourager les femmes à y prendre part
- Tenue, à l'intention des autorités militaires et civiles du Gouvernement soudanais et des autorités civiles et militaires du MPLS; de 10 ateliers régionaux sur le rôle du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans l'Accord de paix global, ses modalités probables et ce que l'on attend des autorités susmentionnées pour appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion
- Réunions mensuelles avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, dans le but de mobiliser l'appui international en faveur du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion et d'établir une concertation avec les donateurs participant directement à la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion ou à la transformation du secteur de la sécurité

• Formation à la prévention du VIH/sida et à la sensibilisation en la matière de 200 représentants de l'armée, du Gouvernement, des organisations non gouvernementales, de la société civile et d'institutions spécialisées des Nations Unies, afin que le VIH/sida soit systématiquement pris en compte dans le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.3 Relèvement et restauration équitables des communautés dans tout le Soudan	4.3.1 Les 10 États du Sud-Soudan aident les rapatriés à se réinsérer et les localités où ils s'installent à les accueillir 4.3.2 Les 50 millions de dollars d'aide internationale fournis au Gouvernement du Sud-Soudan sont administrés par son administration civile 4.3.3 Réalisation d'une étude de référence sur la sécurité alimentaire par les organisations humanitaires internationales et les autorités du Sud-Soudan
<i>Produits</i> • Appui à la mobilisation des 267 millions de dollars de ressources extrabudgétaires pour financer le relèvement et le développement du pays et la coordination des donateurs, grâce à la collecte de données sur les besoins en matière de relèvement et de reconstruction, participation des donateurs aux réunions de coordination, suivi financier de celles de leurs contributions destinées aux organismes s'occupant du relèvement et de la reconstruction et au Gouvernement du Sud-Soudan pour qu'il mobilise les moyens nécessaires, et organisation de conférences de donateurs • Élaboration et coordination, en consultation avec les autorités locales, d'une stratégie Organisation des Nations Unies/organisations non gouvernementales concernant l'application des conclusions de la Mission d'évaluation conjointe dans tout le pays • Établissement du Plan de travail de l'Organisation des Nations Unies pour le Soudan, destiné à appuyer la planification du relèvement et du développement et la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet, suivi de son application et révision de ses dispositions en fonction des nouvelles évaluations des besoins ou d'exigences liées à l'application de l'Accord de paix global • Formulation d'orientations générales destinées au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan, aux donateurs et aux autres acteurs du développement, y compris l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales s'occupant du relèvement et du développement, par le biais notamment d'une analyse de la situation sociopolitique au Soudan • Mise en œuvre de projets à effet rapide visant à appuyer le relèvement et la réinsertion • Formulation de directives stratégiques et d'orientations générales à l'intention de toutes les entités versant des contributions au fonds d'affectation spéciale multidonateurs, dont les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, afin que le fonds soit utilisé conformément au plan de travail des Nations Unies pour 2005 et les années suivantes et aux conclusions de la Mission d'évaluation conjointe	

4.4 Les civils soudanais n'ont plus peur de se déplacer ou d'être attaqués et les personnes déplacées sont rentrées chez elles, dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme	4.4.1 Aucun incident de violence sexuelle ou sexiste à l'égard des femmes et des enfants et aucune attaque contre des civils au Darfour ne sont signalés 4.4.2 Aucun rapatriement ni aucune réinstallation non librement consentis au Darfour ne sont signalés 4.4.3 Les autorités adoptent d'un commun accord une stratégie nationale de protection dans laquelle elles définissent les mesures à prendre pour s'acquitter de leur responsabilité de protéger les civils
<i>Produits</i> • Élaboration d'une stratégie de protection associant tous les principaux acteurs, dont les autorités du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, les bureaux, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies (dont le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Haut Commissariat pour les réfugiés, l'UNICEF et le PAM), l'Union africaine, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et la société civile • Coordination des activités de protection menées par l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales compétentes, grâce à la mise en place de structures communes d'information et d'établissement de rapports, à la formulation d'orientations stratégiques à l'intention des partenaires et au suivi des questions de protection avec les autorités, afin de faire comprendre la nécessité d'une action globale cohérente dans tout le pays, et dans le Darfour en particulier • Contacts réguliers avec l'Union africaine, revêtant la forme de consultations hebdomadaires et, s'il y a lieu, de réunions ponctuelles, afin d'échanger avec elle des informations sur les problèmes de protection et de favoriser la coordination de l'action menée par les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et la Mission de l'Union africaine au Soudan • Protection, par les forces de maintien de la paix, des civils incessamment menacés de violences physiques • Facilitation du rapatriement volontaire de 1,2 million de réfugiés et de personnes déplacées au Sud-Soudan, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes des Nations Unies partenaires, grâce à l'élaboration et au suivi d'un dispositif de protection interorganisations, à la répartition des tâches et activités de protection entre les organismes et à la sensibilisation des autorités soudanaises à la nécessité de prévenir les problèmes de protection et de les résoudre • Adoption de mesures destinées à prévenir les rapatriements et réinstallations non librement consentis et à créer les conditions nécessaires pour que les réfugiés et les personnes déplacées au Darfour puissent rentrer définitivement chez eux dans la dignité et la sécurité, notamment interventions auprès des plus hautes instances du pays du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur des opérations humanitaires, agissant en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes partenaires sur la base des	

recommandations du Mécanisme de gestion et de coordination pour le retour volontaire des personnes déplacées dans la région du Darfour

- Conduite d'activités de sensibilisation dans le cadre du Mécanisme conjoint d'application et de réunions bilatérales avec les autorités nationales, régionales et locales soudanaises, afin d'obtenir du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan qu'ils prennent les mesures appropriées pour protéger les civils
- Organisation, en collaboration avec les organismes humanitaires, de 20 ateliers et autres activités de formation à l'intention des autorités du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan (services chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité, responsables gouvernementaux, magistrats) dans les trois États du Darfour et au Sud-Soudan, afin de les sensibiliser à la nécessité de protéger les civils et de les inciter à s'acquitter pleinement de la responsabilité qui leur incombe au premier chef à cet égard
- Établissement de rapports périodiques sur les conditions de sécurité et les principaux problèmes de protection au Darfour et au Sud-Soudan, à l'intention du Gouvernement et des donateurs
- Élaboration et mise au point, en collaboration avec l'UNICEF, d'un plan concerté de protection de l'enfance prévoyant l'immatriculation de tous les enfants séparés de leur famille ou risquant de l'être, la recherche de leur famille et leur réinsertion, et coordination des réseaux de protection de l'enfance au niveau des villages
- Organisation de 30 visites sur le terrain pour enquêter sur des allégations de violations graves des droits des enfants dans les zones du pays touchées par le conflit et coordination des activités destinées à faire comprendre aux autorités soudanaises qu'elles doivent enquêter sur ces violations et traduire leurs auteurs en justice
- Élaboration d'un plan visant à mettre la législation du Gouvernement d'unité nationale et celle du Gouvernement du Sud-Soudan concernant les enfants en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs et à suivre les mesures prises à cet égard par les institutions judiciaires, établissements pénitentiaires et autres institutions soudanaises pertinentes, et sensibilisation des autorités soudanaises à la nécessité d'appliquer ce plan en collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les institutions judiciaires soudanaises (dont celles responsables de l'application du droit coutumier), l'UNICEF et les autres organismes humanitaires

Facteurs externes : Les donateurs versent des fonds extrabudgétaires, pouvant aller jusqu'à 1,5 milliard de dollars en 2005.

Composante 5 : appui

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
5.1 Fourniture à la Mission d'un appui effectif et efficace sur les plans logistique et administratif et en matière de sécurité	5.1.1 90 % du personnel recruté sur le plan national est recruté avant la fin de l'exercice 2005/06 5.1.2 100 % des contingents, du personnel de police et du personnel recruté sur le plan international sont hébergés dans des bâtiments en dur dans les six mois suivant leur arrivée

	5.1.3 Tous les bureaux de la Mission et toutes les bases d'opérations peuvent utiliser librement les pistes d'atterrissage et les aires d'atterrissage pour hélicoptères dans les 240 jours suivant le début de l'exécution du mandat 5.1.4 Le transport terrestre de matériel et de personnel aux quartiers généraux de tous les secteurs est rendu possible dans les 240 jours suivant le début de l'exécution du mandat, grâce notamment au déminage et à la réparation des routes et des ponts
<i>Produits</i> Militaires, personnel de police et personnel civil • Mise en œuvre par le personnel de la Mission d'un programme d'information destiné à l'ensemble du personnel, par le biais de la formation de 400 instructeurs volontaires qui dispenseront une formation continue à leurs collègues dans six secteurs et au Darfour • Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 681 observateurs militaires, 8 556 militaires, dont 178 officiers d'état-major, 4 777 membres d'unités de soutien et 3 601 membres d'unités de protection de la force • Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 565 membres de la police civile • Vérification périodique du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome afférent aux 8 556 militaires susmentionnés et établissement de rapports périodiques sur la question • Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 8 556 militaires • Administration de 2 437 contrats civils en moyenne (concernant 688 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 554 agents recrutés sur le plan national et 195 Volontaires des Nations Unies) Installations et infrastructure • Première année des travaux d'agrandissement du quartier général de la Mission à Khartoum, qui doivent s'étaler sur deux ans (dégagement et viabilisation du site, construction du mur d'enceinte et des portes et travaux de génie civil préalables à la construction du bâtiment principal; construction du gros œuvre du bâtiment, construction des bâtiments réservés aux équipements collectifs, aux services de sécurité et à divers autres usages et construction de l'infrastructure des équipements collectifs, des installations de traitement des eaux usées, d'approvisionnement en eau et de stockage de l'eau et d'une minicentrale électrique) • Installation de camps permanents pour un effectif moyen de 9 028 personnes et de bâtiments à usage de bureaux dans 20 sites • Installation de locaux temporaires dans 50 sites de désarmement, démobilisation et réinsertion et 14 centres d'immatriculation et de prise en charge • Mise en place, dans tout le pays, de 25 puits entièrement équipés, y compris d'installations de traitement des eaux, à l'usage du personnel de la Mission	

- Remise en état et entretien de la piste d'atterrissage de Wau sur toute sa longueur, afin que les évacuations sanitaires et l'atterrissage des avions de moyen tonnage transportant des passagers et du fret puissent s'effectuer dans de bonnes conditions de sécurité
- Amélioration des services de circulation aérienne, des installations de navigation aérienne, des services d'intervention d'urgence et des services d'aérodrome dans six aérodromes de secteur, conformément aux normes minimales établies par l'Organisation internationale de l'aviation civile pour les aéroports de catégorie 6, afin de permettre les atterrissages et les décollages aux instruments de jour comme de nuit et mise en place, à l'aéroport international de Juba, d'installations d'appui convenables pour le principal centre de transit aérien opérationnel et humanitaire des Nations Unies au Sud-Soudan
- Mise en place de neuf aérodromes et de six aires d'atterrissage pour hélicoptères qui permettent les opérations de nuit à vue
- Protection de l'environnement et installation de systèmes d'évacuation des eaux usées, notamment d'un ensemble d'installations de traitement des eaux usées dans tous les sites de la Mission
- Mise en place d'un système d'information géographique permettant d'établir des cartes du pays et utilisation de la base de données destinée à fournir des images satellite aux composantes militaire et civile de la Mission et aux organismes partenaires pour qu'ils puissent planifier et mener à bien leurs opérations humanitaires
- Réparation et déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes (9 pistes d'atterrissage et 700 kilomètres de routes) et drainage des côtes et des réseaux d'égouts pluviaux s'il y a lieu, afin que le réseau de distribution interne de la Mission fournisse en permanence les services logistiques requis
- Agrandissement et entretien des locaux du quartier général de la Mission à Khartoum, afin qu'ils puissent accueillir l'ensemble du personnel civil, militaire et de police qui y est affecté
- Installations de locaux à usage de bureaux au quartier général opérationnel de Juba et transfert de personnel à partir d'installations provisoires situées à Rumbek

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 189 véhicules appartenant à l'ONU, dont 23 véhicules blindés, au moyen de 10 ateliers situés à Khartoum et dans 6 secteurs
- Achat de carburant et de lubrifiants pour une flotte moyenne de 1 485 véhicules appartenant aux contingents

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 12 hélicoptères militaires, de 17 hélicoptères civils et de 22 avions dans 13 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Achat de carburant et de lubrifiants pour 29 hélicoptères et 22 avions

Transmissions

- Exploitation et entretien, à Khartoum, d'un réseau satellite composé de stations terriennes principales relié à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, au Siège de l'ONU à New York et à 20 sites éloignés de la zone de la Mission, assurant la transmission de communications vocales, de télécopies et de données et permettant l'organisation de vidéoconférences

- Exploitation et entretien d'un réseau de communication radio bidirectionnel à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (FH), composé de 89 répéteurs, 436 stations fixes, 3 638 radios mobiles (VHF) et 5 453 radios mobiles portables (VHF)
- Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement des appels dans toute la zone de la Mission et comprenant 630 téléphones portables
- Exploitation et entretien de 7 systèmes de télécommunication mobile déployables
- Installation d'un studio de production d'émissions radiophoniques à Juba
- Exploitation et entretien d'un studio de production d'émissions radiophoniques à Khartoum

Informatique

- Exploitation et entretien de réseaux locaux, de 116 serveurs, de 2 494 ordinateurs, de 1 015 ordinateurs portatifs, de 700 imprimantes et de 106 scanners dans 40 sites de la zone de la Mission qui sont reliés entre eux et connectés au réseau de longue portée de l'ONU

Services médicaux

- Gestion et entretien de 24 infirmeries de niveau I
- Gestion et entretien de 4 centres de consultation de niveau II dans 4 sites
- Gestion et entretien d'un centre de consultation de niveau III
- Entretien des installations et du matériel servant aux évacuations aériennes ou terrestres à partir de la zone de la Mission vers tous les endroits où l'ONU est implantée, notamment vers des centres médicaux de niveau IV au Caire, à Doubaï, à Nairobi et à Pretoria
- Formation de 25 conseillers en matière de VIH/sida et mise en place de services de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel à l'intention de l'ensemble du personnel déployé dans la zone de la Mission
- Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel au VIH, y compris la formation de 400 instructeurs volontaires recrutés parmi le personnel de la Mission, qui assureront la formation continue de leurs collègues dans 6 secteurs et au Darfour
- Promotion de comportements sexuels sans risques, moyennant notamment la distribution à l'ensemble du personnel de préservatifs et de brochures d'information sur le VIH/sida

Sécurité

- Protection rapprochée du chef de la Mission et de certains hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite
- Formulation de directives sur la sécurité des logements et, en cas de besoin, évaluation des conditions de sécurité des sites où sont hébergés 750 observateurs militaires, 178 officiers d'état-major, 715 membres de la police civile, 1 053 membres du personnel recruté sur le plan international et 151 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international
- Application des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les bâtiments de la Mission, notamment installation de systèmes télévisés en circuit fermé et d'une pellicule antiexplosion sur les deux faces des vitres

- Sécurisation, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des entrées et du périmètre de sécurité du quartier général de la Mission, de l'entrepôt et de la base aérienne à Khartoum, du quartier général opérationnel de Juba, de la base de soutien logistique d'El Obeid, des 5 bureaux régionaux, des 6 bureaux sous-régionaux, du service d'escale de Lokichoggio et des installations de Port-Soudan utilisées pour le contrôle des mouvements des navires, la réception et l'inspection des marchandises et leur dédouanement

Facteurs externes : Les fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services prévus dans les contrats qu'ils ont conclu

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant prévu	
	2004/05	2005/06
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	870,1	13 204,3
Contingents	21 051,9	246 650,3
Police civile	365,3	10 410,5
Unités de police constituées	—	—
Total partiel	22 287,3	270 265,1
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international ^a	15 036,3	76 804,7
Personnel recruté sur le plan national ^b	1 529,3	15 601,3
Volontaires des Nations Unies ^b	348,0	5 926,4
Total partiel	16 913,6	98 332,4
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	244,1	2 208,5
Personnel fourni par des gouvernements	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—
Consultants	40,5	611,9
Voyages	2 887,0	4 342,9
Installations et infrastructures	48 983,0	229 918,8
Transports terrestres	48 335,2	77 031,0
Transports aériens	29 605,6	213 853,2
Transports maritimes ou fluviaux	—	198,0
Transmissions	25 607,9	46 535,0
Informatique	6 099,9	13 431,3
Services médicaux	901,7	9 850,4
Matériel spécial	397,2	3 401,5

Catégorie de dépenses	Montant prévu	
	2004/05	2005/06
Fournitures, services et matériel divers	19 628,7	46 522,6
Projets à effet rapide	100,0	2 000,0
Total partiel	182 830,8	649 005,1
Total brut	222 031,7	1 017 602,6
Recettes provenant des contributions du personnel	2 313,1	12 992,6
Total net	219 718,6	1 004 610,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—
Total	222 031,7	1 017 602,6

^a Les dépenses prévues pour 2004/05 ont été calculées en fonction du nombre de postes effectivement pourvus et un abattement de 25 % au titre des délais de recrutement a été appliqué aux dépenses prévues pour 2005/06.

^b Les dépenses prévues pour 2004/05 ont été calculées en fonction du nombre de postes effectivement pourvus et un abattement de 20 % au titre des délais de recrutement a été appliqué aux dépenses prévues pour 2005/06.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Les montants prévus à ce titre dans le total des ressources nécessaires pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, soit respectivement 3 480 400 dollars et 80 366 300 dollars, ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome. Ils se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant prévu	
	2004/05	2005/06
Matériel majeur		
Contingents	2 702,8	44 956,4
Matériel majeur		
Soutien logistique autonome		
Installations et infrastructures		
Restauration (cuisines)	55,7	2 281,9
Matériel de bureau	48,1	1 968,9
Électricité	58,9	2 413,3
Missions secondaires du génie	33,8	1 382,4
Blanchisserie et nettoyage	46,6	1 910,6
Matériel de campement	47,8	1 958,2
Hébergement	—	3 338,2
Magasins-divers	91,3	3 740,7

Catégorie de dépenses	Montant prévu	
	2004/05	2005/06
Transmissions		
Transmissions	168,2	6 889,1
Services médicaux		
Services médicaux	147,4	6 255,8
Matériel spécial		
Neutralisation des explosifs et munitions	15,3	630,0
Observation	64,5	2 640,8
Total partiel	777,6	35 409,9
Total	3 480,4	80 366,3

Facteurs approuvés pour la mission	Pourcentage
Facteurs applicables à la zone de la mission	
Contraintes du milieu	2,6
Usage opérationnel intensif	3,8
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3

3. Formation

8. Les montants prévus au titre de la formation pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Montant prévu	
	2004/05	2005/06
Consultants		
Consultants en formation	40,5	311,9
Voyages		
Formation	1 244,7	1 954,2
Fournitures, services et matériel divers		
Honoraires, fournitures et services (formation)	284,1	1 275,3
Total	1 569,3	3 541,4

9. Les montants demandés permettront de financer la formation interne et externe du personnel de la Mission, principalement dans les domaines suivants : politique de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et directives en la matière; sensibilisation aux droits de l'homme; VIH/sida; sensibilisation aux sexospécificités; mesures disciplinaires; gestion centrée sur les relations humaines; négociation et règlement des conflits; transports terrestres; opérations aériennes;

contrôle des mouvements; technologies de l'information et des communications; sécurité; génie; gestion financière; gestion de l'approvisionnement et des marchés; services généraux; gestion du personnel; information.

4. Désarmement, démobilisation et réinsertion

10. Les dépenses opérationnelles prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant prévu	
	2004/05	2005/06
Consultants		
Activités autres que la formation	–	300,0
Fournitures, services et matériel divers		
Services divers	–	12 000,0
Projets à effet rapide	–	400,0
Total	–	12 700,0

11. Un montant de 300 000 dollars prévu pour 2005/06 doit permettre de rémunérer des consultants qui seront chargés d'établir sans délai le profil des populations cibles, y compris les femmes liées aux forces et groupes armés et les ex-combattants handicapés, de mener des enquêtes sur la prolifération des armes légères et la sécurité, et d'entreprendre des études socioéconomiques visant à établir une carte des débouchés et services disponibles en vue d'une première réinsertion rapide de ces populations cibles. Ces travaux sont indispensables pour déterminer précisément le nombre de personnes qui doivent bénéficier du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, recenser les besoins particuliers et élaborer des solutions adaptées, y compris des plans de réinsertion et de réintégration dans les zones rurales et urbaines.

12. Le montant de 12 millions de dollars demandé à la rubrique Services divers pour 2005/06 doit permettre de financer des services dans les domaines notamment de l'alimentation, de l'habillement, de l'éducation civique, des bilans et des conseils médicaux, et de l'orientation en matière de formation et d'emploi, ainsi que le versement d'une indemnité de transition soit d'un montant de 800 dollars par personne, dans le cadre du désarmement et de la démobilisation de 5 000 membres de groupes spéciaux et de 10 000 membres de milices alliées. Un montant de 4 millions de dollars prélevé sur le montant total permettra de financer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de 5 000 membres de groupes spéciaux, le solde de 8 millions de dollars étant demandé au cas où il serait nécessaire de désarmer, démobiliser et réinsérer 10 000 membres des autres groupes armés, alliés du Nord ou du Sud mais non signataires de l'Accord de paix global. La prise en charge de cette catégorie de combattants est conforme à l'article 19 de l'Accord, qui dispose que les deux parties favoriseront la démobilisation volontaire

des milices et des groupes spéciaux pendant la première année de la période transitoire.

13. Le montant de 400 000 dollars prévu à la rubrique Projets à effet rapide doit permettre de financer l'exécution de 40 projets communautaires, d'un coût unitaire moyen estimé à 10 000 dollars, visant à faciliter l'acceptation des combattants démobilisés par la population locale et la réconciliation au sein de cette dernière, et à créer des conditions économiques propices à la réinsertion grâce notamment à la construction de routes, de ponts, d'écoles et d'autres infrastructures collectives indispensables.

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé/proposé^a</i>
	<i>1^{er} juillet 2004-30 juin 2006</i>
Observateurs militaires	750
Contingents	9 250
Police civile	715
Unités de police constituées	—

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

2. Personnel civil

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international^a	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	Total
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Direction administrative et administration ^c	1	9	22	61	135	228	659	1	888
Services organiques	2	14	108	161	27	312	848	178	1 338
Appui à la Mission	—	4	64	76	369	513	1 183	29	1 725
Effectif total proposé, 2004/06	3	27	194	298	531	1 053	2 690	208	3 951

^a Comprend les administrateurs recrutés sur le plan national.

^b Comprend les Volontaires des Nations Unies recrutés tant sur le plan international que sur le plan national.

^c Comprend la Section de la sécurité et de la sûreté.

14. Les effectifs et la structure proposés sont fondés sur le mandat de la Mission et sont dictés par un certain nombre de facteurs, dont la taille de la Mission, la collaboration et la coordination avec les interlocuteurs soudanais, conformément à l'Accord de paix global, et la nécessité de mettre en commun les ressources et de les répartir entre les deux principales zones d'intervention de la Mission, à savoir le Darfour et Juba. L'équipe de direction de la Mission, composée du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire

général, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du commandant de la Force, est basée au quartier général de la MINUS à Khartoum. Les quatre membres de l'équipe de direction se relaient au quartier général opérationnel de Juba, afin d'assurer la cohérence des politiques et de montrer que la Mission a une approche unifiée dans tout le pays. Le Directeur du quartier général de Juba, qui relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, assure la gestion courante des différentes composantes opérationnelles du quartier général de Juba ainsi que des antennes de Malakal, Wau et Rumbek, en étroite collaboration avec l'équipe de direction de la Mission. Le quartier général de Juba est doté des différentes fonctions organiques de la Mission et le personnel chargé de ces fonctions relève directement du Directeur. Cependant, dans un souci de cohérence et d'unité, les deux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et les chefs de division/de section donnent des orientations générales au quartier général de Juba et à ses composantes.

15. Tous les bureaux régionaux et antennes jouissent d'une large autonomie pour ce qui est de la gestion des affaires courantes, dans le cadre du schéma directeur mis au point avec l'équipe de direction de la Mission. Les pouvoirs délégués aux directeurs des bureaux régionaux et des antennes dans les domaines de l'administration et de la gestion financière sont réels et importants, l'objectif étant d'assurer une gestion efficace et rationnelle dans une structure organisationnelle décentralisée. Il est donc nécessaire de nommer des cadres supérieurs expérimentés à la tête de chaque bureau régional et antenne. L'exigence est encore plus grande dans les bureaux régionaux où sont déployés d'importants effectifs militaires et de police civile. Il est donc proposé de créer une structure à deux niveaux, avec des directeurs de la classe D-1 pour les bureaux régionaux de Kadugli, Damazin, Abyei, El Fasher et Kassala, et des administrateurs de la classe P-5 pour les antennes de Malakal, Wau, Rymbek, Nyala, El Geneina et Zalingei. Les directeurs des bureaux régionaux relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général, tandis que ceux des antennes de Malakal, Wau et Rymbek relèvent du Directeur du quartier général de Juba, et ceux des antennes de Nyala, El Geneina et Zalingei du Directeur du bureau régional d'El Fasher. Chaque directeur de bureau régional ou d'antenne est responsable de la supervision générale du personnel civil du bureau ou de l'antenne qu'il dirige. En outre, les membres du personnel de ces bureaux régionaux et antennes doivent rendre compte de leurs activités aux bureaux fonctionnels auxquels ils sont rattachés au quartier général de la Mission.

16. L'effectif civil proposé, soit 3 951 hommes, comprend 2 690 agents recrutés sur le plan national (68 %), dont 264 administrateurs, et 208 Volontaires des Nations Unies, dont 57 recrutés sur le plan national. On trouvera en annexe au présent rapport l'organigramme de la Mission, qui est décrit en détail aux paragraphes 17 à 264 ci-après.

a) Direction exécutive et administration

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Service mobile	Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-1					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	7	8	15	7	38	68	–	106
Cabinet du Représentant spécial	–	1	1	1	1	4	5	1	10
Bureau des affaires juridiques	–	–	2	1	1	4	3	–	7
Centre commun d'analyse de la Mission	–	–	3	5	–	8	3	–	11
Bureau du porte-parole	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Bureau de l'auditeur résident	–	–	4	4	2	10	1	–	11
Section de la sécurité et de la sûreté	–	1	2	35	124	162	578	–	740
Effectif total proposé, 2004/06	1	9	22	61	135	228	659	1	888

17. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général assure la direction générale et la gestion d'ensemble de la Mission.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Service mobile	Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-1					
Quartier général de la Mission	1	1	–	5	2	9	9	–	18
Bureaux de terrain	–	6	8	10	5	29	59	–	88

18. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général à s'acquitter du mandat de la MINUS. Il est responsable de la gestion d'ensemble de la Mission et de la coordination de toutes les activités des organismes des Nations Unies au Soudan. Le Représentant spécial du Secrétaire général est aussi le responsable désigné pour les questions de sécurité à la Mission. Relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général le Représentant spécial adjoint principal et un représentant spécial adjoint assumant les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur des opérations humanitaires, qui ont tous deux rang de sous-secrétaire général; le commandant de la Force; le Directeur de l'administration; l'auditeur résident principal; le conseiller juridique principal; le chef du Centre commun d'analyse de la Mission; le porte-parole; et le conseiller pour les questions de sécurité. Relèvent également directement du Représentant spécial les Directeurs du quartier général opérationnel de Juba et des bureaux régionaux de Kadugli, Damazin, Abyei, El Fasher et Kassal.

Quartier général de la Mission

19. Le Représentant spécial du Secrétaire général à Khartoum est assisté par un conseiller économique principal (D-1) qui lui donne des conseils sur les aspects macroéconomiques des conflits au Soudan et sur la transition vers la paix aux niveaux interne et international. Deux assistants spéciaux (P-3) aident le Représentant spécial à rédiger le courrier, un attaché de liaison l'assiste dans ses relations avec les ministres et hauts responsables du Gouvernement soudanais et deux interprètes (P-3) fournissent des services de traduction et d'interprétation. Un assistant personnel (agent du Service mobile), trois assistants administratifs (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) ainsi qu'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et six chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) l'aident à s'acquitter des tâches courantes.

Bureaux de terrain

20. Le quartier général de Juba est responsable de la mise en œuvre du programme dans les états de l'Équatoria orientale, de Bahr El Jebel et de l'Équatoria occidentale, ainsi que dans d'autres états et localités par l'intermédiaire de trois antennes installées à Malakal, Wau et Rumbek. Le Directeur du quartier général (D-2) est assisté d'un spécialiste (hors classe) des affaires politiques (P-5), de deux juristes (un P-4 et un administrateur recruté sur le plan national), d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), de trois coordonnateurs des opérations sur le terrain (un P-2 et deux administrateurs recrutés sur le plan national), d'un fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national), et de personnel d'appui comprenant deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

21. L'antenne de Malakal renforce les moyens du quartier général de Juba pour l'exécution du mandat de la MINUS dans les états de l'Unité, du Haut Nil et de Jonglei. Le Directeur de l'antenne (P-5) est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

22. L'antenne de Wau renforce les moyens du quartier général de Juba pour l'exécution du mandat de la MINUS dans les états de Bahr El Ghazal occidental, de Bahr El Ghazal septentrional et de Warab. Le Directeur de l'antenne (P-5) est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

23. L'antenne de Rumbek renforce les moyens du quartier général de Juba pour l'exécution du mandat de la MINUS dans l'État de Baheurat (Lacs). L'antenne est dirigée par un spécialiste (hors classe) des affaires politiques, qui est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), de quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), d'un employé de bureau

(agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

24. Le bureau régional de Kadugli renforce les moyens du quartier général de Khartoum pour l'exécution du mandat de la MINUS dans la zone des monts Nuba. Le Directeur du bureau régional (D-1) est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

25. Le bureau régional de Damazin renforce les moyens du quartier général de Khartoum pour l'exécution du mandat de la MINUS dans l'état du Nil bleu. Le Directeur du bureau régional (D-1) est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

26. Le bureau régional d'Abyei renforce les moyens du quartier général de Khartoum pour l'exécution du mandat de la MINUS dans la région. Le Directeur du bureau régional (D-1) est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-2), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

27. Le bureau régional d'El Fasher exécute le mandat de la Mission dans tout le Darfour. Le Directeur du bureau régional (D-1) relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, dont il est le principal représentant au Darfour. Il est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), d'un coordonnateur des opérations sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

28. Le Directeur de l'antenne de Nyala (P-5) relève directement du bureau régional d'El Fasher et est assisté d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), de deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

29. Le Directeur de l'antenne d'El Geneina (P-5) relève directement du bureau régional d'El Fasher et est assisté d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

30. Le Directeur de l'antenne de Zalingei (P-5) relève directement du bureau régional d'El Fasher et est assisté d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

31. Le bureau régional de Kassala étant très éloigné des deux autres grands bureaux régionaux, il doit pouvoir agir de façon autonome. Le Directeur du bureau

régional de Kassala (D-1) relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général et est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-2), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	1	1	1	4	5	1	10

32. Le Représentant spécial du Secrétaire général est assisté d'un chef de cabinet (D-2), qui veille à ce que toutes les activités de la Mission soient gérées de façon intégrée en coordonnant les travaux de l'équipe de direction de la Mission. Compte tenu de la taille de la Mission et de la complexité de ses activités, il est essentiel que les activités opérationnelles et les activités d'appui soient gérées de manière intégrée et efficace. En outre, le chef de cabinet coordonne et supervise l'élaboration et le suivi de l'exécution du plan de travail de la Mission et des cadres budgétaires axés sur les résultats. Le chef de cabinet est assisté d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-4), qui reste en contact avec le Siège de l'ONU pour toutes les questions devant être portées à l'attention du Représentant spécial et répond à toutes les demandes d'information; d'un spécialiste de la gestion administrative (P-3), qui l'aide dans son travail de coordination; d'un fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national) qui veille au respect du protocole; et d'un attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national) qui assure la liaison avec les autres composantes de la Mission. Le personnel d'appui est composé d'un assistant administratif (agent du Service mobile), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Deux commis aux archives (un Volontaire des Nations Unies et un agent des services généraux recruté sur le plan national) sont chargés de la tenue des dossiers et du classement et de l'archivage de tous les documents reçus et envoyés par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Bureau des affaires juridiques

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	–	2	1	1	4	3	–	7

33. Le Bureau des affaires juridiques est dirigé par un conseiller juridique principal (P-5), qui conseille le Représentant spécial sur toutes les questions juridiques se rapportant à l'exécution du mandat de la Mission. Le Bureau fait

également des études et donne des conseils juridiques concernant les questions d'administration, de gestion du personnel et de passation des marchés se rapportant aux opérations de la Mission, assure la liaison avec les autorités soudanaises pour toutes les questions d'ordre juridique et fournit un appui dans le domaine du droit international. Le Bureau comprend quatre juristes (un P-4, un P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national).

Centre commun d'analyse de la Mission

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général de la Mission	–	–	3	5	–	8	3	–	11

34. Le Centre commun d'analyse de la Mission est responsable de la collecte, de la coordination, de l'analyse et de la diffusion de renseignements de sources civile et militaire, de l'analyse des risques et de la formulation de conseils dans le domaine de la gestion des risques. Sur la base de ces analyses, le Centre produit aussi des rapports et des documents directifs en vue d'améliorer la capacité de la Mission de s'adapter et de faire face aux nouveaux problèmes, menaces et obstacles qui peuvent surgir pendant l'exécution du mandat. Il est dirigé par le chef du Centre commun d'analyse (P-5), qui relève directement du Représentant spécial sous couvert du chef de cabinet. Le chef du Centre est responsable de la planification stratégique pour la Mission et supervise le travail de l'équipe pluridisciplinaire du Centre.

35. Le Centre commun d'analyse comprend un analyste principal (P-4) et trois analystes de l'information (un P-3, un P-2 et un administrateur recruté sur le plan national) spécialistes de l'économie, des médias électroniques et des questions relatives aux jeunes, qui examinent des questions complexes et diverses et recensent les nouveaux problèmes, menaces et obstacles; un fonctionnaire chargé des rapports (P-2) qui est responsable de la diffusion des analyses du Centre auprès des autres composantes de la Mission; un administrateur de programme (P-4), qui étudie les activités de la Mission et établit des rapports sur les enseignements tirés et les pratiques optimales; un analyste des terres et des biens fonciers (P-3), qui formule des conseils sur les aspects stratégiques des titres de propriété foncière et des droits sur l'eau, la répartition traditionnelle des terres et celle résultant de la guerre, ainsi que les mécanismes traditionnels de règlement des différends; et un fonctionnaire chargé des rapports (P-3) et deux administrateurs de programme (administrateurs recrutés sur le plan national) qui établissent des documents d'orientation et les rapports prescrits conformément au mandat de la MINUS.

Bureau du porte-parole

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Service mobile	Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D2/D1	P5/P4	P3/P1					
Quartier général de la Mission	–	–	2	–	–	2	1	–	3

36. Le Bureau du porte-parole conseille le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions relatives aux médias, organise régulièrement des réunions d'information pour la presse qui donnent une image cohérente de la Mission au monde extérieur et assure la liaison avec le Bureau du porte-parole au Siège de l'Organisation. Le Bureau est dirigé par le porte-parole (P-5), qui est assisté d'un spécialiste de l'information (P-4) et d'un assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau de l'auditeur résident

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Service mobile	Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D2/D1	P5/P4	P3/P1					
Quartier général de la Mission	–	–	4	4	2	10	1	–	11

37. Le Bureau de l'auditeur résident est dirigé par un auditeur résident principal P-5) et comprend également sept auditeurs résidents (trois P-4 et quatre P-3) et trois assistants d'audit (deux agents du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national). Les effectifs proposés pour le Bureau et leur classe correspondent à la portée des activités opérationnelles de la Mission et à l'ampleur de l'appui administratif, logistique et technique fourni par l'administration au personnel technique de la Mission, au personnel militaire et aux membres de la police civile. Étant donné que le projet de budget pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été finalisé avant l'établissement de la MINUS, les ressources nécessaires en matière de personnel pour le bureau sont incluses dans le présent budget à titre intérimaire et seront transférées au compte d'appui pour l'exercice 2006/07.

Section de la sécurité et de la sûreté

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Service mobile	Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D2/D1	P5/P4	P3/P1					
Quartier général de la Mission ^a	–	1	1	3	33	38	73	–	111
Bureaux de terrain ^a	–	–	1	32	91	124	505	–	629

^a Ne comprend pas les postes financés par le Département de la sûreté et de la sécurité.

38. La Section de la sécurité et de la sûreté est dirigée par le Conseiller principal pour la sécurité, qui est le conseiller du Représentant spécial du Secrétaire général/responsable désigné pour l'ensemble du système des Nations Unies au Soudan chargé de l'établissement et du maintien du système de gestion de la sécurité, du Plan des Nations Unies pour la sécurité au Soudan, de la liaison avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan et les autorités locales pour toutes les questions relatives à la sécurité, et de l'évaluation des menaces et de l'analyse des risques. Outre ses responsabilités concernant la sécurité à l'échelle du pays au sein de la Mission unifiée, le Conseiller principal pour la sécurité est responsable en général de la gestion de la sécurité et de la protection du personnel et des biens de la MINUS, peut intervenir en urgence 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dirige les gardes de sécurité, mène des enquêtes en matière de sécurité, fournit des services de protection personnelle aux principaux responsables de la Mission et aux délégations de haut niveau, et donne les autorisations de sécurité pour les déplacements à l'intérieur et à destination de la zone de la Mission. Le Conseiller principal pour la sécurité est également responsable du contrôle du respect des normes minimales de sécurité opérationnelles et des normes minimales de sécurité opérationnelles applicables au domicile fixées par le responsable désigné.

39. La Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUS comprend également un P-5, deux P-4, neuf P-3 et 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité au Siège de l'Organisation et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs. Tous les membres de la Section de la sécurité et de la sûreté, y compris ceux dont le poste est financé par le Département de la sûreté et de la sécurité du Siège de l'Organisation, relèvent du Conseiller principal pour la sécurité de la Mission, auquel ils rendent des comptes.

Quartier général de la Mission

40. Le Conseiller principal pour la sécurité (D-1) est assisté d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également assisté d'un conseiller principal adjoint pour la sécurité (P-5), d'un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4) et de deux assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

41. La Section de la sécurité et de la sûreté comprend un groupe d'appui à la sécurité, un centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, un groupe des opérations de sécurité, un groupe des plans de la sécurité et de la liaison, un groupe de la protection rapprochée, un groupe des enquêtes spéciales et un Groupe de la formation.

42. Le Groupe d'appui à la sécurité fournit un soutien logistique et administratif à la Section et met à jour la base de données des cartes d'identité et laissez-passer. Le Groupe est dirigé par un fonctionnaire de sécurité (P-2) assisté de deux fonctionnaires d'administration (agents du Service mobile), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les opérations concernant les cartes d'identité sont exécutées par deux fonctionnaires chargés des

cartes d'identité (agents du Service mobile) et un assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe bénéficie également de l'appui d'un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le poste est financé par le Département de la sûreté et de la sécurité et n'est donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

43. Le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité est un moyen unique de satisfaire les besoins en matière d'information et d'opérations concernant la sécurité et la sûreté découlant de la structure organisationnelle de la Mission et des plans pour l'avenir. Le Centre établit des liaisons avec tous les organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur de la Mission et participe aux activités de sécurité interorganisationnelles, sa tâche fondamentale consistant, sur la base des informations recueillies, à évaluer la situation en matière de sécurité, déterminer les problèmes de sécurité, élaborer et diffuser des avis de sécurité et des informations sur la situation sécuritaire pour le personnel et transmettre des recommandations sur la sécurité à l'intention du Coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain, de l'Équipe de gestion de la sécurité, du Groupe stratégique de la sécurité et, en dernier ressort, du Représentant spécial du Secrétaire général/responsable désigné. Le Centre est dirigé par un fonctionnaire de sécurité (P-4) qui est assisté d'un analyste des informations sur la sécurité (P-2). Le Centre gère par ailleurs une base de données sur les incidents qui fournit des informations permettant d'identifier les tendances négatives ou positives en matière de sécurité dans la zone de la Mission. Cette base de données est tenue à jour par un agent de sécurité (agent du Service mobile) et un technicien de la base de données sur les incidents (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il bénéficie également de l'appui d'un analyste des informations sur la sécurité (P-3) et d'un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

44. Le Groupe des opérations de sécurité assure la sécurité physique de tous les locaux de la MINUS à Khartoum et surveille les mouvements du personnel et des biens de la Mission dans tout le Soudan, donne les autorisations de sécurité pour les déplacements du personnel à l'intérieur et à destination du Soudan et sert de réseau central de communications. Le Groupe comprend un bureau des tours de service, une cellule de suivi des opérations de la Mission, une cellule des communications et une cellule de gestion des gardes de sécurité.

45. Le Bureau des tours de service, qui est le bras opérationnel du Groupe des opérations de sécurité, coordonne les interventions en cas d'urgence 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Il fournit et coordonne un appui dynamique et actif aux opérations sur le terrain de la Mission sous la forme d'évaluations des risques pour la sécurité des itinéraires, des zones d'opérations et des régions, et il fournit une aide et des conseils en vue de l'application du plan de sécurité, des normes minimales de sécurité opérationnelles et des normes minimales de sécurité opérationnelles applicables au domicile. Le Bureau des tours de service comprend un fonctionnaire de sécurité (P-3) et deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, il bénéficie de l'appui de trois fonctionnaires de sécurité (P-3), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

46. La Cellule de suivi des mouvements de la Mission traite toutes les demandes d'autorisation en matière de sécurité, y compris les autorisations internationales, et met à jour les données pertinentes; elle contribue à la coordination et à la synchronisation des activités de la Mission impliquant plusieurs organismes au même endroit; elle met à jour une base de données sur le personnel; et suit, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, les mouvements de tous les membres du personnel à l'intérieur et à destination du Soudan; elle contribue à l'établissement et à la mise à jour d'une base de données statistiques de la Mission qui recense les activités et les lieux; et elle fournit les premières orientations pour la planification de la sécurité concernant les déplacements par la route. La Cellule comprend deux assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

47. La Cellule des communications assure le fonctionnement opérationnel du Système de communications d'urgence de la MINUS, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et effectue des vérifications quotidiennes des communications. Elle sert d'interface pour la transmission de tous les messages d'alerte et avis concernant la sécurité pour assurer que la Mission soit pleinement consciente de la situation; elle suit les progrès des missions effectuées par la route et d'autres activités; elle maintient des communications opérationnelles et d'urgence, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la sûreté et de la sécurité dans toute la zone de la Mission; elle sert de centre de communications et de coordination en cas d'évacuation, pour les évacuations sanitaires et d'autres plans d'urgence; et elle fournit des conseils techniques et, le cas échéant, une formation concernant les questions de communications. La Cellule des communications comprend cinq opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

48. La Cellule de gestion des gardes de sécurité assure, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, le contrôle de l'accès et la sécurité du périmètre de tous les sites, camps et bâtiments de la Mission. La Cellule comprend six agents de sécurité (agents du Service mobile), qui supervisent quatre assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 50 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dans les bureaux et les installations de la MINUS à Khartoum.

49. Le Groupe des plans de sécurité et de la liaison applique le Plan de sécurité de la Mission dans l'ensemble du Soudan, y compris des plans spécifiques d'évacuation, d'évacuation sanitaire et d'évacuation des blessés pour les 20 sites où des membres du personnel des Nations Unies sont en poste. En outre, le Groupe coopère étroitement avec les autorités locales de tout le pays afin d'assurer qu'elles appliquent tous les mécanismes de planification mis en place. Le Groupe comprend deux agents de sécurité (agents du Service mobile). Il bénéficie également de l'appui d'un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le poste est financé par le Département de la sûreté et de la sécurité et n'est donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

50. Le Groupe de la protection rapprochée fournit, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, une protection rapprochée au Représentant spécial du Secrétaire général et comprend 12 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile).

51. Le Groupe des enquête spéciales est responsable de la conduite d'enquêtes sur les vols, les accidents de la circulation ou tous autres actes répréhensibles commis par des membres du personnel civil. Le Groupe comprend un superviseur (Service mobile), un enquêteur (Service mobile) et deux assistants d'enquêtes (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

52. Le Groupe de la formation à la sécurité supervise la formation de tout le personnel civil récemment arrivé dans la zone de la Mission. Il est également responsable de la formation de tous les membres du personnel de sécurité des Nations Unies, quelle que soit leur classe, dans toute la Mission, y compris l'entraînement au tir. Il est prévu qu'il y aura un centre de formation fixe et une unité mobile pour couvrir les bureaux régionaux et sous-régionaux. Le Groupe de la formation comprend six agents de formation à la sécurité (agents du Service mobile) et quatre assistants de formation à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

53. Dans le sud du Soudan, les services de sécurité sont coordonnés par le quartier général régional opérationnel de Juba. À Juba, la Section de la sécurité est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4), qui est épaulé par un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs. Un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le poste est inclus dans le tableau d'effectifs, assiste également le coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain au quartier général de Juba. La Section de la sécurité et de la sûreté comprend : a) le Groupe d'appui à la sécurité, qui comprend un fonctionnaire de sécurité (P-2), un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux fonctionnaires chargés de cartes d'identité (agents du Service mobile) et un préposé aux cartes d'identité (agent des services généraux recruté sur le plan national); b) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un analyste des informations en matière de sécurité (P-2), un agent de sécurité chargé de la base de données sur les incidents (agent du Service mobile) et un technicien de la base de données sur les incidents (agent des services généraux recruté sur le plan national); c) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend deux fonctionnaires des opérations de sécurité (P-3), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), huit agents de sécurité (agents du Service mobile), 36 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et cinq opérateurs radio des services de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) le Groupe des plans de sécurité et de la liaison, qui comprend un agent de sécurité (agent du Service mobile) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national); e) le Groupe des enquêtes spéciales, qui comprend un enquêteur sur les questions de sécurité (agent du Service mobile); et f) le Groupe de la formation, qui comprend un formateur à la sécurité (agent du Service mobile). Outre le personnel susmentionné, le bureau de la sécurité de Juba comprend un coordonnateur adjoint des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), un assistant de sécurité (agent des services généraux

recruté sur le plan national), un fonctionnaire chargé des tours de service (P-3) et un assistant chargé du suivi des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs. Le bureau de la sécurité du quartier général opérationnel de Juba est également chargé de la sécurité au poste de Lokichoggio, où sept fonctionnaires de sécurité (un P-3, un P-2 et cinq agents du Service mobile) supervisent 16 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

54. La Section de la sécurité et de la sûreté à l'antenne de Malakal bénéficie de l'appui d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un fonctionnaire de sécurité (P-2), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-2 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio pour la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre agents de sécurité (agents du Service mobile), 28 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, la Section comprend un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

55. La Section de la sécurité et de la sûreté à l'antenne de Wau est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), épaulé par un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un agent de sécurité (P-2), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-2 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio pour la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre agents de sécurité (agents du Service mobile), 28 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

56. La Section de la sécurité et de la sûreté à l'antenne de Rumbek comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un fonctionnaire de sécurité (P-2), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-2 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements (agent des services

généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio des services de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre agents de sécurité (agents Service mobile), neuf gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux employés de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, la Section comprend un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

57. La Section de la sécurité et de la sûreté au Bureau régional de Kadugli comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un fonctionnaire de sécurité (P-2), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-2 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio pour la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre agents de sécurité (agents du Service mobile), 28 assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, la Section comprend un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ne sont donc pas inclus dans le tableau d'effectifs.

58. La Section de la sécurité et de la sûreté au Bureau régional de Damazin est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), appuyé par un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un fonctionnaire de sécurité (P-2), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-2 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements de la Mission (agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio des services de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois agents de sécurité (agent du Service mobile), 28 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

59. La Section de la sécurité et de la sûreté au Bureau régional d'Abyei est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), épaulé par un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un fonctionnaire de sécurité (P-2), un employé de bureau

(agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-2 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements de la Mission (agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio des services de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre agents de sécurité (agents du Service mobile), 18 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

60. Les systèmes de gestion de la sécurité pour le Darfour sont coordonnés par le Bureau régional à El Fasher. La Section de la sécurité à El Fasher est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4), qui est épaulé par un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Groupe d'appui à la sécurité, qui comprend un agent de sécurité (agent du Service mobile), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), un fonctionnaire chargé des cartes d'identité (agent du Service mobile) et deux préposés aux cartes d'identité (agents des services généraux recrutés sur le plan national); b) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un coordonnateur adjoint des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), un analyste des informations sur la sécurité (agent du Service mobile), un agent de sécurité chargé de la Base de données sur les incidents (agent du Service mobile) et un technicien de la base de données sur les incidents (agent des services généraux recruté sur le plan national); c) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend deux fonctionnaires des opérations de sécurité (P-3), un assistant des opérations de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant chargé du suivi des mouvements de la Mission (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux agents de sécurité (agent du Service mobile), 26 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et cinq opérateurs radio des services de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et d) le Groupe des enquêtes spéciales, qui comprend un enquêteur sur la sécurité (agent du Service mobile).

61. La Section de la sécurité et de la sûreté à l'antenne de Nyala est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), épaulé par un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un analyste de la sécurité (agent du Service mobile), un agent de sécurité chargé de la base de données sur les incidents (agent du Service mobile) et un technicien de la base de données sur les incidents (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-3 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements de la Mission (agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio des

services de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre agents de sécurité (agent du Service mobile) et 22 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

62. La Section de la sécurité et de la sûreté à l'antenne d'El Geneina est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), épaulé par un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Centre d'information et d'opérations en matière de sécurité, qui comprend un analyste de la sécurité (agent du Service mobile), un agent de sécurité chargé de la base de données sur les incidents (agent du Service mobile) et un technicien de la base de données sur les incidents (agent des services généraux recruté sur le plan national); et b) le Groupe des opérations de sécurité, qui comprend trois fonctionnaires des opérations de sécurité (un P-3 et deux agents du Service mobile), un assistant chargé du suivi des mouvements de la Mission (agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq opérateurs radio des services de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre agents de sécurité (Service mobile) et 24 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

63. La Section de la sécurité et de la sûreté à l'antenne de Zalingei est coordonnée par un agent de sécurité (agent du Service mobile) qui supervise 15 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

64. Les bureaux de la sécurité des antennes de Kassala et de Port-Soudan sont chacun coordonnés par un fonctionnaire de sécurité (P-3) et un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, quatre agents de sécurité (agent du Service mobile) et 30 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), et deux agents de sécurité (agent du Service mobile) et 30 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) assurent la sécurité des antennes de Kassala et de Port-Soudan, respectivement.

65. La Section de la sécurité et de la sûreté à la Base de soutien logistique d'El Obeid est dirigée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3), appuyé par un coordonnateur adjoint des mesures de sécurité sur le terrain (P-2), six agents de sécurité (agent du Service mobile) et 50 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

b) Services organiques

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D2/D1</i>	<i>P5/P4</i>	<i>P3/P1</i>					
Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général	1	7	73	77	18	176	504	102	782
Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	1	5	34	84	6	130	145	76	351
Commandant de la Force	—	2	1	—	3	6	199	—	205
Total, effectif proposé 2004/06	2	14	108	161	27	312	848	178	1 338

66. Les ressources nécessaires en ce qui concerne l'effectif proposé pour les services organiques contribueraient aux produits correspondant aux réalisations escomptées des composantes 1 à 4 du présent rapport.

a) Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D2/D1</i>	<i>P5/P4</i>	<i>P3/P1</i>					
Cabinet	1	–	1	1	2	5	3	–	8
Division des affaires civiles	–	2	19	12	1	34	62	49	145
Division des affaires politiques	–	1	6	4	1	12	5	–	17
Division de la police civile	–	1	4	1	1	7	164	–	171
Section de l'état de droit, du système judiciaire et du service consultatif de l'administration pénitentiaire	–	1	8	9	1	19	24	2	45
Section des droits de l'homme	–	1	22	44	2	69	97	30	196
Groupe de l'assistance électorale	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Bureau de la communication et de l'information	–	1	12	5	10	28	147	21	196
Total, effectif proposé 2004/06	1	7	73	77	18	176	504	102	782

67. L'effectif proposé pour les services relevant du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général est présenté ci-après :

Cabinet

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D2/D1</i>	<i>P5/P4</i>	<i>P3/P1</i>					
Quartier général de la Mission	1	–	1	1	2	5	3	–	8

68. Le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, qui a rang de sous-secrétaire général, s'occupe, en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général, des questions ayant directement trait au processus de paix et à la gouvernance. Il dirige les activités inscrites au programme dans les domaines suivants : affaires civiles; affaires politiques; police civile; état de droit, système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire; droits de l'homme; assistance électorale; communication et information. Il fournit au Représentant spécial du Secrétaire général des conseils pratiques sur l'exécution du mandat de la Mission, mène des négociations de haut niveau avec les représentants du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, les dirigeants des partis politiques et les dignitaires de la société civile, ainsi qu'avec

les fonctionnaires compétents des pays et organisations de la région, et dirige la Mission en l'absence du Représentant spécial du Secrétaire général.

69. Le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général est composé d'un assistant spécial (P-4), épaulé par un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), trois assistants administratifs (deux agents du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Division des affaires civiles

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D2/D1</i>	<i>P5/P4</i>	<i>P3/P1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	2	–	1	4	9	4	17
Bureaux de terrain	–	1	17	12	–	30	53	45	128

70. La Division des affaires civiles, placée sous la supervision du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, contribue spécifiquement aux réalisations escomptées 3.1 et 3.3 et aux produits correspondant de la composante 3. Elle facilite le processus de réconciliation au niveau local et y participe, encourage l'instauration d'une culture de paix dans le pays, et appuie la consolidation de la paix dans les zones de conflit. Les programmes de la Division favorisent l'application de l'Accord de paix global en accordant une attention particulière aux universités, associations d'inspiration religieuse et organes locaux. La Division organise des ateliers sur la gouvernance et les responsabilités de l'administration civile, exécute des projets à effet rapide et travaille en collaboration avec des partenaires internationaux et avec les organismes des Nations Unies en vue de recenser les domaines d'assistance. Des spécialistes des affaires civiles contrôlent et appuient les activités civiles découlant de l'accord de paix et travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues militaires; ils se concentrent sur l'analyse du conflit et sur la réconciliation et présentent des rapports d'activité et d'autres rapports s'appuyant sur les observations faites sur le terrain.

71. Un des produits de la Division des affaires civiles est la formation de 23 Soudanais à l'administration civile en vue de créer une réserve de candidats à des postes de la fonction publique, grâce à l'affectation de 23 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national à des postes de la fonction publique soudanaise au titre des effectifs proposés pour le quartier général de la Mission, le quartier général opérationnel, les bureaux régionaux et les antennes.

Quartier général de la Mission

72. La Division a à sa tête un directeur (D-2), qui, sous l'orientation du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, est chargé d'établir les priorités et de formuler des politiques pour les activités relatives aux affaires civiles menées au Soudan. Le Directeur est appuyé par un spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), six spécialistes des affaires civiles (un P-4, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et trois administrateurs recrutés

sur le plan national), un assistant administratif (agent du Service mobile), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, deux spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

Bureaux de terrain

73. Au quartier général opérationnel de Juba, un administrateur général spécialiste des affaires civiles (D-1), placé sous la supervision du Directeur au quartier général opérationnel, coordonne les activités dans le Sud et assure une coordination efficace avec les bureaux de Khartoum et du Darfour. Il ou elle est épaulé(e) par un spécialiste (hors classe) des affaires civiles (P-5), sept spécialistes des affaires civiles (deux P-4, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et trois administrateurs recrutés sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, deux spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise. L'exécution des programmes est renforcée par le déploiement d'une équipe mobile composée de six spécialistes des affaires civiles (un P-4, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

74. À l'antenne de Malakal, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par quatre spécialistes des affaires civiles (un P-4, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et une équipe mobile composée de quatre spécialistes des affaires civiles (deux P-3 et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, deux spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

75. À l'antenne de Wau, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par cinq spécialistes des affaires civiles (un P-4, un P-2, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et une équipe mobile composée de six spécialistes des affaires civiles (deux P-3, deux administrateurs recrutés sur le plan national et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, trois spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

76. À l'antenne de Rumbek, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par trois spécialistes des affaires civiles (un P-4, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national) un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et une équipe

mobile composée de six spécialistes des affaires civiles (un P-4, un P-3, deux administrateurs recrutés sur le plan national et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, deux spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

77. Au bureau régional de Kadugli, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par six spécialistes des affaires civiles (deux P-4, un P-2, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). De plus, trois spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

78. Au bureau régional de Damazin, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par cinq spécialistes des affaires civiles (un P-4, un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national). De plus, trois spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

79. Au bureau régional d'Abyei, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par quatre spécialistes des affaires civiles (un P-4, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et une équipe mobile composée de six spécialistes des affaires civiles (un P-4, un P-3, deux administrateurs recrutés sur le plan national et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, trois spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

80. Au bureau régional d'El Fasher, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par un spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), épaulé par quatre spécialistes des affaires civiles (un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national).

81. Dans chacune des antennes de Nyala et El Geneina, les activités relatives aux affaires civiles sont menées par quatre spécialistes des affaires civiles (un P-4, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national).

82. Le bureau des affaires civiles de l'antenne de Zalingei comprend quatre spécialistes des affaires civiles (un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national).

83. Au bureau régional de Kassala, le bureau des affaires civiles couvre à la fois Kassala et le secteur de Hamesh/Koreb. Ce bureau est composé de cinq spécialistes des affaires civiles (un P-4, un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). De plus, trois spécialistes des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) sont affectés à des postes de la fonction publique soudanaise.

Division des affaires politiques

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D2/D1</i>	<i>P5/P4</i>	<i>P3/P1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	6	4	1	12	5	–	17

84. La Division des affaires politiques contribue spécifiquement aux réalisations escomptées 1.1 et 3.3 et aux produits correspondants de la composante 3. Elle apporte son concours à l'application effective de l'Accord de paix global, notamment en suivant de près la situation politique, civile, sociale et économique, ainsi que celle des populations civiles, dans l'ensemble du Soudan et tout autre fait nouveau pouvant avoir des répercussions sur l'exécution du mandat de la Mission, et en exploitant, intégrant et interprétant les données recueillies ainsi qu'en établissant des rapports pertinents. Elle aide le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général lors de leurs consultations régulières avec le Gouvernement soudanais, et appuie leur participation aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation et de la commission politique du cessez-le-feu; fournit des conseils sur le processus politique dans les six secteurs et sur l'application de l'Accord de paix global; participe aux réunions avec les donateurs et organismes internationaux afin d'examiner les moyens de répondre concrètement aux besoins des Soudanais; et travaille en étroite collaboration avec les spécialistes de l'assistance électorale en vue d'établir un cadre électoral adapté au contexte politique soudanais. La Division fournit également en permanence des conseils et une évaluation actualisée des tendances politiques au Soudan et dans la région, en analysant leur possible incidence à long terme sur la paix et la stabilité, mène des consultations mensuelles avec l'Union africaine, établit des relations de travail étroites avec les partis politiques, et contribue à l'établissement de rapports quotidiens au Siège de l'ONU et d'autres rapports au Conseil de sécurité.

85. La Division des affaires politiques est dirigée par un directeur des affaires politiques (D-1), épaulé par deux spécialistes (hors classe) des questions politiques (P-5). L'un dirige l'équipe chargée des négociations relatives au Darfour, conduit des négociations de haut niveau dans différentes régions d'Afrique et établit et maintient des contacts avec le Gouvernement et les mouvements armés sur le terrain. L'autre dirige l'équipe chargée de l'application de l'Accord de paix global, des négociations, de la médiation entre les parties concernant la gestion des affaires publiques dans le Sud, et des missions de bons offices. La Division comprend également sept spécialistes des questions politiques (quatre P-4 et trois P-3), un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), deux spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant administratif (agent du Service mobile), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Division de la police civile

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D2/D1</i>	<i>P5/P4</i>	<i>P3/P1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	2	1	1	5	18	–	23
Bureaux de terrain	–	–	2	–	–	2	146	–	148

86. La Division de la police civile contribue aux réalisations escomptées 3.5 et aux produits correspondant de la composante 3. Le Bureau est dirigé par un chef de la police civile (D-1), qui, sous la direction du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, gère les activités de la Mission ayant trait à la police civile; aide et encourage le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan à mettre en place un service de police transparent, comme le prévoit le Protocole de Machakos et d'autres accords; coordonne les activités d'appui menées par d'autres donateurs bilatéraux et internationaux; conseille les forces de police du gouvernement et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan; surveille les services fournis par la police locale et se tient informé des attentes de la population; et participe directement au renforcement des capacités dans certains domaines précis comme la formation et la conception de programmes. Les membres de la police civile effectuent des patrouilles et organisent des réunions d'évaluation avec les représentants de la société civile, surveillent les activités opérationnelles de la police locale, s'assurent du respect de normes acceptables sur le plan international et conseillent le personnel de commandement et les autorités ministérielles sur la démilitarisation à long terme de la police.

87. Chacune des antennes de la Mission est dotée d'environ 25 policiers, ainsi que d'un assistant linguistique et d'un employé de bureau pour cinq et 25 policiers respectivement.

Quartier général de la Mission

88. Le Chef de la police civile (D-1) du quartier général de la Mission à Khartoum est épaulé par un coordonnateur de la planification (P-5), qui aide à mettre en œuvre les éléments du plan de mise en œuvre de la Mission ayant trait à la police; examine les objectifs et évalue les résultats globaux des activités de police; est en relation, au nom du Chef de la police, avec les responsables locaux de la police en vue d'élaborer tous les plans et politiques de renforcement des capacités de la police; et veille à ce que les engagements nationaux concernant les initiatives générales de renforcement des capacités de la police pour le Sud soient correctement coordonnés. La Division comprend en outre un coordonnateur de la formation (P-4), un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), six employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), sept assistants linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) et quatre chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

89. Au quartier général opérationnel de Juba, le Bureau de suivi et d'appui de la police est dirigé par un spécialiste hors classe des questions de police (P-5), habilité par le Chef de la police à coordonner les activités de police dans la région. Celui-ci est épaulé par un coordonnateur de la réforme et de la restructuration (P-4), quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), cinq employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Bureau est également doté de 12 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) affectés à trois bases d'opérations.

90. Les effectifs du Bureau de police civile sont répartis comme suit : a) l'antenne de Malakal compte quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi que 20 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et quatre employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui sont affectés à quatre bases d'opérations; b) l'antenne de Wau compte quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi que huit assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui sont affectés à deux bases d'opérations; c) l'antenne de Rumbek compte quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) affectés à une base d'opérations; d) le bureau régional de Kadugli est doté de quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), plus 12 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) affectés à trois bases d'opérations; e) le bureau régional de Damazin est doté de trois assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), plus 12 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) affectés à trois bases d'opérations; f) le bureau régional d'Abyei est doté de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), plus quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) affectés à une base d'opération; g) le bureau régional de Kassala est doté de quatre assistants linguistiques et un employé de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) affectés à une base d'opérations.

Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	4	3	1	9	13	–	22
Bureaux de terrain	–	–	4	6	–	10	11	2	23

91. La Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire contribue à la réalisation escomptée 3.2 et exécute les produits correspondants de la composante 3. Elle fournit une assistance et des conseils au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan en matière de droit constitutionnel et de renforcement des institutions et des systèmes législatif, judiciaire et pénitentiaire; elle soutient le caractère indépendant et impartial des institutions judiciaires dans le respect des traditions juridiques et des cultures du Soudan ainsi que des normes internationales; et elle assure une formation essentielle dans le domaine des systèmes et de l'administration pénitentiaires.

Quartier général de la Mission

92. La composante judiciaire est sous la direction du chef de la promotion de l'état de droit (D-1), assisté d'un spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), d'un spécialiste du droit de la charia (P-4), d'un spécialiste de la *common law* (P-4), de sept spécialistes de l'état de droit (un P-3, un P-2 et cinq administrateurs recrutés sur le plan national), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de trois assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). De plus, les services de conseil et de formation auprès de l'administration pénitentiaire sont assurés par un conseiller spécialiste des questions pénitentiaires (P-4), qui est assisté dans ces fonctions par trois spécialistes des questions pénitentiaires (un P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

93. Au quartier général opérationnel de Juba, les activités de promotion de l'état de droit sont coordonnées par un spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), qui est assisté par six spécialistes de l'état de droit (deux P-4, un P-3, un P-2 et deux administrateurs recrutés sur le plan national), trois assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les activités relatives à l'administration pénitentiaire dans le Sud sont menées par deux conseillers spécialistes des questions pénitentiaires (P-3), assistés de deux fonctionnaires d'administration (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international),

d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Deux coordonnateurs de la formation (P-3) et deux fonctionnaires chargés de la formation (administrateurs recrutés sur le plan national) mettent au point les programmes de formation du personnel recruté sur le plan national en se fondant sur les normes internationales pour les établissements pénitentiaires.

94. Au bureau régional d'El Fasher, les activités de promotion de l'état de droit sont coordonnées par un spécialiste de l'état de droit (P-4). Le poste proposé comporte deux grands domaines de responsabilité. Le premier est lié aux aspects judiciaires et juridiques de la crise actuelle. En effet, les efforts que doit déployer la communauté internationale pour obtenir que les droits de l'homme et l'état de droit soient respectés dans une mesure acceptable au Darfour pendant le conflit consistent en des tâches de nature judiciaire et juridique. Il s'agit notamment : de collaborer avec les autorités locales pour veiller à ce que le pouvoir judiciaire administre la justice sans discrimination et conformément aux normes internationales; de fournir aide et conseils aux autorités judiciaires sur les moyens d'améliorer leur aptitude à administrer la justice et à réduire le nombre d'infractions; et de conseiller les représentants de l'ONU au Darfour sur leurs rapports avec les autorités chargées du maintien de l'ordre au Darfour. L'autre responsabilité qui incombe au spécialiste de l'état de droit consiste à participer aux efforts déployés en vue de parvenir à un règlement politique global et, à terme, au rétablissement de l'état de droit au Darfour. La négociation d'un accord global portera sur plusieurs questions liées à l'état de droit, notamment les mesures de réconciliation et d'indemnisation, le règlement des demandes d'indemnisation faites par les victimes d'actes de violence et les mécanismes destinés à rétablir l'état de droit au Darfour.

Section des droits de l'homme

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	5	5	1	12	9	–	21
Bureaux de terrain	–	–	17	39	1	57	88	30	175

95. La Section des droits de l'homme contribue à la réalisation escomptée 3.4 et exécute les produits correspondants de la composante 3. Elle surveille la situation des droits de l'homme au Soudan – tout particulièrement au Darfour – enquête sur les violations et établit des rapports sur la question; elle fait campagne et intervient auprès des autorités nationales pour qu'elles protègent les civils et les groupes vulnérables; elle dialogue avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les gouverneurs des États (wali) et d'autres instances en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme; elle donne des conseils sur la création et le renforcement de structures de défense et de promotion des droits de l'homme au Darfour et dans tout le pays, ainsi que sur la mise en place de structures de défense des droits de l'homme là où il n'en existe pas; elle collabore avec des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile en vue de mettre au point des mécanismes

spécifiques de protection des groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants, des personnes déplacées, des personnes âgées et des handicapés; elle promeut les droits des femmes, des enfants, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables; elle donne des conseils sur la création et le fonctionnement d'une commission nationale des droits de l'homme; elle conseille les gouvernements, les entités nationales, les organes législatifs et judiciaires et les organisations de la société civile sur le renforcement des capacités et la formation; elle donne des conseils sur la ratification des instruments internationaux fondamentaux dans le domaine des droits de l'homme; elle formule des recommandations concernant l'élaboration d'un plan national d'éducation en matière des droits de l'homme; et elle intègre une perspective sexospécifique à son travail en faveur des droits de l'homme et veille à la prise en compte des droits spécifiques des filles et des femmes.

Quartier général de la Mission

96. La Section est dirigée par le chef de la Section des droits de l'homme (D-1), qui est épaulé par deux spécialistes (hors classe) des droits de l'homme (P-5). L'un s'occupe essentiellement de la mise en place d'institutions et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et est responsable de la mise au point et de la supervision d'activités stratégiques à cet égard, notamment de la formulation de conseils sur l'élaboration d'un plan national d'éducation en matière de droits de l'homme, de l'appui à la création et au fonctionnement d'une commission nationale des droits de l'homme, et d'autres activités visant à soutenir la création et le développement d'un système national de promotion et de défense des droits de l'homme. L'autre s'occupe des questions juridiques et fournit notamment des conseils juridiques aux équipes du quartier général de la Mission, du quartier général opérationnel, des bureaux régionaux et des antennes sur les questions ayant trait aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit des réfugiés, ainsi que sur les questions relatives au mandat et aux activités de la MINUS. La Section est en outre dotée d'un spécialiste des institutions nationales s'occupant de droits de l'homme (P-4), d'un spécialiste de la formation en matière de droits de l'homme (P-4), d'un spécialiste des questions relatives à la justice pendant les périodes de transition (P-4), de huit spécialistes des droits de l'homme (trois P-3 et cinq administrateurs recrutés sur le plan national), de deux spécialistes des droits de l'homme (adjoints de 1^{re} classe) (P-2), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

97. La Section des droits de l'homme du quartier général opérationnel de Juba est dirigée par un spécialiste (hors classe) des droits de l'homme (P-5), qui est secondé par quatre spécialistes des droits de l'homme (un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant aux droits de l'homme (Service mobile), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

98. À l'antenne de Malakal, les activités dans le domaine des droits de l'homme sont exécutées par sept spécialistes des droits de l'homme (un P-4, un P-3, un P-2, deux administrateurs recrutés sur le plan national et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), qui sont secondés par deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

99. À l'antenne de Wau, les activités dans le domaine des droits de l'homme sont exécutées par six spécialistes des droits de l'homme (un P-4, un P-2, deux administrateurs recrutés sur le plan national, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national), secondés par deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

100. À l'antenne de Rumbek, les activités dans le domaine des droits de l'homme sont exécutées par trois spécialistes des droits de l'homme (un P-3, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), secondés par un assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

101. Les bureaux régionaux de Kadugli, Damazin et Abiyei comprennent chacun un bureau des droits de l'homme doté de l'effectif suivant : cinq spécialistes des droits de l'homme (un P-4, un P-2, deux administrateurs recrutés sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), secondés par deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

102. Le bureau régional d'El Fasher ainsi que les antennes de Nyala et de Geneina comprennent chacun un bureau des droits de l'homme doté de l'effectif suivant : un spécialiste (hors classe) des droits de l'homme (P-5), qui dirige 17 spécialistes des droits de l'homme (deux P-4, quatre P-3, quatre P-2, cinq Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), trois assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

103. À l'antenne de Zalingei, les activités dans le domaine des droits de l'homme sont assurées par 11 spécialistes des droits de l'homme (un P-4, trois P-3, trois P-2, trois Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), secondés par deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

104. Au bureau régional de Kassala, les activités dans le domaine des droits de l'homme sont assurées par sept spécialistes des droits de l'homme (un P-4, un P-3,

deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national et deux administrateurs recrutés sur le plan national), secondés par deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Groupe de l'assistance électorale

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	–	1	1	–	2	2	–	4

105. Le Groupe de l'assistance électorale contribue à la réalisation escomptée 1.1 et exécute les produits correspondants de la composante 1. Il est chargé des travaux préparatoires du futur référendum au Sud-Soudan, notamment des enquêtes démographiques et des discussions avec le Gouvernement du Sud-Soudan et les autorités locales, et il entretient des contacts avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales au sujet des élections. Bien que le calendrier électorale figurant dans l'Accord de paix global ne prévoit des élections qu'à l'an 3 de sa mise en oeuvre, les travaux préparatoires – notamment l'adoption d'une loi électorale, la tenue de recensements, la mise sur pied de commissions électorales et la formation de personnel – doivent être planifiés à l'avance. Ces questions se posent avec une acuité particulière dans le contexte du Soudan, compte tenu de l'absence d'une infrastructure électorale fiable ainsi que du manque de données statistiques sur la population et les résidences. Le personnel du Groupe doit donc commencer à collaborer avec le Gouvernement d'unité nationale sur ces questions et préparer la participation future de la MINUS aux élections. Le personnel affecté à l'assistance électorale coordonne également l'intervention de l'équipe de pays pour veiller à ce qu'elle cadre avec le mandat global des Nations Unies au Soudan. Le Groupe est constitué d'un observateur électorale hors classe (P-5), de deux observateurs électoraux (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national) et un assistant électorale (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau de la communication et de l'information

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	5	3	7	16	45	5	66
Bureaux de terrain	–	–	7	2	3	12	102	16	130

106. Le Bureau de la communication et de l'information contribue aux réalisations escomptées 1.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, et 4.4 et exécute les produits correspondants des composantes 1, 2, 3 et 4. Ce bureau est responsable de la production et de la diffusion d'informations – écrites, audiovisuelles et électroniques – sur le mandat de la MINUS et son rôle dans le processus de paix et le processus politique, il apporte un appui aux médias du pays et assure la formation de journalistes; il met en œuvre des campagnes d'information destinées aux populations locales; il produit et diffuse des émissions radiophoniques en arabe, en anglais et dans les langues régionales depuis le quartier général de la Mission à Khartoum et cinq autres sites dans différentes régions du Soudan; il publie des communiqués de presse et des périodiques dans les langues nationales; il publie et distribue des dépliants et feuillets d'information; et il soutient et encadre les activités d'information menées par les bureaux opérationnels de la Mission.

107. Le rôle particulier que sont appelés à jouer les bureaux de l'information des divers bureaux régionaux et antennes est double. Premièrement, en tant qu'intervenants arabophones, les employés de ces bureaux sont en mesure de promouvoir le dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et les communautés locales, et d'obtenir des informations – en vue de les transmettre aux bureaux régionaux et du quartier général de Khartoum – sur l'état d'esprit qui règne dans les régions et sur les commentaires formulés par les médias et les notables locaux. Le personnel recruté sur le plan national s'appuie sur son savoir-faire pour recommander la ou les démarches appropriées, sur le plan de la communication, face aux préoccupations exprimées. De son côté, ce personnel reçoit des conseils et des directives de la part du quartier général de la Mission, du quartier général opérationnel et des bureaux régionaux sur la manière de réagir face à des problèmes concrets. S'agissant de l'information au niveau local, le personnel est le principal point de contact entre l'ONU et les communautés. Les agents recrutés sur le plan national sont également responsables de l'organisation et de la production de toute la gamme des produits locaux et nationaux d'information. Dans certains endroits, des réalisateurs et des journalistes de la Radio des Nations Unies préparent la programmation locale, collaborent à la programmation destinée aux réseaux et dirigent des centres d'information locaux où le public peut se renseigner sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités et voir des expositions de sensibilisation aux mines ou au VIH/sida.

Quartier général de la Mission

108. Le Bureau de la communication et de l'information du quartier général de la Mission à Khartoum comprend le Groupe de la radio et le Groupe de la vidéo et du multimédia. Le Bureau est dirigé par un chef de l'information (D-1), secondé par un directeur de l'équipe chargée des campagnes spéciales (P-3), qui supervise la conception, la réalisation et la mise en œuvre de campagnes d'information destinées à des groupes particuliers. Un coordonnateur de la communication à l'échelon local (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) dirige les centres d'information qu'il est prévu d'ouvrir dans les principales zones urbaines du Soudan. Un responsable du centre d'information (administrateur recruté sur le plan national), secondé par deux fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), dirige le centre d'information de Khartoum. Le Bureau est également doté d'un assistant administratif (agent du Service mobile),

d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

109. Le Groupe de la radio assure des services de radiodiffusion au Soudan 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Il est placé sous la direction d'un chef de groupe (P-5), qui donne les orientations stratégiques, supervise la gestion au quotidien du service de radiodiffusion au Soudan, collabore avec les partenaires internationaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, supervise le contenu des émissions, et assure la formation de journalistes radio locaux. Il est secondé par six réalisateurs d'émissions radiophoniques (deux P-4, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un rédacteur en chef (P-4), un directeur technique (P-4), un fonctionnaire chargé de la formation (P-3), cinq techniciens de studio (un agent du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), un ingénieur radio (agent du Service mobile), un technicien d'émetteur (agent des services généraux recruté sur le plan national), un administrateur de réseau radiophonique (agent des services mobiles), 14 journalistes radio (deux administrateurs recrutés sur le plan national et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois présentateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois traducteurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant à la gestion (agent du Service mobile), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et quatre chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

110. Le Groupe de la vidéo et du multimédia produit des films destinés à être utilisés dans les reportages locaux et internationaux sur la MINUS au Soudan; il rend compte régulièrement de la situation aux réseaux de radiotélévision des pays fournisseurs de contingents; il produit de brefs documents vidéos sur la Mission, destinés à être diffusés dans les centres d'information et ailleurs; et il produit des bulletins d'information, des calendriers, des brochures et des feuillets destinés à être utilisés dans le cadre de campagnes à l'appui d'initiatives telles que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la protection des enfants. Le service est dirigé par un réalisateur vidéo (P-3), secondé par un rédacteur (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), un préparateur de texte (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), un administrateur de site Web (agent du Service mobile), un cameraman (agent du Service mobile), un photographe (agent du Service mobile), deux traducteurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux interprètes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un transcripateur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

111. Le Bureau de la communication et de l'information du quartier général opérationnel de Juba est dirigé par un chef adjoint de l'information (P-4), qui est responsable de l'administration au jour le jour du Bureau de la communication et de l'information dans le Sud-Soudan. Il est secondé par un administrateur des campagnes spéciales (P-3), un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Bureau comprend : a) un centre d'information, doté

d'un responsable du centre d'information (administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant du centre d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national); b) un service des relations avec les médias, doté d'un fonctionnaire de l'information (P-4) et d'un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national); c) un service de la radio, doté d'un chef adjoint de la radio (P-4), d'un rédacteur en chef (P-4), de six réalisateurs d'émissions radiophoniques (deux P-4, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), d'un fonctionnaire chargé de la formation (P-3), d'un ingénieur radio (agent du Service mobile), de 14 journalistes radio (deux administrateurs recrutés sur le plan national et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de cinq techniciens de studio (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), de trois présentateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de trois traducteurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), d'un technicien d'émetteur (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un assistant à la gestion (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de quatre chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et d) un service de la vidéo et du multimédia, doté d'un rédacteur (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), d'un réalisateur vidéo/cameraman (agent du Service mobile), d'un photographe (agent du Service mobile), d'un assistant de production (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un traducteur (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un interprète (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un transcripateur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

112. À l'antenne de Malakal, les objectifs du programme de communication et d'information relèvent d'un fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et d'un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), secondés par trois réalisateurs d'émissions radiophoniques (deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), huit journalistes radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois présentateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un traducteur (agent des services généraux recruté sur le plan national), un technicien de studio (agent des services généraux recruté sur le plan national) et quatre chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

113. À l'antenne de Wau, les objectifs du programme de communication et d'information relèvent de deux fonctionnaires de l'information (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), d'un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

114. Au bureau régional de Kadugli, les objectifs du programme de communication et d'information relèvent d'un fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et d'un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

115. Au bureau régional d'El Fasher, le Bureau de la communication et de l'information est dirigé par un chef adjoint de l'information (P-4), qui supervise les

activités de communication et d'information pour l'ensemble du Darfour. Celui-ci est secondé par un fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) ainsi que par trois réalisateurs d'émissions radiophoniques (deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), huit journalistes radio (un administrateur recruté sur le plan national et sept agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois présentateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un traducteur (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), quatre techniciens de studio (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

116. Le fonctionnement de l'antenne de Nyala est assuré par un fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

117. Le fonctionnement de l'antenne d'El-Geneina est assuré par un fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national).

118. Le programme de communication et d'information du bureau régional de Kassala est dirigé par un fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), qui est secondé par un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), trois réalisateurs d'émissions radiophoniques (deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), cinq journalistes radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois présentateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux traducteurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un technicien de studio (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

b) Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Cabinet	1	2	1	1	2	7	7	–	14
Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire	–	–	6	16	–	22	15	4	41
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion	–	1	9	29	1	40	49	33	122
Section du retour, du relèvement et de la réinsertion	–	1	4	13	1	19	31	17	67
Groupe de la coordination de l'aide au développement	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Section de la protection	–	1	9	19	1	30	26	13	69

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Groupe de lutte contre le VIH/sida	–	–	1	1	–	2	4	2	8
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes	–	–	3	4	1	8	10	7	25
Total proposé 2004/06	1	5	34	84	6	130	145	76	351

119. L'effectif proposé pour les services relevant directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général se répartit comme suit :

Cabinet

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général de la Mission	1	1	1	1	1	5	3	–	8
Bureaux de terrain	–	1	–	–	1	3	4	–	6

120. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui a rang de Sous-Secrétaire général, est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies, politiques et programmes à l'appui des fonctions suivantes : aide humanitaire, désarmement, démobilisation et réinsertion; retour, relèvement et réinsertion, coordination du développement; protection; VIH/sida; et égalité entre les sexes. En sa qualité de coordonnateur résident et de coordonnateur des opérations humanitaires, il dirige l'équipe de pays des Nations Unies et veille à la complémentarité des actions des différents volets de la présence des Nations Unies au Soudan; aide la Mission à établir d'étroites relations de travail avec les autres intervenants dans le processus de consolidation de la paix et de réconciliation, notamment les donateurs, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires; et, au sein de la Mission, anime les actions de mobilisation des ressources.

121. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général est secondé par deux coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires adjoints, l'un pour le nord du Soudan, en poste à Khartoum et s'occupant essentiellement de la crise du Darfour, et l'autre, dans le Sud-Soudan, en poste à Juba. Ces deux collaborateurs l'aident à coordonner un programme unifié des Nations Unies au Soudan d'un coût estimé en 2005 à 1,5 milliard de dollars provenant de sources extrabudgétaires. Cette fonction de coordination couvre l'aide humanitaire, le relèvement après le conflit et les premières étapes vers le développement. Ils coordonnent le retour dans leurs foyers, dans le sud, de personnes déplacées et de réfugiés dont le nombre pourrait atteindre

1,2 million de personnes, ainsi que le retour au Darfour de 100 000 à 200 000 déplacés et réfugiés supplémentaires.

Quartier général de la Mission

122. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général est secondé par un coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire adjoint (D-2) pour le nord du Soudan, qui est responsable de la gestion au quotidien des opérations d'aide humanitaire et de protection liées à la crise du Darfour et anime les efforts de préventions des conflits et de relèvement dans l'est du Soudan. Le bureau est doté d'un assistant spécial (P-4), d'un fonctionnaire chargé des rapports (P-2), d'un assistant d'administration (agent du Service mobile), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

123. Le coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire adjoint (D-2) pour le Sud, en poste au quartier général opérationnel de Juba, a pour attributions principales de soutenir l'Accord de paix global et de faciliter les opérations de retour, de relèvement et de réinsertion des réfugiés et personnes déplacées. Le bureau est doté d'un assistant d'administration (agent du Service mobile), de deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général de la Mission	–	–	3	3	–	6	4	–	10
Bureaux de terrain	–	–	3	13	–	16	11	4	31

124. Les activités du Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire contribuent à la réalisation escomptée 4.1 en exécutant les produits correspondants au titre de la composante 4. Le Groupe est chargé d'appuyer la réaction internationale à la crise humanitaire du Soudan, tant au Darfour que dans le reste du pays. Son action est complémentaire de celle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, notamment sur le plan des conseils sur les questions humanitaires à l'intention du Représentant spécial adjoint et des liaisons nécessaires à la coordination civile militaire avec les forces des Nations Unies ainsi qu'avec la présence de l'Union africaine au Darfour.

Quartier général de la Mission

125. Le Groupe est dirigé par un conseiller humanitaire hors classe (P-5), qui est secondé par deux attachés de liaison pour les affaires humanitaires (P-4), quatre spécialistes des questions humanitaires (deux P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un spécialiste adjoint des questions humanitaires (P-2), un

employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

126. Au quartier général opérationnel de Juba, les activités de secours humanitaires et de relèvement sont dirigées par un attaché de liaison hors classe pour les affaires humanitaires (P-5), secondé par trois attachés de liaison pour les affaires humanitaires (un P-3, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un assistant d'administration (agent des services généraux recruté sur le plan national).

127. À l'antenne de Malakal, les activités de secours humanitaires et de relèvement sont confiées à cinq attachés de liaison pour les affaires humanitaires (deux P-3, deux administrateurs recrutés sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

128. Les activités de secours humanitaires et de relèvement sont confiées à deux attachés de liaison pour les affaires humanitaires (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national) dans chacun des bureaux régionaux d'Abyei et d'El Fasher et des antennes de Wau, El Geneina et Zalingei.

129. Les activités de secours humanitaires et de relèvement de l'antenne de Rumbek sont confiées à quatre attachés de liaison pour les affaires humanitaires (un P-4, un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national); en effet, même après le transfert du Gouvernement du Sud-Soudan de Rumbek à Juba, Rumbek demeurera une plaque tournante pour les organismes humanitaires, nécessitant des activités de liaison avec les fournisseurs d'aide et les autorités.

130. Les activités de secours humanitaires et de relèvement sont confiées à un attaché de liaison pour les affaires humanitaires (P-3) dans chacun des bureaux régionaux de Kadugli et de Damazin.

131. À l'antenne de Nyala, les activités de secours humanitaires et de relèvement sont confiées à trois attachés de liaison pour les affaires humanitaires (un P-4, un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national).

132. Au bureau régional de Kassala, les activités du programme de secours humanitaires et de relèvement sont confiées à deux attachés de liaison pour les affaires humanitaires (un P-2 et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général de la Mission	–	1	2	4	1	8	9	1	18
Bureaux de terrain	–	–	7	25	–	32	40	32	104

133. Les activités de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion contribuent à la réalisation escomptée 4.2 en exécutant les produits correspondants au titre de la composante 4. Sur les orientations du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, la composante désarmement, démobilisation et réinsertion permettra d'apporter un appui technique aux Soudanais pour les aider à concevoir, mettre en œuvre et superviser un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion; à démobiliser les combattants et les membres des groupes armés apparentés, ainsi que les personnes à leur charge, et à assurer leur réinsertion dans une société démilitarisée, en étroite collaboration avec les partenaires internationaux compétents, les organismes internationaux d'aide au développement, les donateurs et les organisations non gouvernementales, et d'apporter au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan un appui pour l'élaboration de projets visant à contrôler la possession, l'utilisation et le trafic des armes dans la zone du cessez-le-feu.

Quartier général de la Mission

134. Le Chef de la Section désarmement, démobilisation et réinsertion (D-1) coordonne la gestion d'ensemble du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Soudan et, plus précisément, assure la liaison avec le Gouvernement soudanais et le Gouvernement d'unité nationale à propos des questions de politique générale, à l'échelon ministériel, et fournit un appui direct au Représentant spécial adjoint s'agissant de la coordination avec les autres composantes de la Mission. Le Chef de section est secondé par un responsable de la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (P-5), un attaché d'information (P-4), deux spécialistes des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (administrateurs recrutés sur le plan national), un spécialiste de la réinsertion (P-3), un spécialiste des armes légères (P-3), un spécialiste de la sensibilisation des communautés (P-3), deux responsables de programme (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant de programme (agent des services généraux recruté sur le plan national). Un spécialiste des questions d'égalité entre les sexes et du VIH/sida (P-2) élabore un programme sur ces questions pour les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en étroite collaboration avec des conseillers spécialisés qui seront aidés par un responsable des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). La Section dispose d'un assistant d'administration (Service mobile), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

135. Au quartier général opérationnel de Juba, les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont coordonnées par 12 spécialistes des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (un P-5, quatre P-4, quatre P-3, un P-2 et deux administrateurs recrutés sur le plan national), secondés par un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

136. À l'antenne de Malakal, les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont coordonnées par 12 spécialistes des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (un P-3, deux P-2, trois administrateurs recrutés sur le plan national, trois Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan

international et trois Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et trois assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

137. À l'antenne de Wau, les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont coordonnées par neuf spécialistes des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (un P-3, un P-2, trois administrateurs recrutés sur le plan national, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et trois assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

138. À l'antenne de Rumbek, les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont coordonnées par 12 spécialistes des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (deux P-3, deux P-2, deux administrateurs recrutés sur le plan national, quatre Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et deux assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

139. Au bureau régional de Kadugli, les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion seront notablement plus complexes en raison de la complexité de la situation politique dans le Kordofan méridional, notamment son regroupement imminent avec le Kordofan occidental et le retour de nombreuses personnes déplacées. Il en résultera d'importants changements démographiques qui auront de sérieuses répercussions politiques. Compte tenu de la complexité croissante de la tâche, les activités du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion à Kadugli sont coordonnées par 11 spécialistes des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (un P-4, un P-3, deux P-2, trois administrateurs recrutés sur le plan national, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et trois assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

140. Au bureau régional de Damazin, les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion sont coordonnées par huit spécialistes des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (un P-3, un P-2, deux administrateurs recrutés sur le plan national, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et deux assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

141. Au bureau régional d'Abyei, les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion sont coordonnées par huit spécialistes des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (un P-3, un P-2, deux administrateurs recrutés sur le plan national, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et trois assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

142. Au bureau régional d'El Fasher, les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion sont coordonnées par un spécialiste des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (P-4).

143. Au bureau régional de Kassala, les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion sont coordonnées par 11 spécialistes des opérations de désarmement,

démobilisation et réinsertion (deux P-3, deux P-2, trois administrateurs recrutés sur le plan national, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) et trois assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section du retour, du relèvement et de la réinsertion

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	1	3	1	6	9	2	17
Bureaux de terrain	–	–	3	10	–	13	22	15	50

144. Les activités de la Section du retour, du relèvement et de la réinsertion contribuent aux réalisations escomptées 4.1, 4.3 et 4.4, en exécutant les produits correspondants au titre de la composante 4. La Section assure la coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sur les questions relatives à la planification et à la mise en œuvre des programmes de soutien au retour des personnes déplacées et des ex-combattants dans leur communauté, à leur réinsertion et au relèvement des services sociaux de base et des moyens de subsistance; elle opère en étroite collaboration avec les sections chargées de la protection, des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire pour faire en sorte que toutes ces actions s'insèrent dans une approche globale et intégrée; elle veille à ce que l'élaboration des politiques sectorielles et géographiques soit fondée sur l'autonomisation des communautés locales et de leurs autorités représentatives; elle met au point une méthode de planification par zone compatible avec les efforts de renforcement des capacités à long terme et de mise en place de mécanismes viables; et elle définit et met en œuvre des solutions durables susceptibles d'être converties en programmes opérationnels.

145. La tâche qui attend les Nations Unies et la communauté internationale s'agissant de coordonner et de mettre en œuvre un programme national de retour d'une population pouvant atteindre quelque 4 millions de personnes (Darfour non compris) est immense. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance des processus de retour et de réinsertion pour le processus de paix, comme le souligne l'Accord de paix global. L'échec des programmes de retour et de réinsertion pourrait compromettre les chances de la paix au Soudan. De ce fait, la Mission doit assumer résolument un rôle de coordination et de direction qui mobilise tous les organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et donateurs; plaider vigoureusement auprès des parties en faveur de la protection et des droits des rapatriés; et mobiliser les fonds extrabudgétaires nécessaires pour soutenir les personnes qui rentrent chez elles, ainsi que les communautés qu'elles réintègrent. La Mission n'interviendra pas dans l'exécution concrète des services ou opérations de retour, relèvement et réinsertion qui sont normalement financés par des ressources extrabudgétaires.

Quartier général de la Mission

146. La Section comprend un Groupe de suivi des relations extérieures et un Groupe de la planification. Le premier établit régulièrement des rapports à l'intention du Bureau de l'information de la Mission, du Siège de l'ONU et des donateurs, tandis que le second contribue à l'élaboration des politiques et de la documentation concernant les méthodes, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi. Le Groupe de la planification fournit des orientations sur la planification par zone, assume la liaison avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour assurer la cohérence de la planification à l'échelle du pays et formule des mesures de renforcement des capacités. La Section est dirigée par un chef (D-1), secondé par un attaché de liaison (P-3), un assistant d'administration (agent du Service mobile), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe de suivi des relations extérieures est dirigé par un spécialiste des relations extérieures (P-3), secondé par deux attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant de programme (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'effectif du Groupe de la planification est composé de deux spécialistes de la planification (un P-4 et un P-3), quatre responsables opérationnels (deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et deux administrateurs de programme (administrateurs recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

147. Au quartier général opérationnel de Juba, les activités du programme de retour, relèvement et réinsertion sont également coordonnées par l'administrateur hors classe chargé de ce programme (P-5), secondé par deux spécialistes de la planification (un P-4 et un P-3), un attaché de liaison (P-3) quatre responsables opérationnels (deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un attaché d'information (administrateur recruté sur le plan national), deux assistants de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

148. Dans chacune des annexes de Malakal et Wau et dans les bureaux régionaux de Kadugli, Damazin et Abyei, quatre spécialistes des opérations de retour, relèvement et réinsertion (un P-3, un Volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan international, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) et un assistant de programme (agent des services généraux recruté sur le plan national) coordonnent les retours dans le secteur.

149. À l'annexe de Rumbek, six spécialistes des opérations de retour, relèvement et réinsertion (un P-3, un P-2, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, deux administrateurs recrutés sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) et un assistant de programme (agent des services généraux recruté sur le plan national) coordonnent les retours dans le secteur.

150. Au bureau régional d'El Fasher, un spécialiste des opérations de retour, relèvement et réinsertion (P-4) coordonne les retours dans le Darfour.

151. Au bureau régional de Kassala, trois spécialistes des opérations de retour, relèvement et réinsertion (un P-3, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national), secondés par un assistant de programme (agent des services généraux recruté sur le plan national), coordonnent les retours dans le secteur.

Groupe de la coordination de l'aide au développement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	–	1	1	–	2	3	–	5

152. Le Groupe de la coordination de l'aide au développement contribue à la réalisation escomptée 4.3 en exécutant les produits correspondants au titre de la composante 4. Le Groupe fournit des conseils de politique générale et des orientations stratégiques aux parties prenantes au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, notamment aux organismes et programmes des Nations Unies, au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan, pour assurer la compatibilité de leur intervention avec le plan de travail de l'ONU pour 2005 et les plans ultérieurs, ainsi qu'avec les travaux de la mission conjointe d'évaluation. Le Groupe dispose de trois attachés de liaison pour le développement (1P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) qui sont secondés par un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section de la protection

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	4	8	1	14	9	4	27
Bureaux de terrain	–	–	5	11	–	16	17	9	42

153. Les activités de la Section de la protection contribuent à la réalisation escomptée 4.4 en exécutant les produits correspondants au titre de la composante 4. La Section assure la coordination et l'appui d'ensemble aux opérations de protection dans les deux principales régions concernées – Darfour et Sud-Soudan – et surveille et facilite le règlement approprié des problèmes de protection dans d'autres zones du Soudan. À cette fin, la Section de la protection est chargée d'assurer une réaction cohérente et globale des principaux intervenants dans le domaine de la protection, notamment les organismes des Nations Unies (et, par l'entremise des groupes de travail sur la protection, l'ensemble des organisations humanitaires), l'Union

africaine, les autorités compétentes soudanaises et les autres composantes de la Mission. Concrètement, les activités consistent notamment à assurer la liaison et la coordination avec l'Union africaine, les organisations humanitaires et d'autres intervenants clefs en matière de protection; mettre en place des structures/circuits de synthèse de l'information; fournir des orientations stratégiques, des analyses et des rapports sur les questions de protection à l'intention du Représentant spécial adjoint; assurer les liaisons et le plaidoyer auprès du Gouvernement sur les problèmes de protection; organiser les liaisons et les activités de formation à l'intention d'autres composantes de la Mission à propos de la protection des civils, l'accent étant plus précisément mis sur les besoins particuliers des femmes et des enfants; et élaborer une stratégie nationale de protection associant tous les intervenants clefs. Par ailleurs, la Sous-Section de la protection de l'enfance est chargée d'enquêter sur les violations graves des droits de l'enfant.

Quartier général de la Mission

154. La Section de la protection est dirigée par un chef de section (D-1), en poste au quartier général de la MINUS, à Khartoum, qui est secondé par 13 spécialistes de la protection (deux P-4, quatre P-3, deux P-2, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et trois administrateurs recrutés sur le plan national).

155. La Sous-Section de la protection de l'enfance est dirigée par un chef de sous-section et chef adjoint de la Section de la protection (P-5), qui assure la gestion et l'administration d'ensemble des programmes de protection de l'enfance de la MINUS (Darfour, Sud-Soudan, autres secteurs) au quartier général et sur le terrain; la liaison avec d'autres organismes et sections de la Mission à propos de la protection de l'enfance et des composantes du processus de paix qui nécessitent des mesures spéciales en faveur des enfants; la gestion de la formation; la mise en place de pôles de protection de l'enfance; les enquêtes sur les violations graves des droits humains des enfants; et le plaidoyer en vue de mettre fin à l'impunité des auteurs de ces violations. Le chef de la Sous-Section de la protection de l'enfance est secondé par sept spécialistes de la protection de l'enfance (un P-4, deux P-3, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national).

156. La Section de la protection dispose d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de deux assistants de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

157. Au quartier général opérationnel de Juba, les activités de protection sont supervisées par un fonctionnaire hors classe chargé de la protection (P-5), secondé par quatre spécialistes de la protection (un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), cinq spécialistes de la protection de l'enfance (un P-4, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

158. Dans chacune des antennes de Malakal et Wau, trois spécialistes de la protection (un P-3, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) suivent les questions relatives à la protection dans le secteur.

159. À l'antenne de Rumbek, trois spécialistes de la protection (un P-4, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un spécialiste de la protection de l'enfance (P-3) suivent les questions relatives à la protection dans le secteur.

160. Dans chacun des bureaux régionaux de Kadugli et Damazin, deux spécialistes de la protection (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national) suivent les questions relatives à la protection dans le secteur.

161. Les questions relatives à la protection au bureau régional d'Abyei sont suivies par trois spécialistes de la protection (un P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national).

162. Les questions relatives à la protection au bureau régional d'El Fasher sont suivies par quatre spécialistes de la protection (un P-5, un P-3, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

163. Les questions relatives à la protection à l'antenne de Nyala sont suivies par trois spécialistes de la protection (un P-4, un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

164. Dans chacune des antennes d'El Geneina et de Zalingei, les questions relatives à la protection sont suivies par deux spécialistes de la protection (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national).

165. Au bureau régional de Kassala, les questions relatives à la protection sont suivies par deux spécialistes de la protection (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national) et un spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Groupe de lutte contre le VIH/sida

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	2	1	3

Quartier général de la Mission

166. Le Groupe de lutte contre le VIH/sida contribue à la réalisation escomptée 5.1 en exécutant les produits correspondants au titre de la composante 5. Le Groupe est dirigé par un conseiller sur le VIH/sida (P-4) qui a essentiellement une fonction consultative auprès des nombreux membres du personnel civil et militaire de l'ONU faisant partie de la MINUS. Il a pour tâche d'élaborer des programmes de sensibilisation et de plaider sur le VIH/sida et un programme global de prévention

du VIH à l'intention du personnel de toute la Mission et d'organiser des séminaires d'éducation et de formation axés sur les groupes vulnérables. Le Groupe comprend également un spécialiste des questions relatives au VIH/sida (P-2) et deux spécialistes de la formation sur le VIH/sida (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), secondés par un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

167. Le quartier général opérationnel de Juba dispose de deux spécialistes de la formation sur le VIH/sida (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant de formation sur le VIH/sida (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe consultatif sur l'égalité des sexes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	–	1	1	1	3	3	2	8
Bureaux de terrain	–	–	2	3	–	5	7	5	17

168. Le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes contribue aux réalisations escomptées 1.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2 et 4.4 en exécutant les produits correspondants au titre des composantes 1, 3 et 4 du tableau récapitulatif. Le Groupe donne au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan et à la société civile des conseils sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le processus de paix; organise des ateliers sur les questions relatives à l'égalité des sexes; intègre le souci de l'égalité entre les sexes dans tous les aspects des activités de la Mission et organise régulièrement des programmes d'orientation sur la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes et l'intégration de ces questions, à l'intention des militaires et des membres de la police civile de la Mission; et rassemble des informations, fournit des analyses et tient à jour une base de données sur les violences sexuelles subies par les femmes au Soudan. Le Groupe s'intéresse plus particulièrement à la violence subie par les femmes, au rôle des femmes dans la prise des décisions, aux femmes et aux conflits armés, aux droits fondamentaux des femmes et à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Quartier général de la Mission

169. Le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes est dirigé par un conseiller hors classe pour les questions d'égalité des sexes (P-5), secondé par cinq spécialistes des questions d'égalité des sexes (un P-3, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant d'administration (Service mobile) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

170. Au quartier général opérationnel de Juba, les activités de promotion de l'égalité des sexes sont assurées par quatre spécialistes des questions d'égalité des sexes (un P-4, un Volontaires des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), avec le concours d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

171. Dans chacune des antennes de Malakal et Wau, les activités de promotion de l'égalité des sexes sont assurées par deux spécialistes des questions d'égalité des sexes (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national).

172. Au bureau régional de Kadugli, les activités de promotion de l'égalité des sexes sont assurées par un spécialiste des questions d'égalité des sexes (P-3), avec le concours d'un assistant chargé des questions d'égalité des sexes (agent des services généraux recruté sur le plan national).

173. Dans chacun des bureaux régionaux de Damazin, Abyei et Kassala et à l'antenne de Rumbek, les activités de promotion de l'égalité des sexes sont assurées par un spécialiste des questions d'égalité des sexes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

174. Au bureau régional d'El Fasher, les activités de promotion de l'égalité des sexes sont assurées par deux spécialistes des questions d'égalité des sexes (un P-4 et un administrateur recruté sur le plan national).

Commandant de la Force

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	–	–	2	3	4	–	7
Bureaux de terrain	–	1	1	–	1	3	195	–	198

175. Le Bureau du commandant de la Force contribue aux réalisations escomptées 1.1, 1.2 et 2.1 en exécutant les produits correspondants au titre des composantes 1 et 2 du tableau récapitulatif. La composante militaire est essentiellement chargée de surveiller et de vérifier les lignes de désengagement, de procéder à des regroupements et de redéployer les forces au nord et au sud de la frontière du 1^{er} janvier 1956, de constituer des unités mixtes, de faciliter le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, de protéger les civils immédiatement menacés et de participer activement aux travaux de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, des commissions militaires mixtes de zone et des équipes militaires mixtes, en surveillant l'application des dispositions de l'accord de cessez-le-feu, y compris en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, en facilitant les opérations humanitaires et en créant un environnement propice au retour des réfugiés et des personnes déplacées en toute sécurité et dans des conditions susceptibles de durer.

176. La Mission établit également une Cellule d'assistance des Nations Unies au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, qui sert d'intermédiaire entre la Mission

et l'Union africaine, ce qui permet à l'ONU d'être mieux en mesure d'aider la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). La Cellule d'assistance reste en contact étroit avec les hauts fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et les membres de l'Équipe spéciale intégrée du Darfour pour ce qui concerne le statut de la MUAS, sa gestion et les services d'appui dont elle a besoin et avec le Groupe de l'assistance technique, représentant les partenaires, qui a été créé à Addis-Abeba pour aider la Commission de l'Union africaine à mobiliser des ressources et autres services d'appui pour la MUAS; elle supervise en outre la rédaction des bulletins d'information quotidiens et de rapports analytiques ad hoc sur la MUAS et sur les activités de la Commission de l'Union africaine liées à celle-ci.

177. Chacune des bases d'opération des équipes de la Mission comprend environ 25 observateurs militaires; il est prévu un assistant linguistique pour quatre observateurs militaires et un employé de bureau pour 20 observateurs militaires.

Quartier général de la Mission

178. Le Bureau est dirigé par le commandant de la Force (D-2), secondé par deux assistants d'administration (Service mobile), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

179. L'effectif de la Cellule d'assistance des Nations Unies à Addis-Abeba est le suivant : un chargé de liaison principal (D-1), un spécialiste du soutien logistique (P-4), un assistant administratif (agent du Service mobile) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

180. L'état-major militaire au quartier général opérationnel de Juba dispose de 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national (six assistants linguistiques, cinq employés de bureau et trois chauffeurs). Des services d'appui sont en outre fournis à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu par quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, les trois équipes occupant trois bases d'opération situées aux environs de Juba disposent de 20 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

181. L'état-major militaire à l'antenne de Malakal dispose de sept assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), six employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, les quatre bases d'opération situées aux environs disposent de 25 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et cinq employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

182. L'état-major militaire à l'antenne de Wau dispose de six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), cinq employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En

outre, les deux bases d'opération situées aux environs disposent de 14 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

183. L'état-major militaire à l'antenne de Rumbek dispose de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

184. L'état-major militaire au Bureau régional de Kadugli dispose de trois assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, les trois bases d'opérations situées aux environs disposent de huit assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

185. L'état-major militaire au Bureau régional de Damazin dispose de six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), cinq employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, les trois bases d'opération situées aux environs disposent de six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et quatre employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

186. L'état-major militaire au Bureau régional d'Abyei dispose de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, une base d'opérations située dans la région dispose de six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

187. L'état-major militaire du Bureau régional de Kassala dispose de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, une base d'opérations située aux environs dispose de deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

c) Appui à la Mission

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>					
Directeur de l'administration	–	2	17	10	37	66	79	3	148
Services administratifs	–	1	21	29	82	133	316	12	461
Services d'appui intégrés	–	1	26	37	250	314	788	14	1 116
Total	–	4	64	76	369	513	1 183	29	1 725

188. Le quartier général de la Mission à Khartoum, le quartier général opérationnel de Juba, les cinq bureaux régionaux (Kadugli, Damazin, Abyei, El Fasher et Kassala) et les six antennes (Malakal, Wau, Rumbek, Nyala, El Geneina et Zalingei) sont dotés de services d'appui composites. Une base logistique est par ailleurs créée à El Obeid pour desservir les bureaux situés au Darfour et dans le sud du Soudan. Tous les bureaux opèrent dans la limite des pouvoirs qui leur sont délégués pour ce qui est des finances, du personnel, des achats, des avances et de la petite caisse et fonctionnent en tant qu'entités pleinement opérationnelles/indépendantes soumises aux règles, procédures et politiques en vigueur à l'ONU telles que spécifiées par le Directeur de l'administration. Le Chef des services administratifs et le Chef des services d'appui intégrés rendent compte directement au Directeur de l'administration, tout comme d'autres éléments des services de celui-ci, tandis que le Chef de la base logistique d'El Obeid rend compte directement au Directeur de l'administration adjoint. Bien que, sur le plan administratif, tous les services d'appui de la Mission rendent compte au chef de leurs bureaux régionaux ou antennes respectives pour ce qui touche à leurs activités au jour le jour, hiérarchiquement parlant, les fonctionnaires d'administration régionaux dépendent du Directeur adjoint, les services d'appui à la Mission des antennes de Malakal, Wau et Rumbek du fonctionnaire d'administration régional en poste au quartier général de Juba et les antennes de Nyala, El Geneina et Zalingei du fonctionnaire d'administration régional en poste à El Fasher.

Bureau du Directeur de l'administration

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					Total, personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Quartier général de la Mission	—	2	9	6	9	26	28	2	56
Bureaux de terrain	—	—	8	4	28	40	51	1	92

189. Le Bureau du Directeur de l'administration assure un soutien administratif, logistique et technique aux composantes militaire et police civile ainsi qu'aux autres composantes opérationnelles civiles de la Mission afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat tel qu'il se traduit dans les quatre composantes opérationnelles et leurs produits connexes. Le calcul des effectifs demandés tient compte du manque de moyens de transport de base (par voie terrestre, fluviale et aérienne), de communications, d'approvisionnement-réapprovisionnement, d'équipements médicaux et financiers, et aussi de l'état de délabrement des logements existants ou de la pénurie de logements au Soudan, en particulier dans le sud du pays.

Quartier général de la Mission

190. Le Directeur de l'administration occupe un poste D-2; il est assisté par un Directeur adjoint (D-1), un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), un fonctionnaire d'administration (P-4), deux chargés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national), trois assistants administratifs (agents du Service

mobile), quatre employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un fonctionnaire de la commission d'enquête (P-4).

191. Relèvent directement du Directeur de l'administration : a) la Section du budget, qui comprend, outre son chef qui occupe un poste P-5, trois fonctionnaires du budget (un P-4 et deux P-3), un administrateur de fonds d'affectation spéciale (P-4), quatre assistants (budget) (trois agents du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant (fonds d'affectation spéciale) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); b) le Groupe de la sécurité, qui comprend un responsable de la sécurité (P-4), trois responsables de la sécurité aérienne (un P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national), deux assistants à la sécurité aérienne (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), trois fonctionnaires chargés de la sécurité du travail (un P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national) et deux assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

192. Le Directeur de l'administration adjoint (D-1) remplace le Directeur de l'administration si besoin est et gère toutes les fonctions de la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble; il agit en coopération avec le Chef des services administratifs, le Chef des services d'appui intégrés et les fonctionnaires d'administration régionaux de façon à synchroniser les processus de planification et d'affectation des ressources de la Mission. Il surveille constamment le niveau et la qualité de l'appui fourni au quartier général de la Mission, au quartier général opérationnel, aux bureaux régionaux et aux antennes et formule des recommandations concernant le réaménagement de l'affectation des ressources à mesure que la Mission évolue; il supervise le Groupe de formation intégrée, qui est chargé de mettre au point, exécuter et évaluer un programme complexe de formation professionnelle organisationnelle et institutionnelle à l'intention aussi bien du personnel recruté sur le plan international que du personnel recruté sur le plan national, des officiers et des membres du personnel des contingents militaires, des observateurs militaires et des membres de la police. Le Directeur de l'administration adjoint supervise également directement la base logistique d'El Obeid, principal centre de réception et de transit pour les contingents militaires qui arrivent ou qui sont relevés. Étant donné l'importance et l'ampleur des besoins de la Mission sur les plans logistique et administratif, il est indispensable qu'un mécanisme affecté uniquement à la planification et à la coordination veille à ce que tous les éléments de l'appui soient en effet mis en œuvre pour donner à la Mission le niveau et la qualité de soutien qu'il lui faut pour s'acquitter de son mandat et à ce que toutes les questions transversales soient convenablement prises en compte. Le Directeur de l'administration adjoint est donc assisté par deux agents d'appui opérationnel (un P-4 et un administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants à la planification (agents du Service mobile) qui supervisent la fourniture de services et d'appui aux clients extérieurs. Le bureau du Directeur de l'administration adjoint est assisté par deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

193. Le Chef du Groupe de la formation (P-4) fait directement rapport au Directeur de l'administration adjoint; il est assisté par six fonctionnaires chargés de la formation (deux P-3, deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan

international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), eux-mêmes épaulés par trois assistants (formation) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

194. Au quartier général de Juba, le Bureau d'appui à la Mission est dirigé par un fonctionnaire d'administration régional (P-5) et secondé par un chargé de liaison (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre fonctionnaires chargés de la formation (un P-3, un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et deux administrateurs recrutés sur le plan national), eux-mêmes épaulés par un assistant (formation) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Trois fonctionnaires d'administration (agents du Service mobile) et trois assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national) appuient en outre les trois bases d'opération des équipes d'observateurs.

195. L'antenne de Malakal et les quatre bases d'opération de ses équipes d'observateurs bénéficient d'un appui administratif et technique. La Section d'appui à la Mission est supervisée par un fonctionnaire d'administration (P-4), assisté par un fonctionnaire chargé de la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Quatre fonctionnaires d'administration (agents du Service mobile) et quatre assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national) appuient en outre les quatre bases d'opération des équipes d'observateurs.

196. L'antenne de Wau et les deux bases d'opération de ses équipes d'observateurs bénéficient d'un appui administratif et technique. La Section d'appui à la Mission est supervisée par un fonctionnaire d'administration (P-4), assisté par un fonctionnaire chargé de la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Deux fonctionnaires d'administration (agents du Service mobile) et deux assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national) appuient en outre les deux bases d'opération des équipes d'observateurs.

197. À l'antenne de Rumbek, l'appui à la Mission est assuré par un fonctionnaire d'administration (P-3). Un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et un assistant à la gestion des camps (agent des services généraux recruté sur le plan national) appuient en outre la base d'opération des équipes d'observateurs.

198. Dans chacun des bureaux régionaux de Kadugli et Damazin, l'appui administratif et technique au bureau lui-même et à ses antennes est assuré par une Section d'appui à la Mission supervisée par un fonctionnaire d'administration (P-4) et appuyée par un fonctionnaire chargé de la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

le plan national). L'appui aux trois bases d'opération des équipes des bureaux régionaux de Kadugli et Damazin est assuré par trois fonctionnaires d'administration (agents du Service mobile) et trois assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

199. Au bureau régional d'Abyei, l'appui administratif et technique est assuré par une Section d'appui à la Mission dirigée par un fonctionnaire d'administration (P-3). Un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et un assistant à la gestion des camps (agent des services généraux recruté sur le plan national) appuient en outre la base d'opération de l'équipe.

200. Au bureau régional d'El Fasher, l'appui administratif et technique est assuré par une Section d'appui à la Mission supervisée par un fonctionnaire d'administration régional (P-5) et appuyée par un chargé de liaison (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent du Service mobile), un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), un fonctionnaire chargé de la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant (formation) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

201. Aux antennes de Nyala et d'El Geneina, la Section d'appui à la Mission est gérée par un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent du Service mobile).

202. À l'antenne de Zalengei, la Section d'appui à la Mission est gérée par un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile).

203. Au bureau régional de Kassala, la Section d'appui à la Mission est dirigée par un fonctionnaire d'administration (P-3) et appuyée par un fonctionnaire chargé de la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois assistants à l'appui logistique (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national). Un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et un assistant à la gestion des camps (agent des services généraux recruté sur le plan national) appuient par ailleurs la base d'opération de l'équipe.

204. La base logistique d'El Obeid appuie les membres des contingents et la majeure partie des personnels civils déployés dans le sud et l'ouest du Soudan. Centre d'activité commerciale du sud et du centre du Soudan, la ville d'El Obeid est située sur un axe routier important. Elle est proche d'un port fluvial, dispose d'une tête de ligne et d'un aéroport capable d'accueillir des avions de transport lourds. La base logistique comprend un atelier de niveau 2, un camp de transit, des entrepôts, un dépôt de carburant et des réserves de rations. La base sert également de point de distribution pour tous les membres des contingents et personnels civils déployés dans la région du Darfour et du sud du Soudan. Elle est placée sous la direction d'un Chef du soutien logistique (P-5), assisté par deux spécialistes du soutien logistique (un P-4 et un agent du Service mobile), un fonctionnaire chargé de la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national), un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Services administratifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Service mobile	Total personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaire des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1					
Quartier général de la Mission	–	1	20	23	61	105	125	1	231
Bureaux de terrain	–	–	1	6	21	28	191	11	230

205. Les Services administratifs, dont le chef occupe un poste D-1, sont chargés de fournir des services administratifs au personnel des services organiques ainsi que de la police civile et militaire de la Mission et d'en assurer la planification et la coordination. Ils recouvrent ce qui suit : finances, administration et gestion des ressources humaines, voyages, achats de biens et de services pour la Mission, services généraux et services de santé. Le Chef des services administratifs a également pour tâche de veiller à ce que des services soient dispensés, par l'intermédiaire des sections, à la base logistique, aux bureaux régionaux et de liaison et aux antennes qui se trouvent dans la zone de la Mission. Dans ces lieux, les membres du personnel relèvent organiquement de leurs sections respectives et s'acquittent de leurs fonctions conformément aux directives établies par le Directeur de l'Administration et le Chef des services administratifs.

206. Le Cabinet du Chef des services administratifs est composé d'un fonctionnaire d'administration (P-3), de deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

207. La Section des finances, dont le chef occupe un poste P-5, est chargée d'établir et d'assurer des contrôles financiers, de tenir à jour et de gérer les comptes de la Mission, de régler les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage, de gérer les états de paie du personnel recruté sur le plan national et de verser les indemnités journalières ainsi que d'administrer les comptes bancaires de la Mission. Elle comprend les éléments suivants : comptes, états de paie, fournisseurs, remboursement des frais de voyage et bureau du caissier. Son chef est secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile), un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), un administrateur de système (agent du Service mobile), un administrateur de bases de données (agent du Service mobile) et un assistant (bases de données) (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend également quatre fonctionnaires des finances (P-4), chargés respectivement des comptes, des états de paie, des déboursments et du bureau du caissier, ainsi que 38 assistants finances (11 agents du Service mobile, un administrateur recruté sur le plan national et 26 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant (archives) (agent du Service mobile).

208. La Section des ressources humaines fournit à la Mission des services de gestion intégrés et stratégiques pour ce qui est de la planification des effectifs, de la gestion du personnel et du recrutement. En outre, elle prépare et revoit les descriptions d'emploi associées aux différentes fonctions exercées par le personnel de la Mission; définit et administre les activités des groupes locaux permanents et spéciaux; gère tous les besoins de la Mission en matière de déplacements officiels et

de visas; supervise le suivi des prestations accordées aux observateurs militaires et à la police civile et donne des conseils aux membres du personnel de l'ONU pour ce qui est des prestations auxquelles ils ont droit selon la nature de leur engagement, ainsi que des directives et procédures à appliquer dans le cadre de leur service auprès de la MINUS; joue un rôle consultatif pour ce qui est de planifier, de répartir les ressources, de repérer les carences en matière de compétences et d'y remédier ainsi que de retenir les meilleurs éléments et de développer les aptitudes du personnel. La Section supervise les opérations relatives aux ressources humaines à la base logistique ainsi que dans les bureaux régionaux et de liaison et les antennes qui se trouvent dans la zone de la Mission. Son chef, qui occupe un poste P-5, est épaulé par un assistant (ressources humaines) (P-2), un assistant administratif (agent du Service mobile) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section des ressources humaines comprend un Groupe du personnel recruté sur le plan international, un Groupe du personnel recruté sur le plan national, un Groupe du recrutement et un Groupe de suivi des observateurs militaires des Nations Unies et de la police civile. Ces groupes comptent sept spécialistes des ressources humaines (deux P-4, trois P-3, un P-2 et un administrateur recruté sur le plan national), appuyés par 29 assistants (ressources humaines) (14 agents du Service mobile et 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national). La Section des ressources humaines comprend également un Groupe des voyages, placé sous la direction d'un administrateur principal chargé des voyages (P-3) et appuyé par un fonctionnaire chargé des voyages (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent du Service mobile), quatre assistants (voyages) (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre assistants (protocole) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

209. La Section des achats, dont le chef occupe un poste P-5, est chargée de procéder sur place et sur le marché international à l'achat des biens et des services destinés à la Mission, de trouver des fournisseurs et d'en tenir un registre, d'effectuer des études de marché, de négocier les contrats et de suivre l'exécution des marchés conclus. Elle comprend un Groupe de la gestion des marchés et des groupes de liaison chargés de la passation des commandes et contrats et de l'approvisionnement sur le terrain. Son chef est appuyé par huit spécialistes des achats (trois P-4 et cinq P-3), 28 assistants aux achats/contrats (huit agents du Service mobile et 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant administratif (agent du Service mobile) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

210. La Section des services généraux est responsable du traitement des dossiers relatifs aux réclamations et au contrôle du matériel, du courrier et de la valise diplomatique, de la reproduction des documents, de l'enregistrement et l'archivage électronique, des services de conférence/traduction et d'interprétation et de la gestion des installations et des camps de transit. Son chef, qui occupe un poste P-5, est épaulé par un fonctionnaire des services généraux (auxiliaire) (P-2), un assistant administratif (agent du Service mobile) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend les groupes suivants : a) le Groupe de la gestion des installations, qui est chargé de l'entretien et de la maintenance d'une huitaine d'installations à Khartoum et assure notamment des services de gardiennage et de gestion des déchets; ce groupe est composé de deux

spécialistes de la gestion des installations (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national), cinq assistants à la gestion des installations (deux agents du Service mobile et trois agents des services généraux); b) le Groupe de la réception et de l'inspection, qui est chargé de recevoir et d'inspecter toutes les marchandises dans toutes les installations à Khartoum; placé sous la direction d'un chef de la réception et de l'inspection (P-3), ce groupe est composé d'un administrateur chargé de la réception et de l'inspection (agent du Service mobile) et de cinq assistants à la réception et à l'inspection (deux agents du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, qui est chargé de contrôler le matériel et de tenir l'inventaire des actifs de la Mission; ce groupe est composé d'un spécialiste du contrôle du matériel (P-4), d'un spécialiste auxiliaire (P-2) et de huit assistants au contrôle du matériel et des stocks (trois agents du Service mobile et cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) le Groupe de l'enregistrement, de l'archivage et du courrier, qui est chargé de la gestion des archives et des dossiers, de la numérisation et de la reproduction des documents ainsi que de la gestion des archives électroniques de la Mission; ce groupe est composé d'un spécialiste des systèmes informatiques (P-4), de huit assistants à l'enregistrement (trois agents du Service mobile et cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de trois coursiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national); e) le Groupe linguistique, qui est chargé d'assurer des services de traduction et d'interprétation à partir de l'arabe et d'autres langues locales; ce groupe, dont le chef occupe un poste P-4, est composé d'un traducteur de classes P-3, de deux interprètes (administrateurs recrutés sur le plan national), de deux autres traducteurs (administrateurs recrutés sur le plan national) et de quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national); f) le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel, qui est chargé du traitement des demandes d'indemnisation présentées à l'ONU par des tiers, des demandes d'indemnisation présentées par des membres du personnel de la Mission pour perte ou endommagement de leurs effets personnels et des réclamations concernant des biens appartenant aux contingents; ce groupe est composé de trois fonctionnaires chargés des réclamations (un P-4, un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national), de quatre assistants (réclamations) (trois agents du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un spécialiste du contrôle du matériel (P-3) et de deux assistants au contrôle du matériel (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national).

211. La Section des services de santé est formée de deux groupes distincts : le Groupe des services médicaux et le Groupe des services de conseil. Elle est dirigée par un médecin-chef (P-5) qui supervise également le Groupe des services médicaux. Ce groupe fournit au personnel civil et au personnel militaire des services médicaux intégrés dont il assure la coordination, organise les soins de santé et le traitement médical préventif de tout le personnel de la MINUS, coordonne les évacuations sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, assure la planification des urgences médicales et inspecte les installations médicales appartenant aux contingents et exploitées par eux. Il est composé de quatre médecins (un P-4, un P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un pharmacien (P-2), un infirmier en chef (P-2), quatre infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un technicien chargé du matériel médical (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), deux techniciens de laboratoire (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre

chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe des services de conseil aide le personnel à maîtriser le stress, lui apporte une aide psychologique et l'aide à résoudre tout problème personnel associé à la rigueur des conditions de vie dans la zone de la Mission. Il compte quatre conseillers du personnel (un P-4, un P-3 et deux administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant (conseils) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

212. Au quartier général opérationnel de Juba, les services administratifs recouvrent ce qui suit : finances, gestion des ressources humaines, achats, gestion des contrats, valise diplomatique et courrier, interprétation et traduction. Des services médicaux sont en outre assurés par un dispensaire de niveau I, situé dans les locaux de l'hôpital militaire de niveau II. Dispensaire et hôpital forment un centre médical des Nations Unies qui dessert tout le personnel du système des Nations Unies dans les États de l'Équatoria occidentale, de Bahr El Jebel et de l'Équatoria orientale. Les services administratifs sont assurés par les bureaux suivants : a) Finances [un assistant (finances) (agent du Service mobile)]; b) Personnel [trois spécialistes des ressources humaines (un P-3, un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants (ressources humaines) (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Achats [un assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; d) Services généraux [un fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile), trois assistants à la gestion des camps (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux assistants au contrôle du matériel (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), trois assistants (services généraux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux coursiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; e) Services linguistiques [un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 10 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Services médicaux [deux médecins (un P-4 et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recrutés sur le plan national), deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant (dossiers médicaux) (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

213. À l'antenne de Malakal, les services administratifs sont assurés par un fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile), deux assistants (services généraux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national), trois assistants à la gestion des camps (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les services médicaux sont assurés par un dispensaire de niveau I situé dans les locaux de l'hôpital militaire de niveau II de façon à former un centre médical des Nations Unies desservant tout le personnel du système des Nations Unies qui se trouve dans

les États de l'Unité, du Haut Nil et de Jonglei. Le personnel civil du dispensaire comprend deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur d'ambulance (agent des services généraux recruté sur le plan national).

214. À l'antenne de Wau, les services administratifs sont assurés par un fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile), deux assistants (services généraux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national), trois assistants à la gestion des camps (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les services médicaux sont assurés par un dispensaire de niveau I situé dans les locaux de l'hôpital militaire de niveau II de façon à desservir tout le personnel du système des Nations Unies se trouvant dans les trois États. Le personnel civil du dispensaire comprend deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), un chauffeur d'ambulance (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

215. À l'antenne de Rumbek, les services administratifs sont assurés par un assistant (services généraux) (agent du Service mobile) et un assistant à la gestion des camps (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les services médicaux sont assurés par un dispensaire de niveau I dont le personnel comprend deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant (dossiers médicaux) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

216. Au Bureau régional de Kadugli, les services administratifs sont assurés par un fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile), deux assistants (services généraux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les services médicaux sont assurés par un dispensaire de niveau I situé dans les locaux de l'hôpital militaire de niveau III de façon à desservir tout le personnel du système des Nations Unies. Le personnel civil du dispensaire au quartier général comprend deux médecins (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national), deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

217. Au bureau régional de Damazin, les services administratifs sont assurés par un fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile), deux assistants

(services généraux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et cinq assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les services médicaux sont assurés par un dispensaire de niveau I situé dans les locaux de l'hôpital militaire de niveau II de façon à desservir tout le personnel du système des Nations Unies qui se trouve dans les trois États. Le personnel civil du dispensaire du quartier général comprend deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur d'ambulance (agent des services généraux recruté sur le plan national).

218. Au bureau régional d'Abyei, les services généraux sont dispensés par trois assistants (services généraux) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les services médicaux sont assurés par un dispensaire de niveau I dont le personnel compte deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), deux infirmiers (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

219. Au bureau régional d'El Fasher, les services généraux sont assurés par les bureaux suivants : a) Finances [un assistant (finances) (agent du Service mobile)]; b) Ressources humaines [deux spécialistes des ressources humaines (un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national) et un assistant (ressources humaines) (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; c) Achats [un assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; d) Services généraux [un fonctionnaire des services généraux (auxiliaire) (P-2), un assistant à la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants (services généraux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]. Un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et six assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) fournissent des services linguistiques à l'ensemble du bureau d'El Fasher. Les services médicaux sont assurés par un dispensaire de niveau I, dont le personnel comprend deux médecins (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national), deux techniciens médicaux (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant (dossiers médicaux) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

220. À l'antenne de Nyala, les services médicaux sont assurés par deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

221. À l'antenne d'El Geneina, les services médicaux sont assurés par deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

222. À l'antenne de Zalingei, les services médicaux sont assurés par deux infirmiers (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

223. Au bureau régional de Kassala, les services administratifs sont assurés par trois assistants (services généraux) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national), un interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national), quatre assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux médecins (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux infirmiers (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant (dossiers médicaux) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

224. À la base logistique d'El Obeid, les services administratifs recouvrent ce qui suit : a) Achats [deux assistants aux achats (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national)]; b) Services généraux [un fonctionnaire d'administration (P-3), un fonctionnaire des services généraux (recruté sur le plan local), trois assistants à la liquidation du matériel (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois assistants à la gestion des installations (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois assistants au contrôle du matériel et des stocks (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre assistants à la réception et à l'inspection (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Services médicaux [deux médecins (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national), un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux chauffeurs d'ambulance (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux infirmiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

Services d'appui intégrés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Service mobile</i>	Total personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>					
Quartier général de la Mission	–	1	23	20	100	144	245	13	402
Bureaux de terrain	–	–	3	17	150	170	543	1	714

225. Les Services d'appui intégrés sont dirigés par un chef, qui est chargé de planifier, de coordonner et de fournir un appui technique et logistique aux services organiques, aux contingents et à la police civile de la Mission. À ce titre, il planifie l'appui logistique intégré aux éléments civils et militaires; exécute des projets techniques et s'occupe de l'entretien des bâtiments; et gère les opérations aériennes, les transports, les communications et les services informatiques, les approvisionnements en fournitures générales et les mouvements de matériel, de biens et de marchandises dans l'ensemble de la zone de la Mission. Les Services d'appui intégrés sont aussi responsables de l'administration du Mémoire d'accord conclu avec les pays qui fournissent des contingents, en ce qui concerne la réception et la vérification périodique du matériel appartenant aux contingents et du matériel des contingents relevant du soutien autonome. En outre, le chef des Services d'appui intégrés fournit, par l'intermédiaire des sections compétentes, des services à la base logistique, ainsi qu'aux bureaux régionaux, aux bureaux de liaison et aux antennes dans la zone de la Mission.

Quartier général de la Mission

226. Les Services d'appui intégrés comprennent le Bureau du chef, le Centre mixte des opérations logistiques, la Section du contrôle des mouvements, la Section de la vérification du matériel appartenant aux contingents, la Section des systèmes d'information géographique, la Section des communications et des services informatiques, la Section du transport, la Section des opérations aériennes, la Section de l'approvisionnement et de la gestion des marchés et la Section du génie. Les fonctions du chef des Services d'appui intégrés consistent à planifier et à coordonner les activités de soutien logistique et technique de la Mission et à assurer le suivi des opérations avec les différentes sections. Il maintient un contact étroit avec le Chef de l'administration, le chef d'état-major de la force, le chef de la police civile, le chef du Groupe d'observateurs militaires et les autres chefs de section de l'administration pour les questions ayant trait à la mise en œuvre coordonnée des plans d'appui à la Mission. Le Bureau coordonne aussi la contribution des Services d'appui intégrés au projet de budget de la Mission. Le chef des Services d'appui intégré (D-1), au quartier général de la Mission à Khartoum, est assisté d'un chef adjoint (P-5), d'un fonctionnaire d'administration (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), d'un assistant (budget) (agent du Service mobile), de deux assistants de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

227. Le Centre mixte des opérations logistiques est dirigé par un chef de centre (P-5) dont le rôle est de fournir, par l'intermédiaire des structures intégrées militaro-

civiles, un appui au déploiement, au redéploiement et à la subsistance des contingents et du personnel civil dans la zone de la Mission. Par ailleurs, il sert de centre de coordination des opérations logistiques entre la MINUS et tous les organismes d'aide humanitaire au Soudan. Le chef est assisté de 5 administrateurs chargés de la logistique (2 P-4 et 3 P-3), de 7 assistants à la logistique (5 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 2 employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 2 chauffeurs (agents des services généraux, recrutés sur le plan national).

228. La Section du contrôle des mouvements est dirigée par un chef de section (P-4), qui est chargé de la gestion des mouvements de personnel et des opérations matérielles de transport de personnel, de la répartition du matériel et de l'utilisation rationnelle des ressources pour faciliter les déplacements dans la zone de la Mission. Le chef de la Section du contrôle des mouvements est responsable de la planification et de l'exécution de tous les mouvements de personnel et de marchandises par voie aérienne, maritime et ferroviaire ainsi que par la route, en provenance, à destination et à l'intérieur de la zone de la Mission; du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, du matériel appartenant aux contingents et du matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies; des opérations de dédouanement et de transit, y compris pour les marchandises dangereuses; des déplacements du personnel civil et militaire dans la zone de la Mission; du service des voyageurs et de la manutention des marchandises; et de l'entreposage des marchandises à l'aéroport et sur la base logistique. Un fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (P-3) est affecté au bureau du chef de la Section; il est chargé d'établir des plans d'ensemble détaillés de tous les mouvements exceptionnels importants ainsi que du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents militaires et du redéploiement sur le terrain d'unités militaires constituées, de les budgétiser et de les coordonner. En coopération avec les unités militaires avec lesquelles il est en contact permanent, il planifie les moyens nécessaires et veille à ce que la relève des contingents et de leur matériel se déroule sans heurts, et examine et gère les aspects relatifs au contrôle des mouvements dans les plans d'urgence. Le chef de la Section est secondé par 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

229. La Section du contrôle des mouvements comprend : a) le Groupe du service des voyageurs [2 assistants au contrôle des mouvements (agents du Service mobile) et 6 assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) le Groupe de la gestion des conteneurs [quatre assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) le Groupe de la relève [2 assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national)]; d) un détachement à Khartoum [4 assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; e) le Groupe du dédouanement [2 fonctionnaires chargés du contrôle des mouvements (administrateurs recrutés sur le plan national) et 6 assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) le Groupe des opérations [1 fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (P-3) et 3 assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national)]; et g) le Groupe du fret [12 assistants

au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

230. La Section du matériel appartenant aux contingents est chargée d'administrer les mémorandums d'accord relatifs au déploiement des contingents et du matériel conformément au mandat de la MINUS, soit 9 250 hommes équipés d'un matériel militaire complexe. Elle a aussi pour tâche de réceptionner le matériel appartenant aux contingents, de conduire des inspections et des vérifications périodiquement et au moment du rapatriement, d'établir les rapports d'inspection et de vérification et les rapports relatifs au soutien logistique autonome des contingents, de tenir à jour des bases de données et d'organiser la formation des membres des contingents aux politiques et procédures en vigueur à l'ONU en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents. Le chef de la Section (P-4) est secondé par quatre spécialistes du matériel appartenant aux contingents (P-3), quatre assistants au matériel appartenant aux contingents (agents du Service mobile), un administrateur de base de données (agent du Service mobile), deux assistants de base de données (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

231. La Section des services d'information géographique a pour mission de recueillir, de vérifier, de gérer, de stocker et de traiter des données géospatiales et de les analyser pour en tirer des matériaux servant à planifier, à informer, à sécuriser et à mener des opérations. Elle dresse et distribue des cartes sur support papier, les numérise et les met en ligne sur l'intranet; elle coordonne tous les efforts de cartographie et d'information géographique par le truchement du Groupe de travail de cartographie interinstitutions du Soudan. Celui-ci fait intervenir tous les organismes de l'Organisation des Nations Unies, de nombreuses organisations non gouvernementales et des représentants du Gouvernement soudanais et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan. La Section est dirigée par le chef des systèmes d'information géographique et de cartographie (P-4), qui est secondé par 16 spécialistes du système d'information géographique (1 P-3, 13 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et cinq assistants au système d'information géographique (1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

232. La Section des communications et des services informatiques, dirigée par un spécialiste des communications et des technologies de l'information (P-5), prévoit, installe et entretient tous les systèmes et infrastructures de communication et d'information dans la zone de la Mission pour chacun des éléments qui la composent. Le quartier général de la Mission a des liaisons de l'arrière avec New York et la Base de soutien logistique des Nations Unies et le système de communications au Soudan, dont huit sites à Khartoum, la base logistique d'El Obeid, la composante logistique de Port-Soudan, le bureau régional d'El Fasher, les bureaux de la Mission dans le sud du Soudan et les unités militaires disséminées dans le sud du pays. Étant donné que la Section compte un grand nombre de collaborateurs et dispose de stocks dépassant les 15 500 articles, et qu'elle a en outre des responsabilités budgétaires et financières, consistant notamment à assurer le suivi comptable du coût des communications commerciales, tant officielles que privées, il est essentiel que la Section dispose d'un service organique qui s'occupe de ces questions administratives et financières. La Section bénéficie donc du soutien d'un assistant budget (agent du Service mobile), d'un responsable de la gestion des

biens (agent du Service mobile), de quatre assistants à la gestion des biens (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La Section comprend deux groupes : le Groupe des communications et le Groupe des services informatiques.

233. Le Groupe des communications est dirigé par un chef (P-4), secondé par un fonctionnaire chargé des communications (agent du Service mobile) qui veille à l'installation, au bon fonctionnement, à l'entretien et la réparation des matériels et systèmes de communication dans l'ensemble de la zone de la Mission, dont les systèmes de microterminaux, les centraux téléphoniques, les répéteurs et les transmetteurs, les liaisons hertziennes, les studios de radiodiffusion et les relais de radio. Le Groupe comprend quatre opérateurs des communications (agents du Service mobile), trois techniciens des communications par satellite (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre techniciens des services téléphoniques (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), un superviseur de la facturation téléphonique (agent du Service mobile), trois préposés à la facturation des communications téléphoniques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre techniciens des transmissions VHF-UHF (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre techniciens des liaisons hertziennes (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre techniciens des engins spéciaux (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre monteurs (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), huit standardistes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

234. Le Groupe des services informatiques, dirigé par un chef (P-4), veille à l'installation, au bon fonctionnement, à l'entretien et la réparation des réseaux et matériels informatiques de la Mission, met au point des applications, assure la sécurité des réseaux et en contrôle l'accès, veille à l'intégrité des données, gère les applications et les bases de données, assure l'appui technique aux usagers et la formation aux applications informatiques. Il se compose d'un informaticien (P-3), de quatre spécialistes du développement de systèmes (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), de six assistants à l'appui technique aux utilisateurs (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), de six assistants préposés au service de dépannage (un agent du Service mobile et cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national), de six assistants aux réseaux locaux et régionaux (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), de quatre assistants aux systèmes et applications sur le terrain (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de six assistants (technologies de l'information) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

235. La Section des transports est dirigée par un administrateur de la classe P-5 qui planifie, organise et contrôle les services de transport routier de la Mission, assure l'entretien et la réparation du parc automobile de la Mission, dirige l'atelier de réparation, alloue et répartit les véhicules, formule et met en application les normes et procédures de sécurité routière et les directives relatives à l'entretien des

véhicules, gère l'approvisionnement et les stocks de pièces détachées et organise les services d'attribution de véhicules. Le parc automobile, qui comprend les véhicules spécialisés, les véhicules aéroportuaires et les véhicules du génie, se compose de 2 189 véhicules. Le chef de la Section des transports est secondé par un responsable du transport (P-4) qui s'occupe des opérations courantes de la Section. La Section comprend aussi un assistant budget (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui aide le chef de la Section à établir le budget et à faire le suivi des transactions financières de la Section.

236. Le Service du transport à Khartoum se compose de quatre groupes : le Groupe de la gestion du parc automobile, le Groupe de la gestion des matériels, le Groupe de la gestion des stocks et fournitures et le Groupe de l'entretien du parc de véhicules.

237. Le Groupe de la gestion du parc automobile est responsable de tout ce qui concerne les déplacements de personnes, le transport de fret et l'évaluation de l'aptitude à conduire; il informe tous les membres du personnel arrivant à la Mission des procédures en matière de transport; il organise des cours et examens de conduite et délivre des permis de conduire; il définit les tâches assignées aux véhicules lourds et légers et régit leur utilisation, y compris pour le transport de fret; il prend les dispositions voulues pour assurer le transport d'un millier de personnes par jour; il contrôle et enregistre le kilométrage de tous les véhicules ainsi que de la consommation de carburant, manuellement ou à l'aide du système automatique Carlog et affecte des chauffeurs à tous les véhicules particuliers et véhicules utilitaires. Le chef du Groupe de la gestion du parc automobile (agent du Service mobile) est secondé par trois assistants à l'attribution des véhicules (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux inspecteurs du permis de conduire (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et 30 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

238. Le Groupe de la gestion des avoirs est chargé de l'affectation et du suivi d'un parc de plus de 2 189 véhicules et remorques dans toute la zone de la Mission, ainsi que de la liaison avec les assistants aux transports des bureaux de la Mission et avec le Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents, et il s'occupe de toutes les questions concernant les véhicules. Il s'occupe également, avec l'aide du personnel local, de la vérification et du suivi des véhicules de l'ONU et des véhicules appartenant aux contingents qui sont déployés dans les différents secteurs et les bases d'opérations. Il est dirigé par un gestionnaire des avoirs (Service mobile), qui est secondé par un assistant aux transports (Service mobile), lequel aide le Groupe à s'acquitter de toutes les tâches que lui assigne le Chef du Groupe, met à jour et extrait toutes les données de la base de données sur le parc de véhicules et réceptionne les véhicules.

239. Le Groupe de la gestion des fournitures et des stocks est chargé de la gestion des pièces de rechange, de l'outillage et du matériel du quartier général de la Mission et de l'approvisionnement des régions. Il est dirigé par un superviseur des dépôts de véhicules (Service mobile), qui est secondé par trois aides-magasinières (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

240. Le Groupe de l'entretien du parc automobile prend les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et en assure le suivi, procède à l'évaluation technique

des véhicules accidentés et exploite le système Carlog, dont il extrait des données à des fins d'analyse. Il est dirigé par un fonctionnaire des transports (Service mobile) et neuf techniciens automobiles (quatre agents du Service mobile et cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national).

241. La Section des opérations aériennes est dirigée par un chef des opérations aériennes de la classe P-5, qui planifie et coordonne l'utilisation des appareils de la Mission, aéronefs commerciaux et aéronefs fournis au titre de lettres d'attribution; applique un système coordonné de soutien aérien dans toute la zone de la Mission; élabore et fait appliquer des procédures normalisées de transport aérien; assure le contrôle opérationnel des contrats d'affrètement, des services d'aérodrome et des projets de remise en état des aérodromes; gère les opérations aéroportuaires; fait inspecter et évaluer les aérodromes et aires d'atterrissage pour hélicoptère situés dans des endroits reculés; informe les équipages des problèmes de sécurité et lui fournit des renseignements aéronautiques et météorologiques; assure la liaison avec les autorités aériennes nationales et internationales; et autorise les vols et en assure le suivi. Le Chef des opérations aériennes est secondé par un assistant administratif (Service mobile) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section des opérations aériennes se composera de trois unités : le Centre des opérations aériennes, le Groupe de la conformité technique et le Groupe du terminal aérien.

242. Le Centre des opérations aériennes est dirigé par un chef (P-4). Comme il est appelé à fonctionner 24 heures sur 24, les membres du personnel de son bureau de la planification et des opérations au jour le jour – deux responsables des opérations aériennes (un P-3 et un administrateur recrutés sur le plan national) et quatre assistants aux opérations aériennes (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) – travailleront à tour de rôle. Le Centre contrôlera les travaux de l'équipe chargée de l'organisation centralisée des vols à l'échelle de la Mission (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui s'occupera aussi des équipements transportés à l'élingue par hélicoptère. Trois responsables du suivi des vols (trois agents des services généraux recrutés sur le plan national) assureront un suivi centralisé des vols à l'échelle de la Mission. De plus, un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera attaché au Centre.

243. Le Groupe de la conformité technique sera chargé d'administrer tous les contrats d'affrètement d'aéronefs commerciaux et autres, lettres d'attribution et contrats afférents aux aérodromes, de donner suite aux rapports sur l'utilisation des appareils et d'établir les statistiques relatives aux carburants. Il aidera également le chef des opérations aériennes à contrôler et gérer le budget du Groupe, avec l'aide d'un administrateur chargé des contrats (P-3) et de cinq assistants (contrats) (trois agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national).

244. Placé sous l'autorité du responsable du terminal aérien (P-4), le Groupe du terminal aérien est chargé de s'assurer que tous les mouvements d'aéronefs et de véhicules au sol s'effectuent dans des conditions de sécurité et dans les règles et que les aéronefs sont garés et manœuvrés au sol dans les conditions requises. Le responsable en chef du terminal aérien veille à ce que toutes les opérations effectuées dans l'aire de manœuvre soient répertoriées et à ce qu'il soit rendu compte au responsable en chef des opérations aériennes. Il devra également

contrôler tous les véhicules accédant au tarmac et se déplaçant sur le tarmac. Le Groupe du terminal aérien sera également chargé d'évaluer les réparations dont les infrastructures des aérodromes et des hélistations de secteur et autres ont besoin, de définir les activités de recherche et de secours de la Mission et de dispenser aux observateurs militaires des Nations Unies et à la police civile la formation nécessaire pour qu'ils puissent mettre en place des sites d'atterrissage nocturne pour hélicoptère. Le responsable du terminal aérien sera secondé par un fonctionnaire de terminal (agent du Service mobile) et par trois assistants (terminal aérien) (deux agents du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national).

245. La Section des approvisionnements est dirigée par le responsable en chef de l'approvisionnement, qui exécute le programme d'approvisionnement de la Mission en biens consommables et non consommables et administre et organise la reconstitution des stocks de fournitures générales et spécialisées. La Section est chargée de l'entreposage et de la distribution des fournitures dans toute la zone de la Mission. Le responsable en chef des approvisionnements (P-5) est secondé par un fonctionnaire chargé des approvisionnements (P-3), un assistant (budget) (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

246. La Section de l'approvisionnement se compose : a) du Groupe de l'approvisionnement général, qui est dirigé par un responsable de l'approvisionnement (P-4) et se compose d'un gestionnaire des avoirs (Service mobile), d'un assistant à la gestion des avoirs (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un assistant assurance-qualité (Service mobile), d'un administrateur des entrepôts (Service mobile), de trois assistants à l'approvisionnement (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), de deux assistants (inventaire) (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recrutés sur le plan national), de six assistants (entrepôts), conducteurs de chariots élévateurs/manutentionnaires (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); b) du Groupe de l'approvisionnement en carburants, qui est dirigé par le responsable en chef de l'approvisionnement en carburants (P-4) et se compose d'un administrateur des contrats afférents aux carburants (Service mobile), de quatre assistants à l'approvisionnement en carburants (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), de deux assistants au contrôle de la qualité (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); et c) du Groupe de l'approvisionnement en rations, qui se compose d'un responsable de l'approvisionnement (P-4), d'un inspecteur des aliments (Service mobile), d'un administrateur des contrats d'approvisionnement en rations (Service mobile), de deux assistants (rations) (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), de deux assistants (soutien logistique) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

247. La Section du génie est dirigée par un ingénieur en chef (P-5), qui planifie les travaux de génie civil dans la zone de la Mission; veille à l'exécution des projets de construction et de remise en état des bâtiments et des installations; supervise

l'exécution des travaux de génie civil exécutés par des entrepreneurs extérieurs; veille à l'entretien des locaux de la Mission et des logements; administre les stocks et les fournitures nécessaires aux travaux de génie civil; veille à la bonne installation et au bon fonctionnement des installations de purification et de mise en bouteille de l'eau; supervise la remise en état, lorsqu'il y a lieu, des aérodromes et l'installation et l'entretien des groupes électrogènes; règle les problèmes d'ordre environnemental; veille à ce que les travaux de génie civil respectent l'environnement local et les lois y relatives et tient la comptabilité du matériel du génie de la Mission. L'ingénieur en chef est secondé par un ingénieur du génie civil (P-4), un ingénieur du génie de l'environnement (P-4), un officier de liaison du génie (administrateur recruté sur le plan national), un administrateur de contrats (P-3), un assistant (budget) (Service mobile), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section du génie est divisée en quatre groupes : le Groupe de la gestion des projets, le Groupe de la gestion des avoirs et du matériel, le Groupe des bâtiments et le Groupe de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

248. Le Groupe de la gestion des projets est chargé de la conception d'un grand nombre de projets touchant le siège de la Mission à Khartoum, le quartier général opérationnel de Juba, le terminal aérien de l'ONU à Khartoum et les camps permanents. Il est également chargé de suivre la conception et l'exécution des travaux de divers consultants, d'établir les dossiers et de déterminer les besoins concernant les installations et d'établir la documentation relative à l'achat de matériel, à la location de matériel de construction et à l'établissement de contrats de travaux mineurs. Il est dirigé par un ingénieur (P-4), qui est secondé par un architecte (P-3), un ingénieur associé (P-2), trois dessinateurs industriels (deux agents du Service mobile et un agent des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

249. Le Groupe de la gestion des avoirs et du matériel est chargé de tenir la comptabilité du matériel du génie de la Mission et, à ce titre, d'assigner des codes barres aux différents articles, de vérifier périodiquement le matériel et de mettre à jour les données du système de contrôle du matériel des missions sur tous les avoirs. De plus, il assurera le suivi du matériel du génie dans divers emplacements. Son personnel se composera d'un gestionnaire des avoirs (Service mobile), qui sera secondé par huit assistants (inventaire) (un agent du Service mobile et sept agents des services généraux).

250. Le Groupe des bâtiments sera chargé de l'entretien des bâtiments, des camps et d'autres locaux et, à ce titre, de la réparation et de l'entretien des installations électriques, des groupes électrogènes et des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, et de la réparation des structures et équipements installés à Khartoum. Il devra également coordonner le déploiement de son personnel, auquel il fournira des orientations. Il sera dirigé par un ingénieur des bâtiments (P-3), qui sera secondé par 11 mécaniciens spécialistes des groupes électrogènes (deux agents du Service mobile et neuf agents des services généraux recrutés sur le plan national), 11 assistants électriciens (deux agents du Service mobile et neuf agents des services généraux recrutés sur le plan national), 11 assistants chauffagistes-frigoristes (deux agents du Service mobile et neuf agents des services généraux recrutés sur le plan national).

national) et 19 assistants (entretien général) (deux agents du Service mobile et 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

251. Le Groupe de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement supervisera l'installation et le fonctionnement des installations de purification et d'embouteillage de l'eau dans divers emplacements. De plus, il dispensera des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à Khartoum, fournira des conseils au sujet de la qualité de l'eau et de l'assainissement aux bureaux de terrain et procédera à des inspections périodiques des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Il sera dirigé par un ingénieur hydraulicien (P-3), qui sera secondé par cinq assistants à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (un agent du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

252. Au quartier général opérationnel de Djouba, les services d'appui intégrés sont supervisés par un logisticien (P-4), appuyé par deux assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ils comprennent les éléments suivants : a) Communications [un spécialiste des communications (P-3), deux opérateurs chargés des communications (agents du Service mobile), quatre techniciens du téléphone (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre techniciens radio (VHF/HF) (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications hyperfréquences (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications satellites (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux techniciens des communications (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et quatre standardistes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) Informatique [huit assistants en informatique (deux agents du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Transports [un responsable du parc automobile (P-3), sept techniciens véhicules (un agent du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux magasiniers (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 15 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Aviation [deux spécialistes des opérations aériennes (un P-3 et un administrateur recruté sur le plan national), quatre assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux assistants de piste (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; e) Contrôle des mouvements [deux spécialistes du contrôle des mouvements (un agent du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national) et huit assistants au contrôle des mouvements (deux agents du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Approvisionnement [un responsable de l'approvisionnement (P-3), un responsable du carburant (P-2), deux assistants à l'approvisionnement en carburant (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un technicien de l'assurance qualité (agent du Service mobile), un responsable des rations (P-2), trois assistants au

contrôle de la distribution des rations (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national), trois magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux conducteurs de chariot élévateur (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) Génie [deux ingénieurs (un P-4 et un administrateur recruté sur le plan national), sept assistants à la gestion des bâtiments (deux agents du Service mobile et cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre électriciens (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre mécaniciens groupes électrogènes (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre techniciens chauffage, ventilation et climatisation (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre techniciens approvisionnement en eau et assainissement (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois assistants à la gestion du matériel (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; h) Système d'information géographique [un spécialiste des systèmes d'information géographique (agent du Service mobile) et deux assistants systèmes d'information géographique (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un agent des services généraux recruté sur le plan national)].

253. À l'antenne de Malakal, les services d'appui intégrés sont planifiés et supervisés par un logisticien (agent du Service mobile) épaulé par deux assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les services d'appui intégrés comprennent les éléments suivants : a) Communications [trois techniciens du téléphone (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens radio (VHF/HF) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications hyperfréquences (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois techniciens communications satellite (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) Informatique [deux assistants réseau local (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois assistants en informatique (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Transports [un responsable du parc automobile (agent du Service mobile), six techniciens véhicules (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 10 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Aviation [deux spécialistes des opérations aériennes (un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national), et un assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; e) Contrôle des mouvements [un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et six assistants au contrôle des mouvements (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Approvisionnement [un responsable de l'approvisionnement (agent du Service mobile), un assistant au contrôle de la distribution du carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants au contrôle de la distribution des rations (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant à l'approvisionnement (agent des services

généraux recruté sur le plan national), et deux magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) Génie (un ingénieur (P-3), trois assistants à la gestion des bâtiments (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux électriciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux mécaniciens groupes électrogènes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un technicien chauffage, ventilation et climatisation (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux techniciens approvisionnement en eau et assainissement (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant à la gestion du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national).

254. À l'antenne de Wau, les services d'appui intégrés de la zone géographique concernée sont planifiés et supervisés par un logisticien (agent du Service mobile), aidé par deux assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les services d'appui intégrés comprennent les éléments suivants : a) Communications [trois techniciens du téléphone (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens radio (VHF/HF) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications hyperfréquences (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois techniciens communications satellite (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) Informatique [deux assistants réseau local (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois assistants en informatique (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Transports [un responsable du parc automobile (agent du Service mobile), six techniciens véhicules (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 10 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Aviation [deux spécialistes des opérations aériennes (un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national) et un assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; e) Contrôle des mouvements [un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et cinq assistants au contrôle des mouvements (un agent du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Approvisionnement [un responsable de l'approvisionnement (agent du Service mobile), un assistant au contrôle de la distribution du carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants au contrôle de la distribution des rations (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) Génie [un ingénieur (P-3), trois assistants à la gestion des bâtiments (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux électriciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux mécaniciens groupes électrogènes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un technicien chauffage, ventilation et climatisation (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux techniciens approvisionnement en eau et assainissement (un agent du Service mobile et un agent des services généraux

recruté sur le plan national) et un assistant à la gestion du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

255. À l'antenne de Rumbek, les services d'appui intégrés sont assurés par quatre assistants au soutien logistique (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant aux communications (agent du Service mobile), un assistant en informatique (agent du Service mobile), un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et huit chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

256. Au Bureau régional de Kadugli, les services d'appui intégrés assurés dans les monts Nouba sont planifiés et fournis par un logisticien (agent du Service mobile) épaulé par un assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ils comprennent les éléments suivants : a) Communications [trois techniciens du téléphone (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens radio (VHF/HF) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications hyperfréquences (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois techniciens communications satellite (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) Informatique [deux assistants réseau local (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois assistants en informatique (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Transports [un responsable du parc automobile (agent du Service mobile), six techniciens véhicules (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 10 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Aviation [trois spécialistes des opérations aériennes (un P-3, un administrateur recruté sur le plan national et un agent du Service mobile) et trois assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; e) contrôle des mouvements [un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et huit assistants au contrôle des mouvements (deux agents du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Approvisionnement [un responsable de l'approvisionnement (agent du Service mobile), un assistant au contrôle de la distribution du carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants au contrôle de la distribution des rations (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) Génie [un ingénieur (P-3), trois assistants à la gestion des bâtiments (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux électriciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux mécaniciens groupes électrogènes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux techniciens chauffage, ventilation et climatisation (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux techniciens approvisionnement en eau et assainissement (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant à la gestion du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

257. Au bureau régional de Damazin, les services d'appui intégrés sont planifiés et assurés par un spécialiste du soutien logistique (agent du Service mobile) et un assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ils comprennent les éléments suivants : a) Communications [trois techniciens du téléphone (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens radio (VHF/HF) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications hyperfréquences (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications satellites (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) Informatique [deux assistants (réseaux locaux) (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois assistants en informatique (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Transports [un responsable du parc automobile (agent du Service mobile), six techniciens véhicules (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 10 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Opérations aériennes [deux spécialistes des opérations aériennes (un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national) et un assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; e) Contrôle des mouvements [un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et six assistants au contrôle des mouvements (un agent du Service mobile et cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Approvisionnement [un responsable de l'approvisionnement (agent du Service mobile), un assistant au contrôle de la distribution de carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants au contrôle de la distribution des rations (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) Génie [un ingénieur (P-3), trois assistants à la gestion des bâtiments (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux électriciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux mécaniciens (groupes électrogènes) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux techniciens chauffagistes-frigoristes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux techniciens approvisionnement en eau et assainissement (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant à la gestion du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

258. Au bureau régional d'Abyei, les services d'appui intégrés sont coordonnés par trois assistants au soutien logistique (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ils comprennent les éléments suivants : a) Communications [trois techniciens communications (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un technicien communications satellites (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; b) Informatique [deux assistants en informatique (agents des services généraux recrutés sur le plan international)]; c) Transports [un responsable du parc automobile (agent du Service mobile), deux techniciens véhicules (agent des

services généraux recrutés sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et six chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Contrôle des mouvements [deux assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; e) Approvisionnement [un assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; f) Génie [trois assistants à la gestion des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

259. Au bureau régional d'El Fasher, les services d'appui intégrés sont planifiés et supervisés par deux spécialistes du soutien logistique (un P-4 et un agent du Service mobile) et secondés par deux assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ils comprennent les éléments suivants : a) Communications [deux techniciens du téléphone (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), deux techniciens radio (VHF/HF) (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un technicien communications satellites (agent du Service mobile) et quatre assistants (communications) (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) Informatique [trois assistants en informatique (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux assistants (réseaux locaux) (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Transports [un fonctionnaire des transports (agent du Service mobile), six techniciens véhicules (deux agents du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 15 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Opérations aériennes [deux spécialistes des opérations aériennes (un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national), trois assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; e) Contrôle des mouvements [un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Approvisionnement [un responsable de l'approvisionnement en carburant (agent du Service mobile), trois assistants à l'approvisionnement général (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) Génie [un ingénieur (P-3), cinq assistants à la gestion des bâtiments (un agent du Service mobile et quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux électriciens (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), deux mécaniciens (groupes électrogènes) (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), deux techniciens chauffagistes-frigoristes (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux techniciens approvisionnement en eau et assainissement (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national)].

260. À l'antenne de Nyala, les services d'appui intégrés sont assurés par deux assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), huit chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux assistants à la gestion des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

261. À l'antenne d'El Geneina, les services d'appui intégrés sont assurés par deux assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), huit chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux assistants à la gestion des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

262. À l'antenne de Zalingei, les services d'appui intégrés sont assurés par un assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national), six chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant à la gestion des bâtiments (agent des services généraux recruté sur le plan national).

263. Au bureau régional de Kassala, les services d'appui intégrés comprennent les éléments suivants : a) Communications [trois techniciens communications (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un technicien communications satellites (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; b) Informatique [deux assistants en informatique (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Contrôle des mouvements [deux assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Approvisionnement [un assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national)]; e) Transports [un fonctionnaire des transports (agent du Service mobile), deux techniciens véhicules (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), un répartiteur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et six chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Génie [deux assistants à la gestion des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

264. À la base logistique d'El Obeid, les services d'appui intégrés comprennent les éléments suivants : a) Communications [un technicien du téléphone (agent du Service mobile), deux techniciens radio (VHF/HF) (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), un technicien communications satellites (agent du Service mobile), quatre assistants à la gestion des stocks (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens communications (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux standardistes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; b) Informatique [deux assistants à la maintenance du réseau local (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national), cinq assistants à l'appui et à l'assistance (deux agents du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux autres assistants en informatique (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; c) Transports [un fonctionnaire des transports (P-3), quatre assistants (transports) (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), sept chauffeurs de véhicules spécialisés (deux agents du Service mobile et cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant au contrôle et au suivi des déplacements (système Carlog) (agent du Service mobile), un superviseur de l'entretien des véhicules (agent du Service mobile), 25 techniciens véhicules (10 agents du Service mobile et 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national), quatre magasiniers (un agent du Service mobile et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux répartiteurs (agents des

services généraux recrutés sur le plan national), un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), huit chauffeurs de poids lourds (deux agents du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 10 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; d) Opérations aériennes [deux assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; e) Contrôle des mouvements [un spécialiste du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et huit assistants au contrôle des mouvements (deux agents du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; f) Approvisionnement [Comme cette base logistique est le principal point de distribution et d'entreposage pour le sud et l'ouest du Soudan, le Groupe est dirigé par un spécialiste de l'entreposage (P 3) et appuyé par un responsable de l'entreposage (agent du Service mobile), un assistant à la gestion des stocks (agent du Service mobile), un assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recruté sur le plan national), un magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), 10 manutentionnaires (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), un responsable du carburant (P-2), trois assistants à l'approvisionnement en carburant (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant (assurance-qualité) (agent du Service mobile), un responsable des rations (P-2) et trois assistants (rations) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national)]; g) Génie [un ingénieur (P-3), huit assistants à la gestion des bâtiments (deux agents du Service mobile et six agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois électriciens (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois mécaniciens (groupes électrogènes) (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens chauffagistes-frigoristes (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens approvisionnement en eau et assainissement (un agent du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

III. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Observation

L'analyse des prévisions de dépenses présentée ci-après correspond à l'établissement du budget sur la base zéro.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Observateurs militaires	870,1	13 204,3

265. Les montants demandés pour 2004/05 (870 100 dollars) et 2005/06 (13 204 300 dollars) sont destinés à couvrir l'indemnité de subsistance (missions), l'indemnité d'habillement, les frais de voyage et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Ils ont été calculés sur la base du déploiement de 141 observateurs militaires déjà effectué au 30 juin 2005 et du déploiement échelonné de 609 observateurs militaires supplémentaires envisagé d'ici au 30 novembre 2005, l'effectif total autorisé étant de 750 observateurs militaires. On est parti de l'hypothèse que tous les observateurs seront basés en dehors de Khartoum et que l'ONU leur fournira nourriture et logement. Un taux réduit d'indemnité de subsistance (missions) de 43 dollars par jour pour 2004/05 et de 50 dollars par jour pour 2005/06 a été appliqué. L'indemnité d'habillement est calculée sur la base du taux standard de 200 dollars par an et par personne. Les frais de voyage liés au déploiement des observateurs militaires sont calculés sur la base d'un coût moyen de 3 000 dollars par personne pour un aller simple. Il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour déploiement différé dans les prévisions pour 2005/06.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Contingents	21 051,9	246 650,3

266. Le montant prévu permettra de couvrir les montants dus au titre des contingents, les frais de voyage à l'occasion de leur déploiement, l'indemnité de permission, l'indemnité journalière, l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, les rations, les montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et le fret lié au déploiement du matériel appartenant aux contingents. Il a été établi sur la base du déploiement de 965 militaires, dont 90 officiers d'état-major, déjà sur place au 30 juin 2005, et du déploiement échelonné des contingents restants, dans la limite de l'effectif total autorisé de 9 250 hommes, dont 178 officiers d'état-major, d'ici au 30 novembre 2005. Les dépenses prévues comprennent un montant de 15 702 763 dollars pour 2004/05 et un montant de 96 343 800 dollars pour 2005/06 correspondant aux montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et au fret lié au transport de ce matériel. Les frais de voyage ont été calculés sur la base d'un coût moyen de 1 000 dollars par personne pour un aller simple, et le coût des rations sur la base d'un montant de 8,89 dollars par jour pour la nourriture. Le coût des rations d'eau a été calculé sur la

base d'un montant de 5,78 dollars par jour et par personne pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 septembre 2005 seulement, les installations de purification et de mise en bouteilles destinées à satisfaire les besoins de la Mission devant entrer en service à partir d'octobre 2005. Le montant de l'indemnité journalière a été calculé sur la base du taux standard de 1,28 dollar par personne et par jour. Les montants prévus pour 2004/05 ont été calculés sur la base des contingents effectivement déployés, et il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour déploiement différé dans les prévisions pour 2005/06.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Police civile	365,3	10 410,5

267. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage à l'occasion du déploiement et de la relève, l'indemnité d'habillement et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Il a été calculé sur la base du déploiement de 43 membres de la police civile déjà effectué au 30 juin 2005, et du déploiement échelonné du personnel restant, envisagé d'ici à janvier 2006, dans la limite de l'effectif total autorisé de 715 membres de la police civile. Le montant demandé au titre de l'indemnité journalière de subsistance (missions) est calculé sur la base du taux standard de 43 dollars par jour en 2004/05 et 50 dollars par jour en 2005/06. L'indemnité d'habillement est calculée sur la base du taux standard de 200 dollars par an et par personne. Les frais de voyage liés au déploiement du personnel de police sont calculés sur la base d'un coût moyen de 3 000 dollars par personne pour un aller simple. Il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour déploiement différé dans les prévisions pour 2005/06.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Personnel recruté sur le plan international	15 036,3	76 804,7

268. Le montant prévu a été calculé sur la base de la moyenne des dépenses effectives, par classe, au cours de l'exercice précédent pour toutes les missions et doit permettre de couvrir les traitements du personnel recruté sur le plan international, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque et l'indemnité de subsistance (missions). Il tient compte du déploiement effectif de fonctionnaires internationaux, dont le nombre est passé de six en juillet 2004 à 306 en juin 2005, et du déploiement échelonné du reste de l'effectif total proposé, qui passera de 395 fonctionnaires internationaux en juillet 2005 à 1 053 en juin 2006. Selon l'hypothèse retenue, 50 % du personnel sera logé et nourri par la Mission; on a donc appliqué un taux réduit pour l'indemnité journalière, à savoir 43 dollars pour 2004/05 et 50 dollars pour 2005/06. Il a été tenu compte d'un abattement de 25 % pour recrutement différé dans les prévisions pour 2005/06.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Personnel recruté sur le plan national	1 529,3	15 601,2

269. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir les traitements des agents recrutés sur le plan national, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque. Il tient compte du déploiement effectif de personnel recruté sur le plan national, dont le nombre est passé de quatre (1 administrateur et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en août 2004 à 535 (15 administrateurs et 520 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en juin 2005, et du déploiement échelonné du reste de l'effectif total proposé qui passera de 757 (52 administrateurs et 705 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en juillet 2005 à 2 690 (264 administrateurs et 2 426 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en juin 2006. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base des barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux recrutés sur le plan national (GS-IV/I) et aux administrateurs recrutés sur le plan national (NOB-I), respectivement. Il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour recrutement différé dans les prévisions pour 2005/06.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Volontaires des Nations Unies	348,0	5 926,4

270. Le montant prévu à cette rubrique tient compte du déploiement effectif de Volontaires des Nations Unies dont le nombre est passé de 12 (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) en juillet 2004 à 32 (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) en juin 2005, et du déploiement échelonné du reste de l'effectif total proposé qui passera de 130 (90 Volontaires recrutés sur le plan international et 40 recrutés sur le plan national) en juillet 2005 à 208 (151 Volontaires recrutés sur le plan international et 57 recrutés sur le plan national) en juin 2006. Le coût total a été calculé sur la base d'un montant de 4 000 dollars par mois et par personne pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de 1 000 dollars par mois et par personne pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national. Il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour déploiement différé dans les prévisions pour 2005/06.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	244,1	2 208,5

271. Les ressources demandées à cette rubrique se décomposent comme suit : un montant de 26 560 dollars et un montant de 279 876 dollars, qui serviront à recruter, en 2004/05 et 2005/06 respectivement, du personnel temporaire pour remplacer le personnel en congé de maladie ou de maternité; un montant de 217 500 dollars et un montant de 882 241 dollars, correspondant au coût, respectivement pendant trois

mois en 2004/05 et pendant 12 mois en 2005/06, d'une moyenne de 100 agents recrutés sur le plan national à titre temporaire pour faire face au volume de travail élevé au moment de la mise en place de la Mission; et un montant de 1 046 300 dollars au titre du personnel chargé des questions de déontologie (sept membres du personnel recrutés sur le plan international et trois recrutés sur le plan national) pour faire appliquer les politiques de l'Organisation des Nations Unies relatives à la conduite du personnel de la Mission.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Consultants	40,5	611,9

272. Les dépenses prévues à cette rubrique, qui comprennent un montant de 40 500 dollars pour 2004/05 et un montant de 311 900 dollars en 2005/06, correspondent au coût des consultants recrutés sur le plan international et sur le plan national pour des activités de formation portant notamment sur l'initiation aux affaires civiles, les principes et consignes relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, les premiers secours, la sécurité aérienne, l'animation des équipes, les techniques d'interview axées sur les compétences et le suivi du comportement professionnel, l'établissement de plans de travail, l'informatique, la sensibilisation aux spécificités culturelles, et la négociation et le règlement des conflits. En outre, des cours de langue arabe seront organisés à l'intention du personnel recruté sur le plan international et des cours de langue anglaise à l'intention du personnel recruté sur le plan national. Les prévisions de dépenses pour 2004/05 comprennent aussi un montant de 300 000 dollars destiné à financer le recrutement de consultants qui participeront à des études et à des évaluations dans les domaines du désarmement, de la réduction du nombre d'armes légères en circulation et de la réinsertion de groupes cibles ayant des besoins spécifiques.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Voyages	2 887,0	4 342,9

273. Des montants de 1 642 300 dollars et 2 388 700 dollars sont prévus, pour 2004/05 et 2005/06 respectivement, au titre des voyages, hors frais de voyage liés à la formation. Ces montants serviront à financer les voyages du Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que des hauts fonctionnaires de la Mission qui doivent se rendre à New York, à Genève et dans les pays de la région pour des réunions et des consultations; les voyages de membres du personnel du Siège qui doivent se rendre dans la zone de la Mission pour apporter un appui concernant divers aspects du processus de paix ainsi qu'un appui logistique et administratif; les voyages liés à l'évaluation préalable au déploiement du matériel appartenant aux contingents et aux visites de reconnaissance effectuées par le personnel militaire des pays qui fournissent des contingents; et les cours de formation préalable au déploiement qui seront organisés à l'intention du personnel militaire.

274. Les dépenses prévues à cette rubrique comprennent aussi des montants de 1 244 700 dollars et 1 954 200 dollars, pour 2004/05 et 2005/06 respectivement, au titre des voyages liés à la formation du personnel de la MINUS dans les domaines

suivants : principes et consignes relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, sensibilisation aux droits de l'homme, lutte contre le VIH/sida, animation d'équipes, négociation et règlement des conflits, technologies de l'information et des communications, sécurité aérienne, sécurité, génie, transports, administration du personnel et gestion financière.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Installations et infrastructures	48 983,0	229 918,8

275. Le montant prévu à cette rubrique permettra de financer l'acquisition de matériel d'une valeur de 35 447 100 dollars en 2004/05 et 28 974 700 dollars en 2005/06, dont des installations préfabriquées, diverses installations et infrastructures, des ponts, du matériel de réfrigération, des groupes électrogènes, du matériel d'épuration de l'eau, des réservoirs à eau, des fosses septiques, du matériel d'hébergement, des citernes et des pompes à carburant, du mobilier de bureau, du matériel de bureau, du matériel de sécurité et de protection et du matériel de lutte contre l'incendie; la location de locaux, à raison de 3 297 900 dollars pour 2004/05 et 70 010 100 dollars pour 2005/06, dont les locaux pour le quartier général de la Mission, des entrepôts, des bureaux et des logements pour les bureaux régionaux et les antennes, des bureaux et des logements pour la base logistique d'El Obeid et des bureaux et des logements pour le bureau de liaison d'Addis-Abeba, des camps sous tentes pour héberger les militaires, le personnel civil et les employés des prestataires de services dans le sud du Soudan jusqu'à ce que des logements en dur puissent être construits; la transformation et la rénovation de locaux, à raison de 2 969 000 dollars pour 2004/05 et 16 156 600 dollars pour 2005/06; la construction de locaux à raison de 4 117 900 dollars pour 2004/05 et 53 732 500 dollars pour 2005/06; l'achat de carburant et de lubrifiants pour les groupes électrogènes, aussi bien ceux qui appartiennent à l'ONU (411) que ceux qui appartiennent aux contingents (134), à raison de 762 300 dollars pour 2004/05 et 29 741 000 dollars pour 2005/06; et le soutien logistique autonome à raison de 382 200 dollars pour 2004/05 et 18 994 200 dollars pour 2005/06. Le montant prévu permettra également de financer la location de matériel de bureau, les services collectifs de distribution, les services d'entretien, les services de sécurité, ainsi que l'achat de papeterie et d'articles de bureau, de pièces de rechange et de fournitures, de fournitures d'entretien, de fournitures pour la défense des périmètres, et diverses fournitures sanitaires et articles de nettoyage, à raison de 2 006 600 dollars pour 2004/05 et 12 309 700 dollars pour 2005/06.

276. Les prévisions pour 2004/05 comprennent également un montant total de 15 994 300 dollars destiné à la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant le matériel affecté à la Mission.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Transports terrestres	48 335,2	77 031,0

277. Le montant prévu à cette rubrique comprend un montant de 43 859 700 dollars pour 2004/05 et un montant de 54 953 000 dollars pour 2005/06. Il doit permettre l'acquisition de 2 189 véhicules pour constituer le parc automobile de la Mission,

l'achat de carburant et de lubrifiants, à raison de 1 714 400 dollars en 2004/05 et de 11 258 000 dollars en 2005/06, et de pièces de rechange à raison de 562 100 dollars en 2004/05 et de 9 353 000 dollars en 2005/06. Il permettra également de couvrir l'achat de matériel d'atelier, la location de véhicules, les réparations et l'entretien et l'assurance responsabilité civile à raison de 2 199 000 dollars en 2004/05 et de 1 467 000 dollars en 2005/06.

278. Les prévisions pour 2004/05 comprennent également un montant total de 23 426 800 dollars destiné à la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant les véhicules affectés à la Mission.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Transports aériens	29 605,6	213 853,2

279. Le montant prévu servira à couvrir les frais d'exploitation, ainsi que le coût de l'assurance responsabilité civile et du carburant pour une flotte aérienne composée, en 2004/05, de 12 avions et 11 hélicoptères totalisant 3 380 heures de vol, dont 2 120 heures pour les avions et 1 260 heures pour les hélicoptères, et, en 2005/06, de 22 avions et 29 hélicoptères totalisant 33 008 heures de vol, dont 15 874 heures pour les avions et 17 134 heures pour les hélicoptères.

280. Les dépenses prévues se décomposent comme suit : 16 546 200 dollars en 2004/05 et 119 737 000 dollars en 2005/06 pour la location et l'exploitation des aéronefs; 8 543 600 dollars en 2004/05 et 73 809 700 dollars en 2005/06 pour le carburant et les lubrifiants; 739 300 dollars en 2004/05 et 10 368 000 dollars en 2005/06 pour des services d'aérodrome à Kadugli, Malakal, Damazin, Wau et Juba; 1 059 700 dollars en 2004/05 et 8 143 200 dollars en 2005/06 au titre de l'assurance responsabilité civile. Le montant prévu couvrira également l'achat de matériel et de fournitures, les redevances d'atterrissage et les services au sol, ainsi que les indemnités de subsistance des équipages, pour un coût total de 2 716 800 dollars en 2004/05 et 1 795 300 dollars en 2005/06.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Transports maritimes	—	198,0

281. Le montant prévu à cette rubrique, soit 198 000 dollars en 2005/06, permettra de couvrir l'achat de trois patrouilleurs destinés à la police civile, et les frais de fonctionnement correspondants.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Transmissions	25 607,9	45 535,0

282. Les dépenses prévues à cette rubrique se décomposent comme suit : des montants de 23 919 900 dollars en 2004/05 et 21 381 200 dollars en 2005/06, destinés à couvrir l'acquisition de matériel de radio VHF, UHF et HF, de matériel de

communications par satellite, de matériel téléphonique et autre matériel de transmissions et matériel d'atelier; des montants de 685 100 dollars en 2004/05 et 4 004 500 dollars en 2005/06, destinés à couvrir le coût des communications par réseaux commerciaux, à savoir les frais d'utilisation du réseau Inmarsat, des téléphones par satellite Thuraya, des services Internet, des services de téléphonie mobile (GSM), des lignes de radio-messagerie unilatérale, des lignes locales louées et du raccordement à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ainsi que les frais d'affranchissement et de valise diplomatique; des montants de 82 400 dollars en 2004/05 et 2 637 500 dollars en 2005/06 au titre des services d'appui pendant la période initiale de mise en service après l'installation du matériel; des montants de 168 200 dollars en 2004/05 et 6 889 100 dollars en 2005/06 pour le remboursement aux pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome; et un montant de 5 952 400 dollars en 2005/06 pour l'achat de matériel d'information. Les prévisions de dépenses comprennent également des montants de 752 300 dollars en 2004/05 et 4 670 300 dollars en 2005/06 pour couvrir les frais d'entretien, l'achat de pièces de rechange, des services d'information et la location de matériel.

283. Un montant de 9 603 986 dollars est également prévu en 2004/05 pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant le matériel de transmissions affecté à la Mission.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Informatique	6 099,9	13 431,3

284. Les dépenses prévues à cette rubrique se décomposent comme suit : des montants de 4 522 900 dollars en 2004/05 et 7 765 300 dollars en 2005/06 destinés à couvrir l'achat de matériel informatique, dont 1 527 et 967 ordinateurs de bureau, 665 et 350 ordinateurs portables et 456 et 244 imprimantes, en 2004/05 et 2005/06 respectivement; des montants de 1 038 300 dollars en 2004/05 et 3 721 700 dollars en 2005/06, pour couvrir le coût des services informatiques nécessaires pendant la période initiale de mise en service après l'installation du matériel. Sont également compris dans le total des montants de 538 700 dollars en 2004/05 et 1 944 300 dollars en 2005/06 destinés à couvrir l'achat de logiciels de gestion de réseau et de gestion de la flotte aérienne, la prestation des services d'appui relatifs à la mise en place de l'infrastructure informatique et l'acquisition de licences de logiciel et de pièces de rechange.

285. Un montant de 1 357 300 dollars est également prévu pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant le matériel informatique fourni à la Mission.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Services médicaux	901,7	9 950,4

286. Les montants prévus à cette rubrique pour les exercices 2004/05 et 2005/06 sont destinés à couvrir l'acquisition de matériel de secours d'urgence, de réfrigérateurs pour les produits sanguins, de trousse de premier secours,

d'incinérateurs pour les déchets médicaux, de modules laboratoires et d'appareils de radiographie. Les dépenses prévues se décomposent comme suit : 122 800 dollars en 2004/05 et 1 671 600 dollars en 2005/06, correspondant au coût des services médicaux, dont les évacuations sanitaires, les consultations externes, les hospitalisations et autres services médicaux; 227 300 dollars en 2004/05 et 1 739 800 dollars en 2005/06 au titre des fournitures médicales, comprenant les médicaments et autres articles médicaux, à raison de 20 000 dollars par trimestre et par infirmerie pour six infirmeries; 404 200 dollars en 2004/05 et 283 200 dollars en 2005/06 pour l'achat de matériel médical; et 147 400 dollars en 2004/05 et 6 255 800 dollars en 2005/06 au titre du soutien logistique autonome, pour la fourniture de services de soutien sanitaire de niveaux I et II par les contingents déployés dans la zone de la Mission

287. Un montant de 54 338 dollars est également prévu, en 2004/05, pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant les fournitures médicales affectées à la Mission.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Matériel spécial	397,2	3 401,5

288. Les montants prévus à cette rubrique pour les exercices 2004/05 et 2005/06 doivent permettre de couvrir l'acquisition de jumelles et de matériel d'observation nocturne. Les prévisions comprennent en outre des montants de 79 800 dollars en 2004/05 et de 3 270 800 dollars en 2005/06 au titre du soutien logistique autonome.

289. Un montant de 248 000 dollars est en outre prévu, en 2004/05, pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant le matériel spécial fourni à la Mission.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Fournitures, services et matériel divers	19 628,7	46 522,6

290. Le montant prévu à cette rubrique est destiné à couvrir notamment les coûts suivants : acquisition de matériel pour le contrôle des mouvements et la formation; fournitures et matériel pour le bien-être des officiers; abonnement à des journaux, magazines et services d'information en ligne; services d'imprimerie; uniformes pour le personnel de sécurité et le personnel technique; équipements de protection, y compris des vestes anti-éclats et des casques; frais de formation et fournitures pédagogiques; frais de représentation; assurance; frais bancaires; eau destinée à l'usage des différents bureaux des Nations Unies; et services divers, dont des services de publicité et de traduction. Les prévisions de dépenses comprennent aussi un montant de 10 074 300 dollars pour 2004/05 et un montant de 18 428 900 dollars pour 2005/06 correspondant au coût des services de détection des mines et de déminage dans le sud du Soudan, afin d'assurer la sécurité des principaux axes empruntés par les véhicules des Nations Unies; des montants de 7 425 500 dollars et 9 996 500 dollars pour 2004/05 et 2005/06 respectivement, correspondant au coût du fret pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide de la Base de soutien

logistique des Nations Unies à la Mission, aux frais de transport du matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies à l'intérieur de la zone de la Mission et aux frais de dédouanement et surestaries; et un montant de 12 000 dollars pour l'exercice 2005/06 pour des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion, comme indiqué au paragraphe 12.

	<i>Dépenses prévues</i>	
	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>
Projets à effet rapide	100,0	2 000,0

291. Les dépenses prévues à cette rubrique s'élèvent à 100 000 dollars pour l'exercice 2004/05 et 2 millions de dollars pour l'exercice 2005/06. Ces montants sont destinés à financer des projets communautaires à effet rapide dans 10 et 200 collectivités respectivement, dont l'objectif est d'offrir un dispositif de décaissement souple pour apporter au niveau local, dans un délai très bref, un appui à des activités ponctuelles dans les domaines de la santé, de l'éducation, des travaux publics et des services sociaux, en vue de promouvoir et de favoriser l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix au Soudan. Parmi les 200 projets communautaires prévus en 2005/06, 40 ont trait à des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion, comme indiqué au paragraphe 13.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

292. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUS portent sur les points suivants :

- a) Ouvrir un crédit d'un montant de 222 031 700 dollars pour la mise en place de la Mission pendant la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005;
- b) Ouvrir un crédit d'un montant de 1 017 602 600 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, dont un montant de 315 997 200 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005 correspondant à l'engagement de dépenses précédemment autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/292 du 21 avril 2005;
- c) Affecter au financement de la Mission pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 le montant de 57 469 600 dollars représentant le solde du montant de 279 501 300 dollars précédemment mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, conformément à la résolution 59/292 de l'Assemblée générale, et le montant de 222 031 700 dollars indiqué à l'alinéa a) ci-dessus;
- d) Mettre en recouvrement un montant de 644 135 800 dollars pour la période du 1^{er} novembre 2005 au 30 juin 2006, à raison de 80 516 975 dollars par mois, compte tenu du montant de 315 997 200 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005, conformément à la résolution 59/292 de l'Assemblée générale, et du montant de 57 469 600 dollars indiqué à l'alinéa c) ci-dessus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation

Mesures prises

(A/59/768)

1. L'organigramme proposé pour la MINUS s'éloigne notablement de celui des autres missions récemment mises en place. La structure à deux piliers retenue pour les autres missions intégrées se retrouve à la MINUS mais la répartition des tâches entre les représentants spéciaux adjoints en charge de ces deux piliers, c'est-à-dire celle des unités administratives qui dépendent de chacun d'eux, est très différente de ce que l'on trouve dans les autres missions. En outre, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont, dans l'organigramme, reliés aux deux représentants spéciaux adjoints alors que le deuxième adjoint est le Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires. **Le Comité fait observer que cette structure risque de donner lieu à des chevauchements et demande une démarcation plus précise des fonctions; il faudra en tenir compte dans les budgets qui seront soumis à l'Assemblée générale** (par. 6).

2. Le Comité consultatif note qu'il est prévu un poste de chef de cabinet dont relèveraient directement le Groupe de l'information (dans certains cas), le Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida et le Conseiller pour la promotion de l'égalité des sexes, notamment. Dans les autres missions intégrées, ces unités administratives relèvent du Représentant spécial adjoint. Si le chef de cabinet n'est pas l'autorité hiérarchique la plus élevée dans ces domaines, il semble qu'une strate administrative supplémentaire ait été créée. S'il est l'autorité hiérarchique la plus élevée, alors son poste comporte plus de responsabilités que normalement, et pourrait finalement se transformer en un troisième pilier. **Des précisions devront apparaître sur ce point dans les projets de budget** (par. 7).

La structure de la Mission a été entièrement revue suite aux observations faites par le Comité. La structure proposée repose sur les deux piliers habituels : le premier, placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, regroupe les composantes affaires politiques, affaires civiles, droits de l'homme, police civile, assistance électorale, information et état de droit; le second, placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires), regroupe les composantes coordination des affaires humanitaires et de l'aide au développement, protection, retour et réinsertion, lutte antimines, promotion de l'égalité des sexes, lutte contre le VIH/sida et désarmement, démobilisation et réinsertion.

Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies n'apparaissent plus dans l'organigramme.

Les postes de Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida et de Conseiller pour la promotion de l'égalité des sexes ont été transférés vers le pilier qui dépend du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires), tandis que le Groupe de l'information a été transféré vers le pilier placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général.

Le Chef de cabinet, de même que le Centre commun d'analyse de la Mission, le Bureau des affaires juridiques et le porte-parole, font désormais partie du Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Demande/recommandation

Mesures prises

3. La Mission aura deux quartiers généraux, un à Khartoum et un dans le sud du pays, à Juba. Une base de soutien logistique sera établie à El Obeid et il est également prévu d'ouvrir deux bureaux régionaux et neuf antennes. Le Comité a été informé que les bureaux régionaux et les antennes devaient se voir déléguer certains pouvoirs et qu'en conséquence, il était proposé que chacun d'eux soit dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1. Toutefois, d'après le complément d'information qui lui a été fourni, les effectifs seront très différents d'un bureau à l'autre pour ce qui est du personnel et des composantes militaire et police civile. **Le Comité n'est donc pas convaincu qu'il faille créer un poste D-1 pour chaque bureau régional ou antenne et met en garde contre la création d'une structure déséquilibrée vers le sommet. La classe du directeur de chaque bureau régional ou antenne doit dépendre de la charge de travail, de la taille et des fonctions du bureau ou de l'antenne. Le Comité fait observer que si des pouvoirs sont délégués aux bureaux régionaux et aux antennes, l'effectif des quartiers généraux devrait être réduit en conséquence, et compte que tout sera fait pour assurer la cohérence et la coordination et éviter que les mêmes fonctions ne se retrouvent dans les bureaux régionaux et les quartiers généraux** (par. 8).

4. Un montant total de 120 027 800 dollars est demandé à la rubrique Transports aériens, au titre d'une flotte de 16 avions et 21 hélicoptères pour l'exercice 2004/05 et de 17 avions et 33 hélicoptères pour l'exercice 2005/06. À sa demande, le Comité a été informé que des possibilités de partage des appareils à l'échelle

La Mission a examiné les fonctions et les responsabilités des directeurs des bureaux régionaux et des antennes et a ajusté leur classe en fonction du volume de travail, de la taille et des fonctions du bureau ou de l'antenne.

Ainsi, il est proposé de nommer les directeurs des cinq bureaux régionaux de Kadugli, Damazin, Abyei, El Fasher et Kassala à la classe D-1, et ceux des six antennes de Malakal, Wau, Rumbek, Nyala, El Geneina et Zalingei à la classe P-5.

Les responsables de secteur/de région (D-1) devront entretenir des relations, et parfois négocier, avec un certain nombre d'entités, gérer les éventuelles crises locales et, de façon générale, réagir à des situations politiques très complexes.

La Mission confirme que les fonctions et les tâches qui incombent aux quartiers généraux et aux bureaux régionaux sont distinctes. Ce sont principalement des fonctions de décision, de planification et de coordination qui seront assurées aux quartiers généraux de la Mission, à moins que certaines fonctions n'y soient centralisées. La plupart des autres fonctions ont été décentralisées et des fonctionnaires ont été nommés aux classes correspondantes dans les bureaux régionaux et les antennes pour s'en acquitter.

À son quartier général opérationnel de Juba, la Mission devra participer à la formation du gouvernement du Sud-Soudan et dialoguer quotidiennement avec celui-ci sur l'ensemble des questions dont elle s'occupe. Il est donc nécessaire de créer dans le sud une structure décentralisée capable de représenter la Mission au niveau voulu et dotée des compétences qui s'imposent.

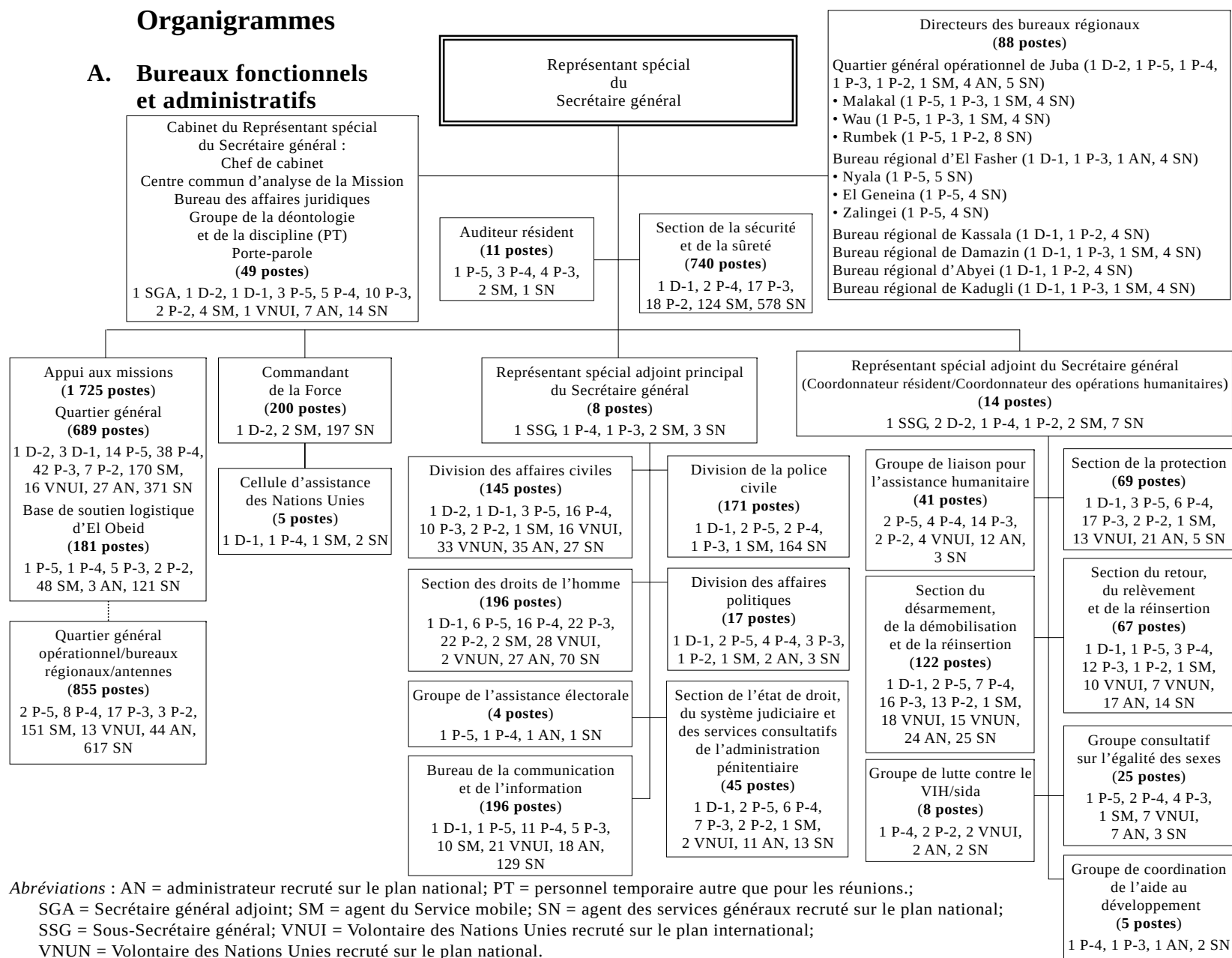
La composition de la flotte aérienne de la MINUS a été établie de façon à en optimiser les capacités. La Mission aura d'importants besoins d'appui aérien au début de l'exercice budgétaire, lorsque les contingents et le matériel leur appartenant seront déployés. Une fois cette phase achevée, les besoins seront moins

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
régionale s'étaient déjà présentées. La MINUS et la MONUC avaient déjà coopéré à plusieurs occasions et la MINUS envisageait de partager avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) son unique petit avion à réaction. Le Comité demande que le Département des opérations de maintien de la paix cherche des moyens de réduire le coût des transports aériens, qui pourrait être élevé, notamment en utilisant toutes les possibilités de partage des ressources à l'échelle régionale (par. 14).	importants et la flotte pourra être allégée de trois avions (deux avions de transport moyen et un avion de transport lourd), qui seront rapatriés après le 31 décembre 2005. En outre, pour garantir une utilisation optimale des aéronefs affrétés et exploiter par ailleurs les moyens aériens disponibles au Soudan, les mesures suivantes ont été prises : a) Engagement d'équipages supplémentaires pour accroître le nombre d'heures de vol effectuées chaque mois sur les aéronefs affrétés; b) Utilisation, dans la mesure du possible, du volume disponible dans les aéronefs du Programme alimentaire mondial (PAM) moyennant un accord de partage entre le Département des opérations de maintien de la paix et le PAM; c) Conclusion d'accords régionaux d'utilisation des moyens aériens avec d'autres missions de maintien de la paix.

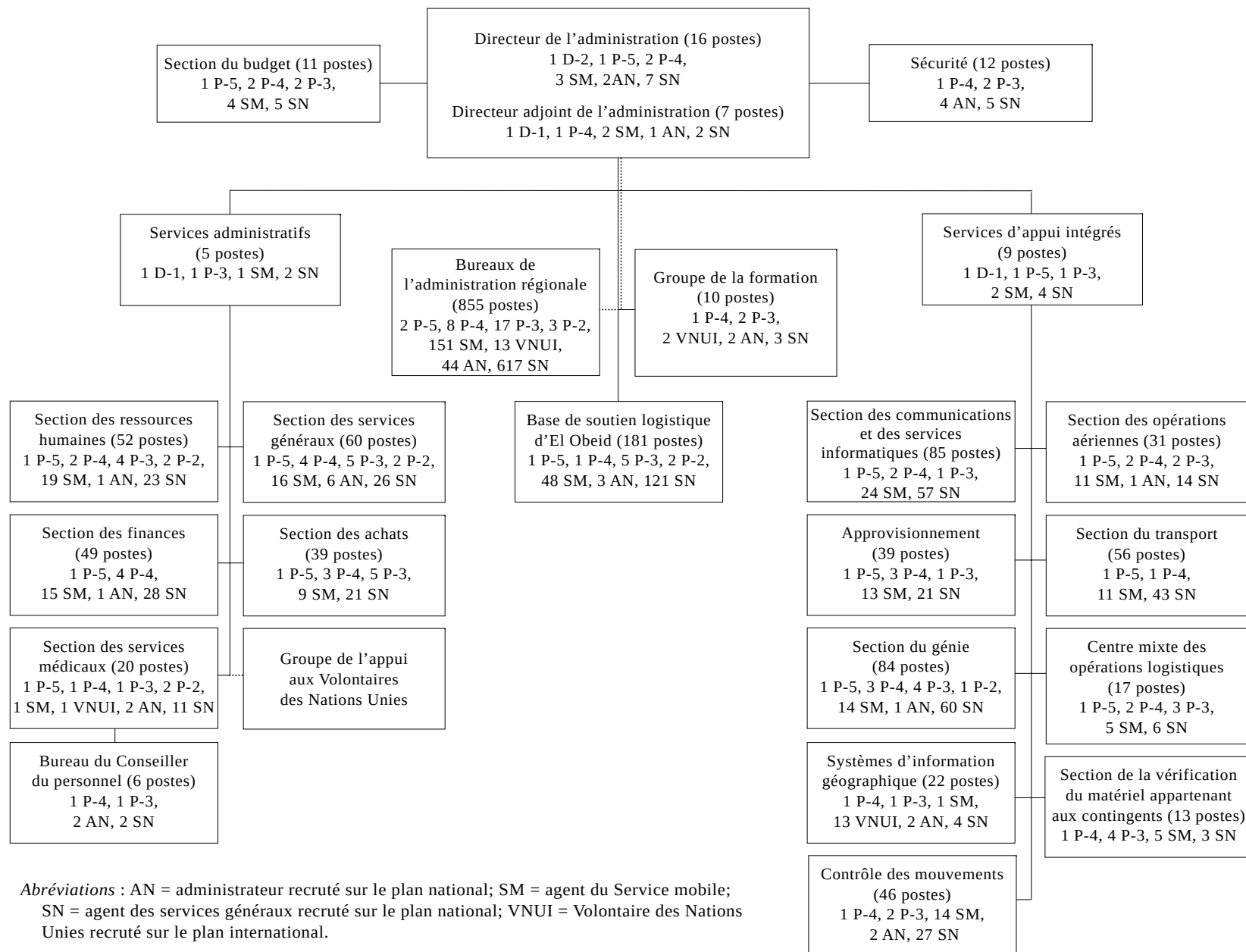
Annexe

Organigrammes

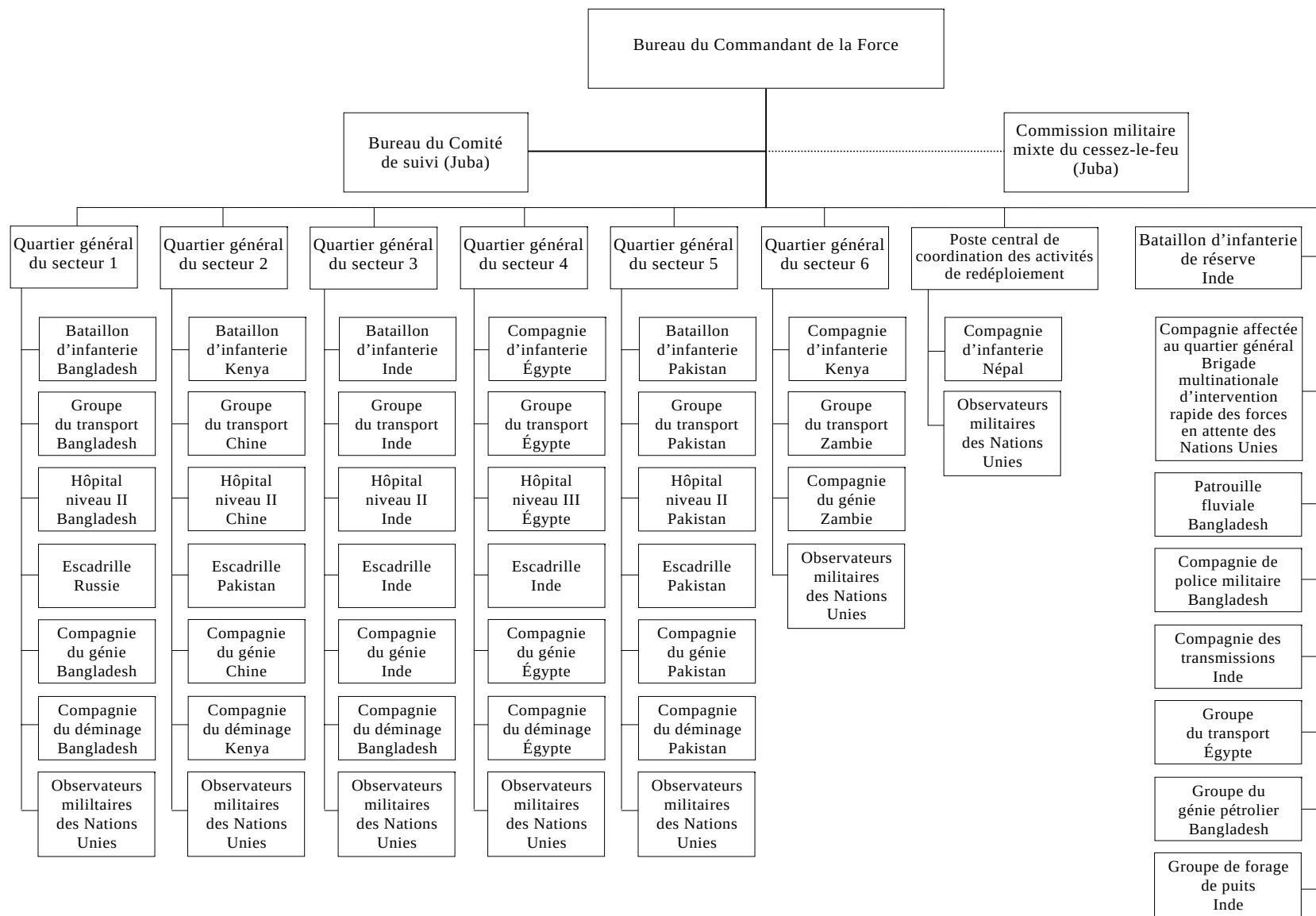
A. Bureaux fonctionnels et administratifs



B. Division de l'appui aux missions



C. Composante militaire





Map No. 4249 UNITED NATIONS
June 2005

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section